

Budget initial 2026

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2025-075 du 15 septembre 2025 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 12 décembre 2024, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 2075,6 ETPT dont 1874,9 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 200,7 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 167 963 620 € d'autorisations d'engagements dont :
 - o 122 699 264 € en personnel
 - o 38 770 512 € en fonctionnement
 - o 6 493 844 € en investissement
- 171 735 069 € de crédits de paiements dont :
 - o 122 699 264 € en personnel

- o 39 406 031 € en fonctionnement
- o 9 629 774 € en investissement
- 158 621 338 € de prévisions de recettes
- -13 113 731 € de solde budgétaire

Article 2.

Le conseil d'administration approuve, à la majorité des suffrages exprimés, les prévisions comptables suivantes :

- 11 360 829 € de trésorerie, soit une variation de -16,4M € par rapport au compte financier 2024
- -4 844 415 € de résultat patrimonial
- -1 446 544 € d'insuffisance d'autofinancement
- 7 761 472 € de fonds de roulement, soit une variation de -4,6M € par rapport au compte financier 2024

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23

Nombre de voix favorables : 15

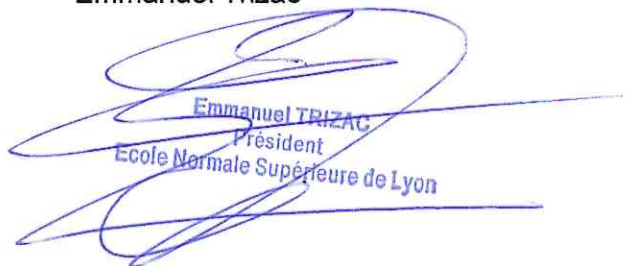
Nombre de voix défavorables : 7

Nombre d'abstentions : 1

Fait à Lyon, le 11 décembre 2025

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac



Emmanuel TRIZAC
Président
Ecole Normale Supérieure de Lyon

2026

*Budget Initial
2026*

Sommaire

1. Principaux chiffres du budget initial 2026	9
2. Recettes du budget initial 2026	11
2.1 Synthèse des recettes inscrites au budget initial 2026	11
2.2 Recettes globalisées du budget initial 2026	12
2.3 Recettes fléchées du budget initial 2026	17
3. Dépenses du budget initial 2026	19
3.1 Synthèse des dépenses inscrites au budget initial 2026	19
3.2 Dépenses de fonctionnement du budget initial 2026.....	23
3.3 Dépenses d'investissement du budget initial 2026.....	27
3.4 Dépenses de masse salariale du budget initial 2026	29
4. Indicateurs et ratios budgétaires et comptables.....	45
4.1 Le solde budgétaire du BI 2026	46
4.2 La trésorerie du BI 2026	47
4.3 Les restes-à-payer	51
4.4 Les ratios en comptabilité budgétaire.....	52
4.5 Le résultat du BI 2026	54
4.6 La capacité d'autofinancement (CAF) du BI 2026	56
4.7 Le fonds de roulement du BI 2026.....	57
4.8 Les ratios en comptabilité générale	59
4.9 Les indicateurs du nouveau décret financier	61
5. Annexes réglementaires : liasse budgétaire	62
5.1 Annexe 1 : tableau des emplois.....	62
5.2 Annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires.....	63
5.3 Annexe 3 : tableau des dépenses par destination et des recettes par origine.....	64
5.4 Annexe 4 : tableau d'équilibre financier	66
5.5 Annexe 5 : tableau des opérations pour compte de tiers.....	67
5.6 Annexe 6 : tableau de situation patrimoniale	68
5.7 Annexe 7 : tableau présentant le plan de trésorerie	69
5.8 Annexe 8 : tableau des opérations liées aux recettes fléchées	70
5.9 Annexe 9 : tableau agrégé des opérations pluriannuelles	71
5.10 Annexe 9bis : tableau de suivi des opérations immobilières	72
5.11 Annexe 10 : tableau détaillé des opérations pluriannuelles	73
5.12 Annexe 11 : tableau des unités mixtes de recherche	74
5.13 Tableau de synthèse budgétaire et comptable	75
5.14 Document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de paiement (DPGECP).....	76
5.15 Projet annuel de performance (PAP).....	79
6. Structure budgétaire 2026	81
7. Critères des recettes fléchées	82
8. Glossaire.....	84

Préambule

Ce rapport a été élaboré en l'absence de pré-notification de la part du MESR, et dans un contexte marqué par de fortes incertitudes : vague 3 du COMP et modalités de compensations des mesures 2026 (LPR, hausse du CAS Pensions et déploiement de la protection sociale complémentaire (PSC)).

La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a diffusé tardivement une instruction relative à la construction des budgets initiaux 2026, transmise via notre rectorat alors que nous avons finalisé le budget 2026. En intégrant la compensation à hauteur de 40 % du CAS Pensions, sans compensation de la PSC, le budget serait amélioré de 330 k€ par rapport à celui soumis au CA et correspondrait à l'hypothèse 3 étudiée (cf. ci-dessous).

Dans ce scénario, le résultat s'établirait à **-4,5M€**, avec un niveau de fonds de roulement équivalent à 8,1M€ (**18 jours**) et un niveau de trésorerie correspondant à 11,7M€ soit **26 jours**, dont 9,4 jours sur la part globalisée.

Le budget initial 2026 est préparé dans un contexte national marqué par de fortes contraintes sur les finances publiques. Dans un courrier adressé le 3 avril 2025 à l'ensemble des ministres, la direction du Budget du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique a rappelé les orientations pour la budgétisation 2026-2028. Celles-ci prévoient : une réduction globale des crédits ministériels par rapport à la loi de finances 2025, une repriorisation des missions et interventions de l'État afin d'éviter les doublons avec d'autres financeurs et de renforcer le recours aux cofinancements européens, la fin des dépenses exceptionnelles liées aux crises, ainsi qu'une exigence de choix budgétaires traduisant des priorités politiques claires et contribuant à la relance de la croissance.

La circulaire du Premier Ministre du 23 avril 2025 confirme l'objectif de ramener le déficit public français sous le seuil des 3 % du PIB d'ici 2029, dans un contexte marqué par un niveau élevé d'endettement. Elle précise que « les versements de l'État à ses opérateurs seront cadencés en fonction de leurs besoins prévisionnels de trésorerie au cours de l'exercice » et que « le dernier versement de l'année n'interviendra qu'en cas de nécessité, au regard de la situation de trésorerie du bénéficiaire et de ses besoins prévisionnels ». Cette évolution pourrait générer des tensions de trésorerie en fin d'exercice. A ce jour, l'établissement n'a été informé d'aucune directive sur ce point.

De fortes incertitudes pèsent sur le budget initial 2026, supérieures à celles des années précédentes. Elles affectent la fiabilité des prévisions et limitent la capacité de l'École à définir une trajectoire financière à court et moyen termes. Plusieurs nouvelles mesures majeures (rehaussement du CAS Pensions, déploiement de la PSC) décidées par l'État auront un impact significatif sur les dépenses de l'établissement en 2026, sans garantie de

compensation à ce stade, rendant particulièrement complexe toute prise de décision et toute projection budgétaire stratégique.

Dans ce cadre, l'établissement a engagé un travail de modélisation sur plusieurs scénarii, tenant compte notamment des nouvelles mesures détaillées ci-après, afin d'anticiper leurs répercussions sur le budget 2026 et sur la trajectoire financière globale :

Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3	Hypothèse 4	Hypothèse 5
- sans recette COMP - avec PSC compensée - sans dépense CAS Pensions 2026	- avec tranche 2 COMP - avec PSC compensée - avec dépense CAS Pensions 2026 non compensée	- avec tranche 2 COMP - avec PSC non compensée - avec dépense CAS Pensions 2026 compensée à 40%	- avec tranche 2 COMP - avec PSC compensée - avec dépense CAS Pensions 2026 compensée à 50%	- avec tranche 2 COMP - avec PSC compensée - sans dépense CAS Pensions 2026

Il a été décidé de construire le budget initial en s'appuyant exclusivement sur les informations officiellement connues, à savoir les textes réglementaires (pour le CAS Pensions et la PSC) et le courriel officiel relatif aux recettes du COMP, afin de respecter le principe de sincérité budgétaire.

La **nouvelle augmentation de 4 points du taux de la contribution employeur au CAS Pensions** pour l'exercice 2026 constitue un facteur majeur d'alourdissement des charges de personnel. Dans une circulaire portant sur la préparation du projet de loi de finance 2026 et publiée le 17 juillet 2025, la direction du Budget du ministère de l'Économie et des finances précise en effet que pour l'année 2026, le taux de la contribution employeurs des fonctionnaires au CAS pensions augmentera de 4 points, passant de 78,6 % à 82,6 %. Cette mesure représente pour l'établissement une dépense supplémentaire de **1,8M€**. À ce stade, aucun texte ne précise si une compensation totale ou partielle sera accordée. En conséquence, **aucune recette** n'a été inscrite au BI 2026 pour neutraliser l'impact de cette mesure sur la soutenabilité financière de l'établissement. Pour mémoire, la précédente hausse de 4 points, intervenue en 2025, avait fait l'objet d'une compensation totale, soclée dans la SCSP.

Un nouveau régime de **protection sociale complémentaire** en santé (PSC) sera déployé à partir du mois de mai 2026 pour l'ensemble des agents des ministères de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. Chaque agent actif de l'établissement bénéficiera du contrat collectif santé obligatoire souscrit par le ministère et devra obligatoirement y adhérer (sauf cas de dispenses spécifiques). L'article 2 de l'accord du 8 avril 2024 publié au **Journal Officiel** précise que « *l'employeur prend en charge la moitié de la cotisation d'équilibre des bénéficiaires actifs, définie chaque année en associant la CPPS et en application de l'article 14 du décret du 22 avril 2022 susmentionné. L'État compense le coût de cette participation pour les établissements publics [...] dans le cadre de la subvention pour charges de service public.* ». L'ENS de Lyon prévoit la mise en œuvre du dispositif au 1^{er} mai 2026 et inscrit au BI 2026 à la fois la dépense correspondante et la recette associée, estimée à **0,4M€** (pour 8 mois), sur la base de la participation prévisionnelle de l'établissement.

Une autre incertitude majeure concerne la subvention attendue par l'École dans le cadre de la **vague 3 du contrat d'objectifs, de moyens et de performance** dit COMP. En juin 2025, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a informé l'établissement par courriel de l'attribution d'une dotation de 2,87M€ au titre du **COMP**

2025-2027. Cette enveloppe devrait être versée en 3 tranches, dont 46% dès 2025. Cependant, la tranche 2025 n'a pas été allouée dans la notification intermédiaire de juillet, contrairement aux premières annonces. Les établissements concernés par cette nouvelle vague de COMP ont été avisés que, compte tenu du contexte budgétaire national et conformément aux instructions ministérielles, la notification des crédits COMP pourrait n'intervenir qu'en fin d'exercice, avec un décalage de leur inscription budgétaire. L'établissement a donc prévu, dans son **atterrissage 2025**, la recette de **1,32M€** correspondant à la 1^{ère} tranche de 46% et inscrit au **BI 2026** la recette de **0,9M€** correspondant à la 2^{ème} tranche de 30%. Certaines dépenses liées à des projets financés par le COMP ont déjà été engagées, à hauteur de 526k€ en 2025, avec une prévision de 716k€ en 2026 pour des initiatives telles que la mise en place d'un système d'information relatif aux contrats de recherche, la transition écologique et solidaire, la valorisation de nos espaces ou le développement du mécénat.

Parmi les autres recettes attendues via la subvention pour charges de service public (SCSP), l'établissement prévoit au budget initial la subvention correspondant à la vague 2026 de la **loi de programmation de la recherche (LPR)** estimée à **1M€** en 2026, dont 0,9M€ pour la revalorisation salariale des contrats doctoraux et 0,1M€ pour la refonte indemnitaire des enseignants-chercheurs.

Le **cadrage** pour l'élaboration du budget initial a été communiqué dès le mois de juin auprès de l'ensemble des centres de responsabilité budgétaire de l'établissement, sur la base des orientations définies dans la **lettre d'orientations budgétaires** adoptée par le conseil d'administration. Les **dialogues de gestion** entre les responsables des centres de responsabilité budgétaire (CRB) et leurs services opérationnels, puis entre le Président et les CRB, ont intégré les principes suivants : maintien de l'allocation des moyens établissement au niveau de celle de 2023, pas de création nette d'emploi, maîtrise pluriannuelle des investissements sur moyens établissement via des enveloppes par structure, et systématisation de la recherche de financements propres pour les achats d'équipements et les gros projets immobiliers.

Outre les incertitudes déjà mentionnées et intégrées dans les prévisions budgétaires, le BI 2026 prend en compte le **décalage de certaines opérations immobilières** initialement prévues en 2025, comme l'étanchéité de l'aile B de la BDL. Il intègre également la participation de l'établissement au financement du **gymnase** de la future nouvelle résidence étudiante Debourg (0,9M€ dont 50% en 2026), après confirmation d'une subvention de la région à hauteur de 2,5M€. Par ailleurs, des travaux d'aménagement préalables à l'installation des équipements de cryomicroscopie sont inscrits au budget pour 1,38 M€ de crédits de paiement, dont 0,63 M€ sur les moyens établissement, tandis que le coût total des équipements, financé par des contrats fléchés (FEDER, Equipex...), est prévu à 3,8 M€ en 2026, entraînant un impact important de décaissement de trésorerie fléchée.

La recherche de ressources externes pour financer les projets immobiliers reste une priorité : certaines opérations pourront être reportées, voire annulées, si aucun financement n'est obtenu, comme c'est le cas pour le projet des serveurs bain d'huile.

Les **dépenses énergétiques** sont contenues au BI 2026, restant proches du niveau prévu au BR 2025 soit 3,9M€ ; elles s'alignent sur le montant réalisé en 2021 avant inflation.

L'établissement poursuit et renforce la maîtrise de ses consommations. Pour rappel, l'École a élaboré un plan de sobriété énergétique qui s'est inscrit dans une démarche plus large conduite dès 2019 pour conduire ses activités dans une démarche durable et responsable. En revanche, les **coûts de maintenance** augmentent de 0,5M€ en 2026 principalement en raison de la révision des prix des marchés publics et de nouveaux équipements à maintenir.

Conformément à la circulaire n°6506/SG du Premier Ministre datée du 4 octobre 2025, les dépenses de la direction de la **communication** ont été réduites de 20%.

La **masse salariale État** est en hausse de 3M€ par rapport aux prévisions du BR 2025. Cette augmentation résulte principalement de la nouvelle contribution de 4 points au CAS Pensions estimée à 1,8M€, du coût de la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire à compter du 1^{er} mai pour 0,4M€ ou encore du GVT à hauteur de 0,5M€. Au total, le **surcoût des mesures gouvernementales** prises en charge par l'établissement s'élève à **3,8M€** en 2026. Le tableau ci-dessous retrace le cumul des surcoûts salariaux supportés par l'établissement depuis 2021. Depuis cette date, l'école a dû assumer plus de 12,5M€ de coûts supplémentaires, qui ont fortement contribué à la dégradation des indicateurs de soutenabilité et considérablement affaibli sa capacité d'investissement et de projection à moyen terme.

Total surcoûts pris en charge par l'ENS de Lyon	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	BR 2025	BI 2026	TOTAL cumulé des surcoûts à la charge de l'établissement depuis 2021
Primes pouvoir d'achat			1 095 838 €				1 095 838 €
SMIC	113 000 €	654 818 €	713 747 €	1 005 439 €	1 005 439 €	1 005 439 €	4 497 882 €
Mesures indiciaires		1 571 723 €	428 746 €	1 115 647 €	1 035 647 €	1 035 647 €	5 187 410 €
CAS Pensions 2026						1 769 095 €	1 769 095 €
TOTAL	113 000 €	2 226 541 €	2 238 331 €	2 121 086 €	2 041 086 €	3 810 181 €	12 550 225 €

Les **recettes propres globalisées** diminuent, en encaissements, de 2M€ par rapport à 2025. Cette baisse s'explique par le caractère exceptionnel et non reconductible de certaines recettes perçues en 2025 : 0,5 M€ d'avoirs de régularisation sur le chauffage urbain et 0,3 M€ d'indemnisation d'assurance suite à la perte d'exploitation de l'amphithéâtre Mérieux après l'incendie de fin 2022. Par ailleurs, la fermeture de la résidence étudiante Debourg depuis la rentrée universitaire 2025 entraîne une diminution de 0,2 M€ des loyers en 2026. Le modèle économique du concours de la banque d'épreuves littéraires (BEL) est depuis plusieurs mois en cours de réflexion et de discussion avec les nombreux partenaires de la banque, l'objectif étant de limiter le coût restant à la charge de l'ENS de Lyon en se basant sur les coûts réellement supportés.

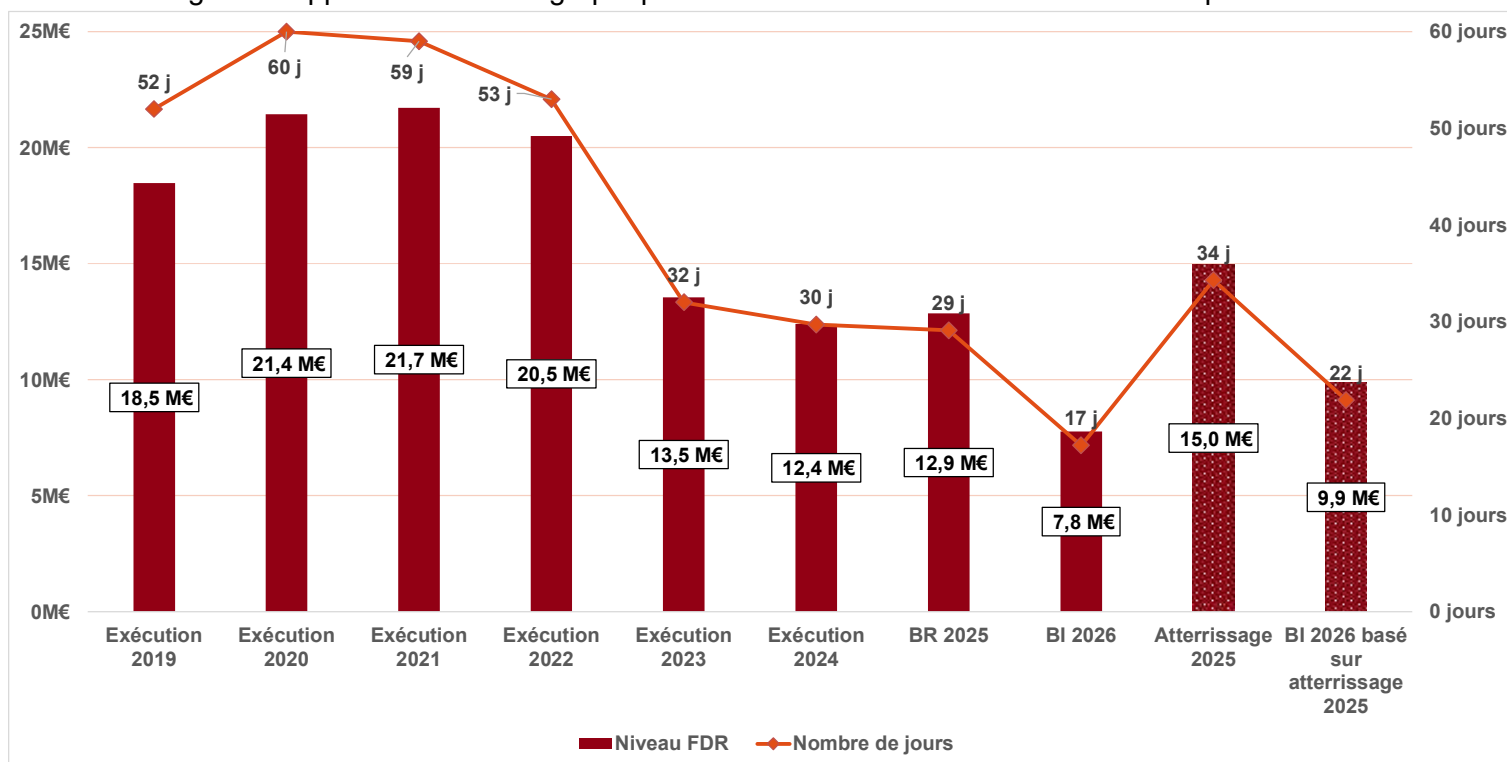
La préparation du budget initial 2026 a également été accompagnée d'une prévision de **l'atterrissage 2025** des indicateurs financiers. L'établissement a ainsi inscrit dans son atterrissage la recette de 1,32 M€ correspondant à la première tranche de 46 % du COMP, et a anticipé la sous-exécution de certaines dépenses en se fondant notamment sur l'exécution constatée début novembre 2025.

Au regard de l'ensemble des éléments évoqués, les **indicateurs du budget initial 2026** sont les suivants :

	Exécution 2024	BR 2025	Atterrissage 2025	BI 2026	Variation BI 2026 / BR 2025	Indicateurs BI 2026 basés sur atterrissage 2025
Résultat	578 253 €	-936 714 €	1 333 911 €	-4 844 415 €	-3 907 701 €	-4 844 415 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	3 610 399 €	3 165 385 €	5 097 226 €	-1 446 544 €	-4 611 929 €	-1 446 544 €
Niveau fonds de roulement	12 404 349 €	12 851 144 €	14 959 491 €	7 761 472 €	-5 089 672 €	9 869 819 €
nombre jours FDR	29,7	29,1	34,3	17,2	-11,9	21,9
Niveau trésorerie	27 780 924 €	24 783 301 €	26 889 698 €	11 360 829 €	-13 422 472 €	13 467 226 €
nombre jours trésorerie	66,5	56,2	61,6	25,2	-31,0	29,9
dont jours globalisés	36,1	25,5	30,8	8,7	-16,9	13,6
dont jours fléchés	30,3	30,7	30,8	16,6	-14,1	16,3

Le **résultat** n'est plus l'unique critère pour apprécier la soutenabilité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Il reste cependant un indicateur important à suivre pour l'établissement afin de mesurer le poids des charges non compensées qui viennent dégrader les niveaux du fonds de roulement et de la trésorerie. Au BI2026, le résultat prévisionnel est déficitaire de 4,8 M€.

En 2026, le **fonds de roulement** diminue de 5,1 M€ par rapport au BR 2025 afin de financer les charges non compensées et les investissements non couverts. Son niveau à la fin de l'année est estimé à **7,8 M€**, soit **l'équivalent de 17 jours de fonctionnement**. Entre 2022 et 2024, le fonds de roulement a déjà été réduit de 9,3 M€ pour faire face aux charges exogènes supplémentaires. Le graphique ci-dessous illustre cette forte érosion depuis 2021.



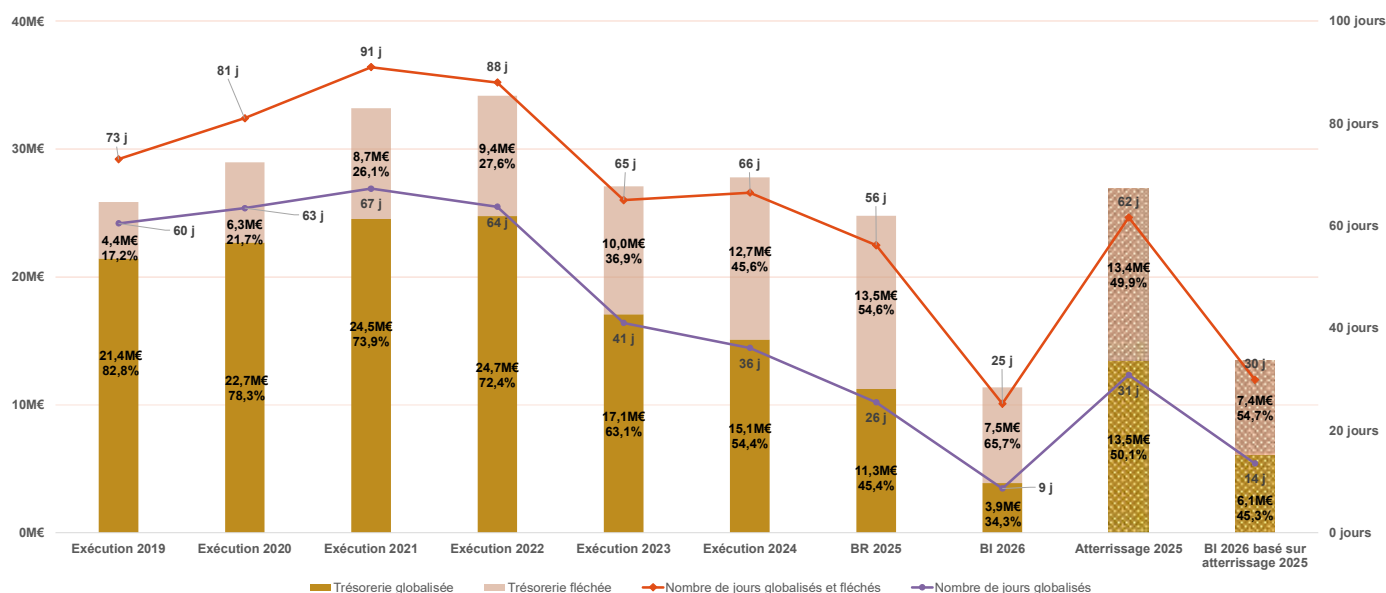
Le niveau du fonds de roulement prévu au budget 2026 est calculé à partir du niveau estimé lors du dernier acte budgétaire, à savoir le BR 2025. Sur la base de la prévision d'atterrissage 2025, il atteindrait environ 9,9 M€, soit l'équivalent de 22 jours de fonctionnement, ce qui reste supérieur au seuil de 15 jours.

Le niveau de **trésorerie** devrait s'établir en 2026 à **11,4M€** soit l'équivalent de 25 jours de fonctionnement. La trésorerie conjoncturelle dite « fléchée », affectée aux contrats de recherche et de formation, diminue de 6M€ en raison de décaissements significatifs prévus, dont 4,6M€ pour payer les équipements de cryomicroscopie et une partie des travaux d'aménagements engagés en 2025. Quant à la **trésorerie structurelle** dite « globalisée », elle poursuit sa diminution amorcée depuis 2023 et baisse ainsi de 7,4M€ au BI 2026.

Plusieurs facteurs expliquent cette diminution :

- 3,8M€ de surcoûts salariaux pris en charge par l'établissement, soit 8,5 jours de fonctionnement
- 2M€ d'encaissements en moins de recettes propres globalisées par rapport à 2025
- 1M€ de dépenses d'investissement supplémentaires financées par l'établissement en 2026 dont 0,63M€ pour les travaux d'aménagement du cryomicroscope et 0,45M€ correspondant au 1^{er} versement au CROUS de la participation aux travaux du nouveau gymnase de la résidence étudiante Debourg
- 0,5M€ de GVT : hausse mécanique de la masse salariale État

Le schéma ci-dessous illustre l'évolution de la trésorerie depuis 2019.



En prévision d'atterrissage, le niveau de trésorerie fin 2025 est réévalué à 26,9M€ soit 61,6 jours (+2,1M€ et +5 jours par rapport au BR). En prenant ce niveau d'atterrissage comme référence, la projection sur l'exercice 2026 placerait le niveau de trésorerie à 13,5M€ soit 30 jours (conforme au seuil de 30 jours).

Le **poids des charges de personnel** rapporté aux produits encaissables s'établit à 75,5% au BI 2026 (sous le seuil de 83%).

Pour rappel, un plan de retour à l'équilibre financier dit PREF peut être déclenché si l'un des trois indicateurs de soutenabilité (niveau de fonds de roulement, niveau de trésorerie et poids des charges de personnel) n'est pas respecté **lors du compte financier puis au budget initial suivant**. L'ENS de Lyon n'est pas dans cette situation.

De quoi parle-t-on ?

Le BI signifie le **Budget Initial**. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement. Approuvé par le Conseil d'administration (CA), le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.

Le BR signifie le **Budget Rectificatif**. En cours d'année et en fonction de la réalisation des objectifs de recettes et de la consommation des crédits, l'établissement peut être amené à revoir les prévisions inscrites au budget initial. Il le fait via un BR. Le BR est voté dans les mêmes formes que le budget initial par le CA.

1. Principaux chiffres du budget initial 2026

BI 2026 : RECETTES

Recettes en encaissements	
Subvention pour charges de service public (SCSP)	135 838 183 €
Recettes propres globalisées	9 243 955 €
Recettes fléchées	13 539 200 €
TOTAL	158 621 338 €

Solde budgétaire	-13 113 731 €
-------------------------	----------------------

BI 2026 : DÉPENSES

Dépenses	Autorisations d'engagement - AE	Crédits de paiement - CP
Masse salariale	122 699 264 €	122 699 264 €
Fonctionnement	38 770 512 €	39 406 031 €
Investissement	6 493 844 €	9 629 774 €
TOTAL	167 963 620 €	171 735 069 €

En 2026, le **solde budgétaire est déficitaire à hauteur de 13,1M€** (décaissements supérieurs aux encaissements) principalement sur sa partie structurelle et nécessite donc un prélèvement de la trésorerie globalisée.

Les indicateurs financiers du BI 2026, détaillés dans le paragraphe 4, sont les suivants :

	BI 2026
Résultat	-4 844 415 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	-1 446 544 €
Niveau fonds de roulement	7 761 472 €
nombre jours FDR	17,2
Niveau trésorerie	11 360 829 €
nombre jours trésorerie	25,2
dont jours globalisés	8,7
dont jours fléchés	16,6

De quoi parle-t-on ?

Les **recettes globalisées** comprennent toutes les ressources qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée. Par principe, toutes les recettes sont censées être globalisées. La subvention pour charges de service public (SCSP) est ainsi dans cette catégorie et correspond à la subvention de l'Etat. Les recettes propres globalisées sont celles générées par l'établissement (droits d'inscription, loyer des résidences, locations de salles, engagement décennal, préciput ANR- part hébergeur...)

Les **recettes fléchées** constituent une exception au principe de globalisation des recettes et ont une utilisation prédéterminée par le financeur. Elles sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Ex : contrats de recherche.

Les **autorisations d'engagement (AE)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice budgétaire. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'établissement. Les AE peuvent avoir une portée pluriannuelle lorsque des engagements souscrits sur un exercice s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou des exercices ultérieurs.

Les **crédits de paiement (CP)** représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année civile pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales. Les CP sont annuels et permettent de prévoir les décaissements, assurant alors une meilleure visibilité sur l'évolution de la trésorerie.

Le solde budgétaire est la différence entre les encaissements et les dépenses en crédits de paiement (décaissements).

2. Recettes du budget initial 2026

2.1 Synthèse des recettes inscrites au budget initial 2026

Recettes en encaissements	Exécution 2023	Exécution 2024	BR 2025	BI 2026	Ecart BI 2026/ BR 2025
Recettes globalisées	140 486 539 €	143 517 916 €	146 074 428 €	145 082 138 €	-992 290 € -0,7%
Recettes fléchées	12 778 989 €	13 789 094 €	14 611 198 €	13 539 200 €	-1 071 998 € -7,3%
TOTAL recettes en encaissements	153 265 529 €	157 307 010 €	160 685 626 €	158 621 338 €	-2 064 288 € -1,3%

Tableau 1 – Recettes en encaissement inscrites au budget initial 2026

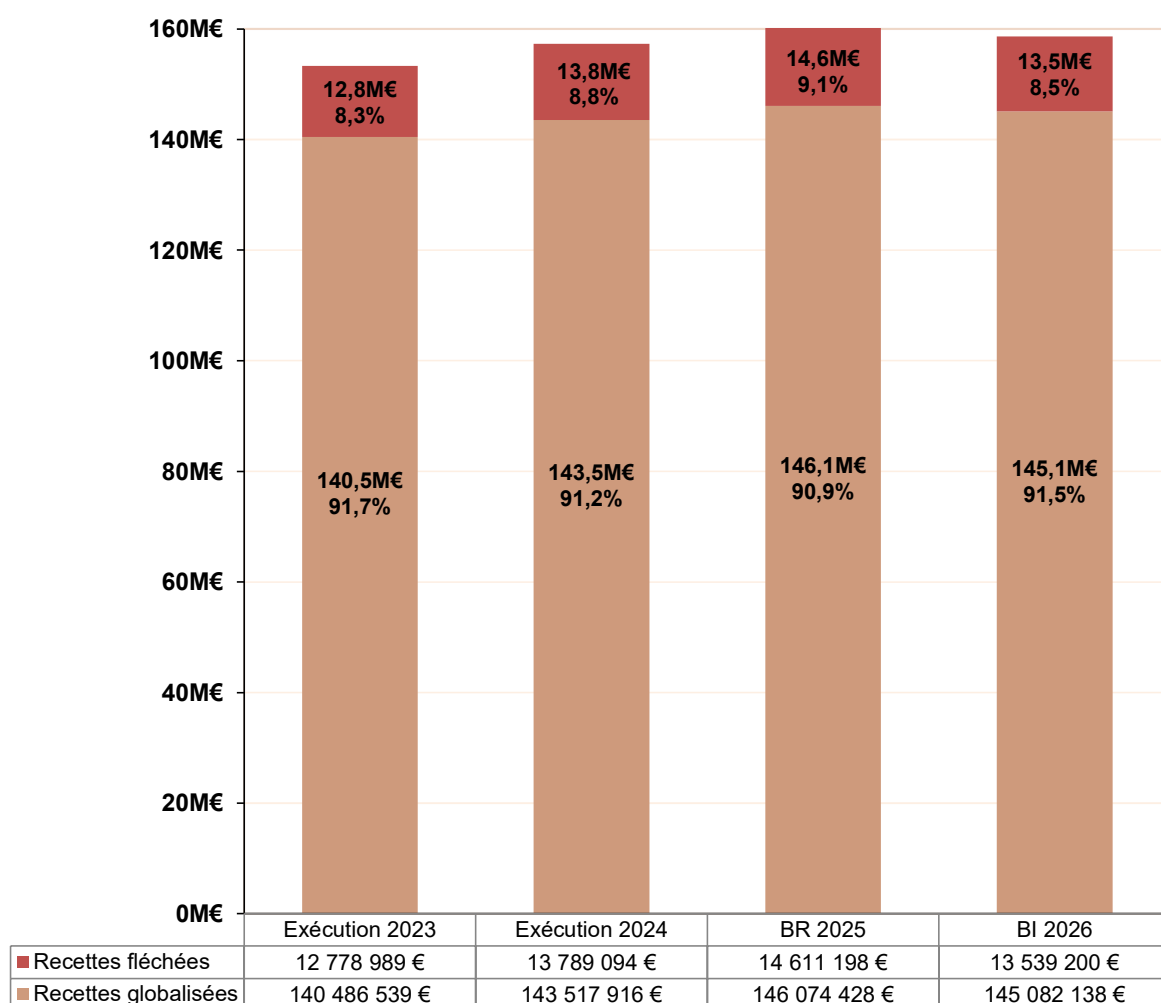


Figure 1 – Évolution des recettes encaissées depuis 2023 (données prévisionnelles en 2025 et 2026)

Les recettes à l'encaissement prévues au BI 2026 sont estimées à **158,6M€**. Elles diminuent de 2,1M€ par rapport aux prévisions 2025 mais demeurent supérieures de 1,3M€ en comparaison des recettes encaissées en 2024.

Elles sont réparties entre les recettes globalisées pour 145,1M€ (91,5%) et les recettes fléchées pour 13,5M€ (8,5%). Pour rappel, la subvention pour charges de service public (SCSP) figure dans la catégorie des recettes globalisées.

Recettes en encaissement	Exécution 2023	Exécution 2024	BR 2025	BI 2026	Ecart BI 2026/ BR 2025	Evolution par rapport au BR 2025
Subvention pour charges de service public - SCSP	128 755 388 €	130 968 376 €	133 601 742 €	135 838 183 €	2 236 441 €	1,7%
Recettes propres	24 510 140 €	26 338 634 €	27 083 884 €	22 783 155 €	-4 300 729 €	-15,9%
<i>dont recettes propres globalisées</i>	11 731 151 €	12 549 540 €	12 472 686 €	9 243 955 €	-3 228 731 €	-25,9%
<i>dont recettes propres fléchées</i>	12 778 989 €	13 789 094 €	14 611 198 €	13 539 200 €	-1 071 998 €	-7,3%
TOTAL recettes	153 265 528 €	157 307 010 €	160 685 626 €	158 621 338 €	-2 064 288 €	-1,3%

2.2 Recettes globalisées du budget initial 2026

De quoi parle-t-on ?

Les **recettes globalisées** comprennent toutes les ressources qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée. Par principe, toutes les recettes sont censées être globalisées. La subvention pour charges de service public (SCSP) est ainsi dans cette catégorie.

Les recettes globalisées à l'encaissement sont estimées à **145 082 138€** soit 91,5% des recettes totales inscrites à ce budget initial 2026.

La subvention pour charges de service public (SCSP) constitue la part la plus significative des recettes globalisées de l'établissement et représente 85,6% des recettes totales que l'École prévoit d'encaisser en 2026.

2.2.1 La subvention pour charges de service public – SCSP

Subvention pour charges de service public		Exécution 2024	BR 2025	BI 2026	Variation BI 2026 / BR 2025
Type	Dotation de masse salariale (1)	117 517 882 €	120 232 482 €	122 468 923 €	2 236 441 €
Socle	Masse salariale	89 197 769 €	89 198 981 €	89 198 981 €	0 €
Socle	Rendez-vous salarial du 12 juin 2023 - mesures Guérini	1 792 599 €	1 792 599 €	1 792 599 €	0 €
Socle	Compensation hausse du point d'indice	2 926 308 €	2 926 308 €	2 926 308 €	0 €
Socle	Compensation SMIC élèves-fonctionnaires	1 352 028 €	1 352 028 €	1 352 028 €	0 €
Socle	Hausse du CAS Pensions au 1er janvier 2025	0 €	1 773 431 €	1 773 431 €	0 €
Socle	Financement pérenne : soutien spécificités de l'établissement (normaliens)	0 €	400 000 €	400 000 €	0 €
Socle	Contrats doctoraux : CDSN et CDO	16 502 896 €	16 536 864 €	16 536 864 €	0 €
Socle	Compensations diverses : CSG, Persée, révision IFSE, PPCR, PSC...	1 239 729 €	1 239 729 €	1 614 509 €	374 780 €
Socle	COMP 2025-2027 : tranche 2 en 2026	0 €	0 €	862 200 €	862 200 €
Socle	LPR 2021 à 2025 - dispositifs de la loi de programmation de la recherche	2 746 527 €	3 965 532 €	4 964 993 €	999 461 €
Actions spécifiques	Egalité des chances - cycle pluridisciplinaire d'études supérieures CPES	640 000 €	704 000 €	704 000 €	0 €
Actions spécifiques	Diverses actions spécifiques : IUF, GIP IFI, CRCT...	1 120 026 €	343 010 €	343 010 €	0 €
Dotation de fonctionnement (2)		13 450 494 €	13 369 260 €	13 369 260 €	0 €
Socle	Socle fonctionnement : dotation globalisée, dotation de sûreté	12 407 700 €	12 366 935 €	12 366 935 €	0 €
Socle	LPR 2025 - dotation au démarrage	42 094 €	42 094 €	42 094 €	0 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : égalité des chances, crédits recherche IUF, indemnités CNU, aide aux étudiants en situation de handicap...	501 717 €	461 248 €	461 248 €	0 €
Actions spécifiques	Participation concours communs	498 983 €	498 983 €	498 983 €	0 €
Total subvention pour charges de service public (1+2)		130 968 376 €	133 601 742 €	135 838 183 €	2 236 441 €

L'ENS de Lyon n'a pas encore connaissance du montant de la dotation pour l'exercice 2026 au moment de la finalisation des prévisions du budget initial, comme ce fut déjà le cas lors de l'élaboration du BI 2025 l'an dernier. Cette situation s'inscrit dans un contexte national marqué par de **fortes incertitudes budgétaires** et l'absence de pré-notification du MESR, qui rendent difficile pour l'École toute projection précise pour préparer son budget initial. Dans ce cadre, un scénario a été choisi afin d'anticiper au mieux les recettes à venir et garantir a minima la soutenabilité du budget face aux nouvelles mesures gouvernementales venant alourdir les dépenses de l'établissement telles que la nouvelle hausse du CAS Pensions et la protection sociale complémentaire notamment.

Il a ainsi été décidé d'inscrire un montant de SCSP basé sur le volume notifié en juillet 2025 et de le compléter par 2,2M€ de recettes prévisionnelles attendues en 2026, soit un total de **135,8M€**.

En juin 2025, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a informé l'établissement par mail de l'attribution d'une dotation de 2,87M€ au titre du contrat d'objectif de moyens et de performance **COMP 2025-2027**. Cette enveloppe devrait être versée en 3 tranches, dont 46% dès 2025. Toutefois, la tranche 2025 n'a pas été allouée dans la notification intermédiaire de juillet, contrairement aux premières annonces. Les établissements concernés par cette nouvelle vague de COMP ont été avisés qu'en raison du contexte budgétaire national et conformément aux instructions ministérielles, la notification des crédits COMP pourrait intervenir seulement en fin d'exercice, leur inscription budgétaire étant différée. L'établissement a donc prévu dans son atterrissage 2025 la recette de 1,32M€

correspondant à la 1^{ère} tranche de 46% et a décidé d'inscrire au BI 2026 **0,9M€** qui concerne la **2^{ème} tranche de 30%**. L'École a déjà amorcé des dépenses (526k€ en 2025 et 716k€ en 2026) pour certains projets financés par le COMP, tels que la mise en place d'un système de gestion des contrats de recherche centralisé, la transition écologique et solidaire, la valorisation de nos espaces ou encore le développement du mécénat.

Un nouveau régime de **protection sociale complémentaire** en santé et en prévoyance sera mis en place à partir du mois de mai 2026, pour l'ensemble des agents des ministères de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. Chaque agent actif de l'établissement bénéficiera du contrat collectif santé obligatoire souscrit par le ministère et devra obligatoirement y adhérer (sauf cas de dispenses spécifiques). L'article 2 de l'accord du 8 avril 2024 publié au **Journal Officiel** précise que *« l'employeur prend en charge la moitié de la cotisation d'équilibre des bénéficiaires actifs, définie chaque année en associant la CPPS et en application de l'article 14 du décret du 22 avril 2022 susmentionné. **L'État compense le coût de cette participation** pour les établissements publics [...] dans le cadre de la subvention pour charges de service public. »*. L'ENS de Lyon prévoit ainsi une recette de **0,4M€** en 2026, estimée sur la base du coût de sa participation et dont la charge est inscrite parmi les dépenses de la masse salariale État.

La subvention correspondant à la vague 2026 de la **loi de programmation de la recherche** (LPR) est estimée à **1M€** en 2026, dont 0,9M€ qui concerne la revalorisation salariale des contrats doctoraux et 0,1M€ la refonte indemnitaire des enseignants-chercheurs.

Dans une circulaire portant sur la préparation du projet de loi de finance 2026 et publiée le 17 juillet 2025, la direction du Budget du ministère de l'Économie et des finances précise que pour l'année 2026, le taux de la contribution employeurs des fonctionnaires au **CAS pensions** augmentera de 4 points, passant de 78,6 % à 82,6 %. La dépense supplémentaire pour l'établissement provoquée par cette mesure est évaluée à 1,8M€. À ce stade des informations connues au sujet d'une compensation totale ou partielle, aucune recette n'est inscrite au BI 2026 pour cette nouvelle mesure gouvernementale. Pour rappel en 2025, la hausse de 4 points a été totalement compensée et soclée dans la SCSP.

Une attention particulière concerne la SCSP. Dans un contexte marqué par un fort déficit public, la circulaire n°6482-SG du Premier ministre, en date du 23 avril 2025, renforce les règles de la gestion budgétaire des ministères. Elle précise que « les versements de l'État à ses opérateurs seront cadencés en fonction de leurs besoins prévisionnels de trésorerie au cours de l'exercice » et que « le dernier versement de l'année n'interviendra qu'en cas de nécessité, au regard de la situation de trésorerie du bénéficiaire et de ses besoins prévisionnels ». Cette évolution pourrait restreindre la fluidité de la trésorerie en fin d'exercice.

Le glissement-vieillesse-technicité **GVT** reste une charge annuelle mécanique pour l'établissement d'environ 479k€ pour l'année 2026, sans compensation.

2.2.2 Les recettes propres globalisées

Les recettes propres globalisées générées par l'établissement sont estimées à **9,2M€** au BI 2026, en diminution de 3,2M€ en comparaison des prévisions du BR 2025. Elles comprennent essentiellement les recettes liées au cycle d'exploitation de l'ENS de Lyon, mais aussi celles réalisées par les structures dans le cadre de leur activité.

	Exécution 2023	Exécution 2024	BR 2025	BI 2026	Ecart BI 2026/ BR 2025
Hébergement résidences étudiantes Debourg et Bonnamour	1 685 438 €	1 690 894 €	1 500 000 €	1 300 000 €	-200 000 €
Recettes liées à des dépenses RH (mises à disposition)	1 157 216 €	1 462 174 €	1 373 372 €	1 048 584 €	-324 788 €
Droits de scolarité	608 956 €	635 909 €	1 379 000 €	1 390 000 €	11 000 €
Engagement décennal	404 271 €	513 815 €	550 000 €	500 000 €	-50 000 €
Préciput ANR	1 049 908 €	1 239 253 €	985 940 €	792 575 €	-193 365 €
FEI et frais de gestion sur contrats gérés par ONR	579 891 €	1 113 327 €	962 336 €	705 117 €	-257 219 €
Convention UdL participation déménagement M8	497 649 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Recettes de la VPE	172 825 €	355 314 €	295 495 €	348 000 €	52 505 €
Refacturations restaurants CROUS	291 446 €	318 389 €	256 000 €	240 000 €	-16 000 €
Indemnisation assurance pour sinistres	201 400 €	402 425 €	288 733 €	22 000 €	-266 733 €
CVEC	160 273 €	169 176 €	165 688 €	165 000 €	-688 €
Location de salles / amphis	23 135 €	95 554 €	150 000 €	150 000 €	0 €
Recettes de la BDL	38 084 €	31 342 €	38 100 €	34 300 €	-3 800 €
Autres recettes Présidence et DGS	116 004 €	360 851 €	369 326 €	298 080 €	-71 246 €
Antennes des opérateurs de téléphonie	124 718 €	190 514 €	123 000 €	131 000 €	8 000 €
Autres recettes diverses	1 146 258 €	475 667 €	1 032 002 €	343 000 €	-689 002 €
sous-total recettes globalisées générées par l'établissement	8 257 472 €	9 054 603 €	9 468 992 €	7 467 656 €	-2 001 336 €
Prestations/refacturations/autres recettes structures de recherche	1 609 291 €	2 014 886 €	2 495 432 €	1 200 112 €	-1 295 320 €
Colloques organisés via cellule congrès	1 357 341 €	664 071 €	0 €	0 €	0 €
ENS Editions dont ventes d'ouvrage	220 050 €	248 609 €	220 000 €	220 000 €	0 €
Hébergement start-ups, licences, rémunérations d'inventions	183 621 €	168 289 €	80 410 €	230 000 €	149 590 €
Laboratoires SHS : subventions, redevances...	69 605 €	321 696 €	145 186 €	40 211 €	-104 975 €
Institut Français de l'Education	33 771 €	77 387 €	62 666 €	85 976 €	23 310 €
sous-total autres recettes globalisées	3 473 680 €	3 494 937 €	3 003 694 €	1 776 299 €	-1 227 395 €
TOTAL recettes globalisées	11 731 151 €	12 549 540 €	12 472 686 €	9 243 955 €	-3 228 731 €

La diminution des encaissements prévisionnels 2026 est liée à divers facteurs, conjoncturels comme structurels.

Les **loyers** des résidences étudiantes représentent **1,3M€** de recettes en 2026. La baisse de 0,2M€ par rapport à 2025 et de 0,4M€ par rapport aux années précédentes s'explique par la fin d'exploitation de la résidence Debourg (site Monod) qui a fermé à l'été 2025. Cette résidence a été reprise par le CROUS qui a engagé des travaux de destruction et reconstruction, pour une réouverture prévue en septembre 2027. En parallèle de cette perte de recette, l'ENS de Lyon réduit d'un niveau à peu près équivalent les dépenses effectuées pour la résidence Debourg : énergie, maintenance, réparations, gardiennage, nettoyage... Seule la résidence Bonnamour sur le site Descartes reste désormais exploitée par l'École. La nouvelle grille tarifaire actualisée à la rentrée 2025, couplée à un taux d'occupation plus élevé des logements (98%), permet d'augmenter les recettes générées par la résidence Bonnamour.

Les **droits d'inscription** 2026 constituent **1,4M€** des recettes prévisionnelles. Pour rappel, le conseil d'administration du 12 juin 2025 a adopté le nouveau barème des droits d'inscription au diplôme de l'ENS de Lyon, qui s'applique depuis la rentrée universitaire 2025. Les nouvelles

recettes générées par ce barème sont destinées à financer des actions pour les étudiantes et étudiants comme les projets immobiliers au service de la vie étudiante, la mobilité sortante et à maintenir un fort soutien aux initiatives étudiantes.

Les encaissements prévisionnels relatifs à l'**engagement décennal** demeurent relativement stables par rapport au BR 2025. Le suivi des dossiers réalisé par le service de la vie étudiante, ainsi que le bon taux de recouvrement par l'agence comptable (80%), permettent de projeter un niveau d'encaissement de **500k€** en 2026.

Il est prévu **22k€** d'indemnisations d'**assurance** en cas de sinistres ou dommages subis durant l'année, basés sur une moyenne des encaissements réalisés les années précédentes. En 2023 et 2024, les recettes provenant des indemnisations d'assurance ont été particulièrement élevées (201k€ et 402k€). Il s'agissait principalement d'encaissements liés à l'indemnisation des travaux suite à l'incendie de l'amphithéâtre Mérieux fin 2022. En 2025, l'établissement a perçu 254k€ supplémentaires qui correspondent à la perte d'exploitation de l'amphithéâtre pour 196k€ et à l'indemnité sur les honoraires de l'expert d'assuré pour 58k€. Ces recettes conjoncturelles n'étant pas une ressource pérenne pour l'établissement, elles ne sont donc pas reconduites sur l'exercice 2026, ce qui explique la forte baisse des encaissements au regard des années antérieures.

Le **préciput ANR** versé à l'établissement a significativement augmenté depuis la mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche (LPR). La baisse de la prévision de recette inscrite en 2026 n'est pas due à une diminution des montants alloués, mais par une modification du calendrier de versement décidé par l'ANR. Alors que le préciput était jusqu'en 2024 versé en trois échéances (45 % la première année, 35 % la deuxième, puis 20 % la troisième), il est désormais étalé sur cinq ans à raison de 20 % par an, ce qui explique le montant réduit perçu en 2025 et celui prévu en 2026.

Quant à la **part hébergeur** reversée à l'ENS de Lyon par le **CNRS**, conformément à la convention de site, la prévision est de 300k€ soit -187k€ en comparaison de la recette 2025 où l'École a bénéficié d'un reversement lié à des ERC qui n'est pas linéaire d'une année à l'autre. En 2025, l'établissement a obtenu de l'Université Lyon 1 un reversement de 50k€ correspondant à la participation aux frais d'infrastructure dans le cadre d'un contrat de recherche ERC : cette recette n'étant pas pérenne, elle n'est pas reconduite dans la prévision du BI 2026.

Parmi les autres recettes générées par l'établissement, les encaissements relatifs aux **refacturations des frais d'infrastructure** (CROUS, ...) sont légèrement revus à la baisse, dans la mesure où ces refacturations intègrent notamment des dépenses énergétiques supportées par l'École, qui diminuent depuis 2025. Pour rappel, il a été prévu au BR 2025 une hausse des encaissements des frais d'infrastructure de l'IEA, liée à un rattrapage rétroactif de 3 ans consécutif à la signature tardive de la nouvelle convention entre la COMUE et l'ENS de Lyon. En 2026, les encaissements prévus diminuent car le rattrapage 2025 n'est pas reconduit.

Les recettes liées à des **misés à disposition** de personnels diminuent de 0,3M€ en 2026. Cette baisse s'explique par la fin d'une mise à disposition d'un enseignant-chercheur, mais

également par une diminution de la prévision d'encaissements liés aux CDSN venant d'autres établissements

En 2025, l'École a également encaissé des **recettes exceptionnelles non reconductibles** en 2026. C'est par exemple 0,5M€ de remboursement sous forme d'avoirs pour le chauffage urbain qui a été perçu en 2025 pour régulariser les dépenses faites en 2024. Cette recette non pérenne n'est pas inscrite au budget initial 2026.

La plupart des **laboratoires** en sciences exactes et expérimentales réalise des recettes propres liées à leur activité : prestations de recherche, refacturations aux utilisateurs de plateformes scientifiques, etc. Elles sont estimées à **1,2M€** au BI 2026 soit une baisse de 1,3M€ par rapport au BR 2025. Cette forte baisse s'explique notamment par la fin de nombreux contrats de prestations pluriannuelles en 2025, et par le fait que des encaissements importants ont eu lieu en 2025, comme par exemple 0,2M€ perçus intégralement dès le début du contrat pour une chaire professeur junior au laboratoire UMPA dont les dépenses se réaliseront sur plusieurs années.

2.3 Recettes fléchées du budget initial 2026

De quoi parle-t-on ?

Les **recettes fléchées** constituent une exception au principe de globalisation des recettes et ont une utilisation prédéterminée par le financeur. Elles sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Ex : contrats de recherche.

Les recettes fléchées inscrites au BI 2026 sont estimées à **13,5M€**.

Les encaissements prévus se répartissent ainsi selon le type de financeur :

	Exécution 2023	Exécution 2024	BR 2025	BI 2026	Ecart BI 2026/ BR 2025
ANR PIA IDEX	108 660 €	456 323 €	53 731 €	0 €	-53 731 €
ANR PIA hors IDEX	2 577 900 €	3 034 010 €	4 432 881 €	4 006 456 €	-426 425 €
Total ANR PIA	2 686 560 €	3 490 333 €	4 486 612 €	4 006 456 €	-480 156 €
ANR hors PIA	4 125 743 €	4 481 218 €	4 145 018 €	3 698 382 €	-446 636 €
Union Européenne	3 624 507 €	2 986 730 €	2 667 863 €	3 074 421 €	406 558 €
Région	467 910 €	682 922 €	1 126 906 €	560 655 €	-566 251 €
Autres recettes	1 874 269 €	2 147 891 €	2 184 799 €	2 199 285 €	14 485 €
Total recettes fléchées	12 778 989 €	13 789 094 €	14 611 198 €	13 539 199 €	-1 071 999 €

Les prévisions d'encaissements prévues au BI 2026 sont en baisse par rapport aux prévisions 2025, mais restent à un niveau proche de celles réalisées en 2024.

Parmi les variations, il est à noter la baisse des recettes Région, liée d'une part aux encaissements sur 2025 des soldes des anciens contrats Pack Ambition Recherche (560k€ pour un volume global sur ce seul dispositif de 1,2M€), et d'autre part à une diminution en volume des nouveaux financements régionaux, majoritairement des Pack Ambition Internationale dont le budget global pluriannuel avoisine désormais les 300k€. Par ailleurs, ces nouveaux financements verront leurs versements s'étaler jusqu'en 2030.

Il est constaté également une autre baisse significative sur la catégorie des financements ANR. Cela peut s'expliquer d'une part par l'encaissement en 2025 des soldes de 37 contrats terminés (470k€), et d'autre part, par des demandes de prolongation quasi systématiques sur les contrats en cours, induisant ainsi un étalement des versements des fonds par rapport aux calendriers contractuels initiaux. Par ailleurs et malgré l'attribution de 25 nouveaux contrats cette année, **l'ANR a modifié ses modalités de versements en réduisant à 10%** au lieu de 20% les montants des 1ères tranches, qui vont être encaissées entre fin 2025 et début 2026. Ainsi, alors que l'établissement aurait pu encaisser 0,85M€ si les modalités de versement n'avaient pas changé, il n'est inscrit au BI 2026 que la moitié de cette somme.

Concernant les Investissements d'Avenir (IA), le programme IDEX est arrivé à son terme en 2025 : aucune recette n'est attendue sur 2026. Sur les autres dispositifs IA, l'École a bénéficié en 2025 de l'encaissement unique de 250k€ ShapeMed pour les équipements du cryomicroscope, ainsi que du rattrapage de 3 tranches annuelles en retard sur le PEPR PQ-TLS (280k€).

3. Dépenses du budget initial 2026

3.1 Synthèse des dépenses inscrites au budget initial 2026

3.1.1 Autorisations d'engagement

De quoi parle-t-on ?

Les **autorisations d'engagement (AE)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice budgétaire. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'établissement. Les AE peuvent avoir une portée pluriannuelle lorsque des engagements souscrits sur un exercice s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou des exercices ultérieurs.

Autorisations d'engagement (AE)	Exécution 2023	Exécution 2024	BR 2025	BI 2026	Ecart BI 2026/ BR 2025	
Masse salariale	111 565 614 €	115 017 543 €	118 511 327 €	122 699 264 €	4 187 937 €	3,5%
Fonctionnement	46 955 436 €	34 540 254 €	42 145 447 €	38 770 512 €	-3 374 935 €	-8,0%
Investissement	6 511 670 €	4 429 444 €	8 870 848 €	6 493 844 €	-2 377 004 €	-26,8%
TOTAL autorisations d'engagement	165 032 720 €	153 987 241 €	169 527 622 €	167 963 620 €	-1 564 002 €	-0,9%

Tableau 2 – Autorisations d'engagement par masse inscrites au budget initial 2026

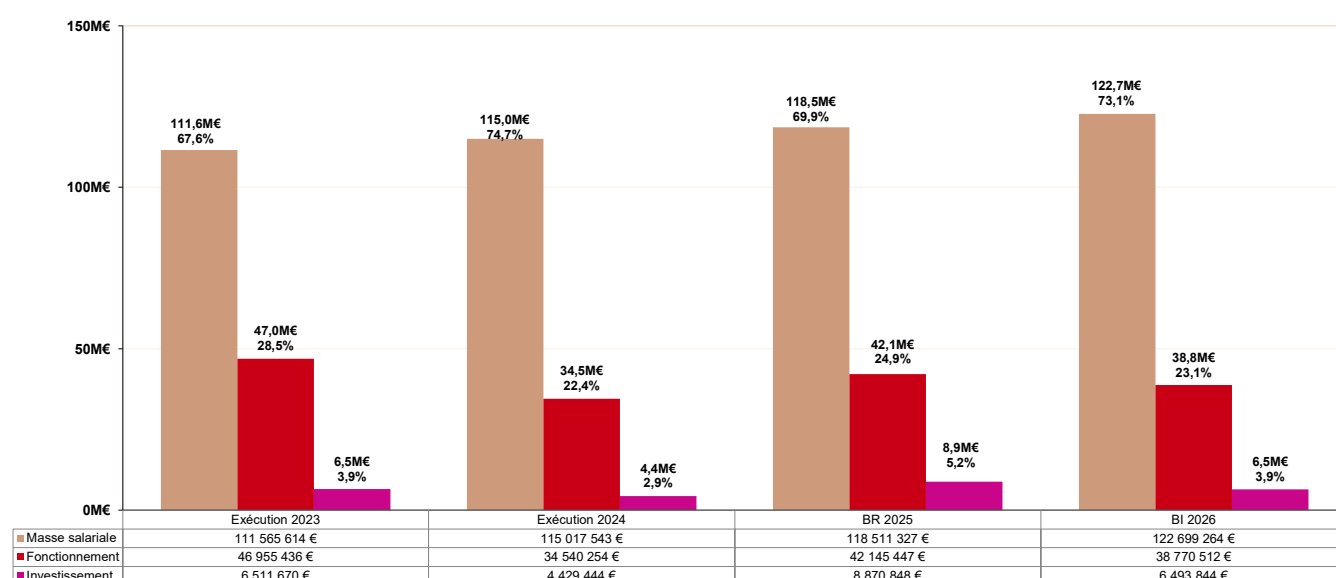


Figure 2 : évolution des autorisations d'engagement depuis 2023 par nature (données prévisionnelles en 2025 et 2026)

Les **autorisations d'engagement** inscrites au budget initial 2026 sont évaluées à **167,96M€**, en diminution de 1,6M€ par rapport aux prévisions du BR 2025.

En fonctionnement, les engagements relatifs aux **versements CDSN** diminuent de **2,8M€** et retrouvent un montant global de 13,7M€ en 2026. L'année 2025 était en effet exceptionnelle dans la mesure où il y a eu une reprogrammation des engagements de la promotion 2024-2027 n'ayant pas été réalisés en 2024 et également d'engagements (1,6M€) concernant la promotion 2023-2026.

L'établissement avait prévu au BR 2025 un volume de 0,9M€ d'AE en investissement afin de pouvoir engager le versement au CROUS de sa participation pour les travaux à venir du **gymnase** sur le site Monod. Dans le cas où la convention ne serait pas signée dans les temps avant la fin d'exercice, par prudence et au vu du montant, il a été inscrit à nouveau au BI 2026 les **0,9M€** d'AE afin de pouvoir procéder à l'engagement. Une déprogrammation sera faite au budget rectificatif si l'engagement se réalise finalement comme prévu en 2025. Les crédits de paiement de cette participation sont programmés en 2026 pour 50%, en 2027 pour 40% et en 2028 pour 10%.

La **diminution de 3,4M€ des AE d'investissement** en 2026 est principalement concentrée sur les dépenses fléchées. Il y a eu en effet en 2025 un engagement significatif de 4,1M€ pour commander 2 gros équipements de cryomicroscopie, pour lesquels les paiements sont prévus en 2026 après la fin des travaux d'aménagement autour de ces équipements.

En **masse salariale**, ce sont **+4,2M€** d'AE qui sont prévues au BI 2026 par rapport au BR 2025. Cette forte évolution concerne principalement la masse salariale État pour 3M€ avec la prise en compte des dépenses supplémentaires générées par la nouvelle hausse de 4 points du CAS Pensions dès janvier pour 1,8M€ (sans compensation à ce stade des prévisions), la protection sociale complémentaire pour 0,4M€ ou encore le GVT pour 0,5M€. La masse salariale financée sur ressources propres évoluent quant à elle de +1,2M€ en 2026.

La masse salariale mobilise 73,1% des AE inscrites au BI 2026, le fonctionnement 23,1% et enfin l'investissement 3,9%.

3.1.2 Crédits de paiement

De quoi parle-t-on ?

Les **crédits de paiement (CP)** représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année civile pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales. Les CP sont annuels et permettent de prévoir les décaissements, assurant alors une meilleure visibilité sur l'évolution de la trésorerie.

Crédits de paiement (CP)	Exécution 2023	Exécution 2024	BR 2025	BI 2026	Ecart BI 2026/ BR 2025	
Masse salariale	111 559 510 €	114 958 493 €	118 511 327 €	122 699 264 €	4 187 937 €	3,5%
Fonctionnement	40 279 134 €	35 476 674 €	40 248 520 €	39 406 031 €	-842 489 €	-2,1%
Investissement	9 523 971 €	5 212 838 €	4 618 465 €	9 629 774 €	5 011 309 €	108,5%
TOTAL crédits de paiement	161 362 615 €	155 648 005 €	163 378 312 €	171 735 069 €	8 356 757 €	5,1%

Tableau 3 – Crédits de paiement par masse inscrits au budget initial 2026

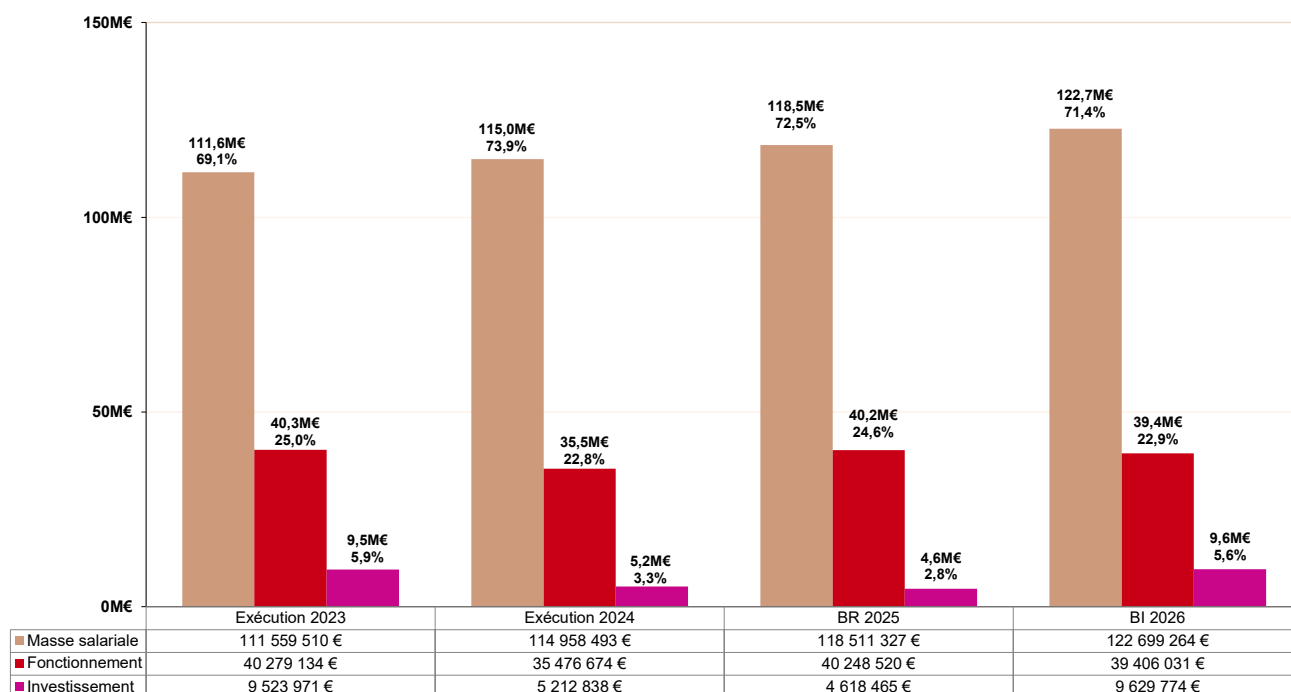


Figure 3 : évolution des crédits de paiement depuis 2023 par nature de dépenses (données prévisionnelles en 2025 en 2026)

Les **crédits de paiement** (CP) 2026 sont évalués à **171,7M€**, soit +8,3M€ en comparaison des prévisions 2025.

Les CP de fonctionnement diminuent de 0,8M€ en 2026. Ce sont principalement les **versements CDSN** qui constituent la plus forte baisse avec 1,5M€ de CP en moins par rapport à 2025 qui était une année exceptionnelle en termes de dépenses pour régulariser et rattraper les paiements n'ayant pu être réalisés en 2024, en raison de retards dans les signatures des conventions avec les partenaires. A l'inverse, les dépenses de **maintenance** de l'établissement augmentent structurellement de 0,5M€ en raison notamment des révisions tarifaires des marchés mais aussi par l'acquisition de nouveaux équipements à maintenir.

En **investissement**, la forte hausse de **+5M€** des CP par rapport à 2026 s'explique principalement par les dépenses inscrites sur les contrats fléchés afin de payer les équipements de cryomicroscopie engagés en 2025 et qui doivent être livrés et mis en service fin 2026 (4M€). Les CP d'investissement augmentent également de 0,8M€ sur la catégorie des dépenses globalisées, notamment pour les travaux d'aménagement autour du cryomicroscope pour 0,6M€.

En **masse salariale**, ce sont **+4,2M€** de CP qui sont prévus au BI 2026 par rapport au BR 2025. Comme pour les AE, cette forte évolution concerne principalement la masse salariale État pour 3M€ avec la prise en compte des dépenses supplémentaires générées par la nouvelle hausse du CAS Pensions dès janvier pour 1,8M€ (sans compensation à ce stade des prévisions), la protection sociale complémentaire pour 0,4M€ ou encore le GVT pour 0,5M€. La masse salariale financée sur ressources propres évoluent quant à elle de +1,2M€ en 2026.

La masse salariale représente 71,4% des crédits de paiement 2025, le fonctionnement 22,9% et enfin l'investissement 5,6%.

Ces prévisions sont détaillées dans les paragraphes suivants.

3.2 Dépenses de fonctionnement du budget initial 2026

Les dépenses de fonctionnement sont inscrites au BI 2026 pour **38,38M€** en autorisations d'engagement et **39,4M€** en crédits de paiement.

3.2.1 Dépenses globalisées

Près de 87% des crédits de fonctionnement concerne des dépenses globalisées, financées par la dotation de la SCSP et les ressources propres générées par l'établissement dans le cadre de son activité.

Ce tableau présente de manière non exhaustive la répartition des dépenses globalisées selon les montants en crédits de paiement les plus significatifs :

Dépenses globalisées : fonctionnement	Exécution 2023 (en crédits de paiement)	Exécution 2024 (en crédits de paiement)	BR 2025	BI 2026	Ecart BI 2026/ BR 2025
Reversements CDSN aux établissements d'accueil	13 679 376 €	11 100 178 €	14 519 234 €	13 026 709 €	-1 492 525 €
Dépenses courantes de l'établissement	12 499 022 €	11 671 366 €	10 734 401 €	10 658 787 €	-75 614 €
Fonctionnement des structures : moyens établissement et ressources propres	7 475 852 €	7 054 188 €	7 935 939 €	8 321 081 €	385 142 €
Dépenses VPR hors dotations laboratoires (anciennement fonds recherche)	904 629 €	784 841 €	838 322 €	910 000 €	71 678 €
Colloques	1 280 897 €	534 996 €	0 €	0 €	0 €
Documentation BDL	776 786 €	819 900 €	820 125 €	826 000 €	5 875 €
Reversements RH (mises à disposition)	381 536 €	414 247 €	435 906 €	368 811 €	-67 095 €
Projets SI	193 616 €	111 722 €	132 000 €	137 733 €	5 733 €
TOTAL (CP)	37 191 714 €	32 491 438 €	35 415 927 €	34 249 121 €	-1 166 806 €

Les **reversements CDSN** aux établissements d'accueil constituent la diminution la plus significative par rapport aux prévisions 2025. Ils sont prévus pour **13M€** de crédits de paiement en 2026. La diminution de 1,5M€ s'explique par le rattrapage important ayant eu lieu en 2025, pour les reversements des promotions 2022 et 2023. Les autorisations d'engagement sont quant à elles estimées à 13,7M€ soit -2,8M€. Comme précisé précédemment, l'année 2025 était en effet exceptionnelle dans la mesure où il y a eu une reprogrammation des engagements de la promotion 2024-2027 n'ayant pas été réalisés en 2024 et également d'engagements (1,6M€) concernant la promotion 2023-2026.

			Autorisations d'engagement					Crédits de paiement				
Cohorte	Nombre de doctorants	Montant total des reversements pour l'ensemble de la période	AE consommées en 2023	AE consommées en 2024	AE prévues au BR 2025	AE BI 2026	TOTAL AE par cohorte	CP consommés en 2023	CP consommés en 2024	CP prévus au BR 2025	CP BI 2026	TOTAL CP par cohorte
Cohorte 2023-2026	130	12 306 840 €	7 005 432 €	3 692 052 €	1 609 356 €	0 €	12 306 840 €	297 154 €	3 862 977 €	5 300 000 €	2 846 709 €	12 306 840 €
Cohorte 2024-2027	133	12 799 521 €		5 100 561 €	7 698 960 €	0 €	12 799 521 €		231 860 €	5 000 000 €	4 500 000 €	9 731 860 €
Cohorte 2025-2028	135	13 653 360 €			7 100 000 €	6 553 360 €	13 653 360 €			450 000 €	5 100 000 €	5 550 000 €
Cohorte 2026-2029	130	13 147 680 €				7 100 000 €	7 100 000 €				580 000 €	580 000 €
Total	528	51 907 401 €	7 005 432 €	8 792 613 €	16 408 316 €	13 653 360 €	45 859 721 €	297 154 €	4 094 837 €	10 750 000 €	13 026 709 €	28 168 700 €

Les **dépenses courantes** de l'École sont stables, en crédits de paiement, en comparaison de la prévision initiale. Elles atteignent **10,7M€** et regroupent les principales charges de l'établissement (dites incompressibles) telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

Dépenses courantes de l'établissement	Exécution 2023 (en crédits de paiement)	Exécution 2024 (en crédits de paiement)	BR 2025	BI 2026	Ecart BI 2026/ BR 2025
Fluides : eau, gaz, électricité, chauffage	6 341 312 €	5 564 980 €	4 603 087 €	3 859 451 €	-743 636 €
Frais de maintenance	1 751 561 €	1 699 990 €	1 699 229 €	2 222 790 €	523 561 €
Abondement/redevance de maintenance et GER	1 389 550 €	1 299 742 €	1 349 726 €	1 392 273 €	42 547 €
Gardiennage	1 077 488 €	1 127 393 €	1 208 718 €	1 306 884 €	98 166 €
Nettoyage et entretien	851 334 €	844 637 €	894 823 €	866 500 €	-28 323 €
Autres loyers	755 687 €	784 178 €	532 872 €	448 561 €	-84 311 €
Accueil physique et téléphonique	119 598 €	128 980 €	141 600 €	148 468 €	6 868 €
Environnement et gestion des déchets	84 620 €	82 093 €	100 000 €	123 860 €	23 860 €
Marchés transversaux	127 871 €	139 374 €	204 346 €	290 000 €	85 654 €
TOTAL (CP)	12 499 022 €	11 671 366 €	10 734 401 €	10 658 787 €	-75 614 €

Les prévisions de **dépenses énergétiques** diminuent de 0,7M€ en crédits de paiement par rapport à 2025 où ils étaient plus importants en raison de l'impact des derniers paiements des factures 2024. En droits constatés (rattachement comptable des charges à l'exercice), ces dépenses prévisionnelles **demeurent stables** par rapport à l'exercice 2025, qui a connu une forte baisse après les forts surcoûts inflationnistes subis de 2022 à 2024.

Les consommations sont maîtrisées et optimisées par l'ENS de Lyon malgré des surfaces supplémentaires depuis 2022. L'École a élaboré un plan de sobriété énergétique qui s'est inscrit dans une démarche plus large conduite dès 2019 pour conduire ses activités dans une démarche durable et responsable. Des études sont menées pour réduire davantage les consommations et donc les dépenses de fluides.

Au global, **les dépenses d'énergie 2026 représentent 3,95M€** et se rapprochent du niveau des dépenses de l'année de référence 2021 (avant inflation).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges de fluides par poste de dépenses en droits constatés :

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Execution 2024	BR 2025	BI 2026	Ecart BI 2026/ BR 2025	Evolution par rapport à 2021
Electricité	2 172 807 €	2 901 640 €	5 203 257 €	3 857 445 €	2 465 000 €	2 540 000 €	75 000 €	16,9%
Gaz	138 320 €	177 366 €	196 896 €	168 510 €	150 000 €	180 000 €	30 000 €	30,1%
Eau	269 540 €	178 692 €	205 498 €	212 242 €	230 000 €	200 000 €	-30 000 €	-25,8%
Chauffage urbain	1 047 515 €	1 402 363 €	1 152 415 €	1 071 205 €	1 000 000 €	1 030 000 €	30 000 €	-1,7%
Total	3 628 183 €	4 660 061 €	6 758 066 €	5 309 403 €	3 845 000 €	3 950 000 €	105 000 €	8,9%

Les coûts de **maintenance** comprennent les interventions obligatoires réalisées par la direction du patrimoine, la DSI et également par le service Accueil et Sécurité. Ils sont estimés à **2,2M€** en 2026. La hausse de 0,5M€ est essentiellement liée à la révision des prix des marchés mais aussi par de nouveaux équipements à maintenir comme par exemple les soutes du bâtiment M8.

Le loyer payé par l'ENS de Lyon depuis 25 ans à Alliade pour la résidence étudiante Bonnamour (site Descartes) a pris fin en octobre 2025. La résidence est désormais la propriété de l'École. La fin de ce loyer constitue une économie de 0,6M€ pour l'établissement sur un exercice complet, qui est toutefois à nuancer car de nouvelles dépenses vont être réalisées tel que le remplacement de 380 détecteurs incendie.

En 2025, les dépenses prévues pour le loyer du bâtiment Condorcet (site Monod) ont été diminuées de 0,24M€ en raison d'une expertise judiciaire en cours faisant suite à des sinistres. Il est prévu en 2026 les crédits pour le loyer de l'année, ainsi que les crédits complémentaires pour rattraper les paiements gelés en 2025. En parallèle, une reprise de provision devrait être réalisée pour le dernier trimestre 2024 et la totalité de l'année 2025.

Le fonctionnement des structures augmente de 0,4M€, avec **8,3M€** prévus en 2026 : organisation du concours d'entrée, fonctionnement des départements d'enseignement et des laboratoires de recherche, des services centraux, etc. Ce fonctionnement est financé via les moyens établissement et des ressources propres (prestations de recherche par exemple dans les laboratoires). Pour rappel, l'établissement avait décidé en 2024 de réduire de 10% les dotations en moyens établissement de chaque centre de responsabilité budgétaire afin de contenir les impacts sur le déficit du résultat et les prélèvements sur les réserves. Cette réduction de 10% a été reconduite en 2025 et 2026.

Enfin et conformément à la circulaire n°6506/SG du Premier Ministre datée du 4 octobre 2025, les dépenses de la direction de la **communication** ont été réduites de 20%.

3.2.2 Dépenses fléchées

Parmi les autres dépenses de fonctionnement de l'ENS de Lyon, celles financées totalement par des recettes fléchées (contrats de recherche et de formation essentiellement) sont estimées à **5,2M€** au BI 2026.

	Exécution 2023	Exécution 2024	BR 2025	BI 2026	Écarts BR 2025/ BI 2025
ANR PIA IDEX	30 255 €	4 800 €	0 €	0 €	0 €
ANR PIA hors IDEX	330 318 €	328 534 €	884 071 €	1 021 111 €	137 041 €
Total ANR PIA	360 573 €	333 334 €	884 071 €	1 021 111 €	137 041 €
ANR hors PIA	1 077 632 €	1 228 488 €	1 916 488 €	1 424 802 €	-491 686 €
Union Européenne	764 054 €	538 239 €	783 964 €	792 402 €	8 438 €
Région	227 603 €	168 856 €	208 390 €	80 486 €	-127 904 €
Autres	657 557 €	716 318 €	1 039 681 €	1 838 110 €	798 428 €
Fonctionnement fléché en crédits de paiement	3 087 420 €	2 985 236 €	4 832 593 €	5 156 910 €	324 317 €

Les dépenses de fonctionnement affichent une légère hausse par rapport aux prévisions 2025.

Sur les contrats ANR, tout comme pour la recette, il est prévu un fléchissement probablement lié à la fin de nombreux contrats dont 0,6M€ de dépenses doivent se réaliser en 2025.

En revanche, les financements d'autres origines sont en nette augmentation (0,8M€). Environ 115k€ sur des fonds fléchés venant de Fondations (dont FRM principalement) doivent faire l'objet de remboursement suite à la démission de la candidate doctorante recrutée. L'École estime à 0,3M€ les dépenses concernant des contrats se terminant en 2026. Mais ce sont surtout de nouveaux financements et projets qui expliquent cette tendance. Par exemple, 2 gros projets Collex-Persée sont annoncés pour un budget global pluriannuel de 1,6M€, dont 0,2M€ prévus en 2026. Un nouveau gros contrat G-DETOX, probable et sur une période courte de 3 ans est annoncé, pour un montant de 0,7M€ ; en conséquence, une enveloppe de dépenses a été prévue à cet effet pour 0,2M€.

3.3 Dépenses d'investissement du budget initial 2026

Les dépenses d'investissement prévues au BI 2026 s'élèvent à **6,5M€** en autorisations d'engagement et à **9,6M€** en crédits de paiement.

3.3.1 Dépenses globalisées

Les investissements dits globalisés sont financés par l'établissement via le fonds de roulement mais aussi par des ressources propres notamment dans les structures de recherche.

Ce tableau présente la répartition des prévisions de dépenses globalisées d'investissement par service et/ou vice-présidence.

Dépenses globalisées : investissements	Exécution 2023 (en crédits de paiement)	Exécution 2024 (en crédits de paiement)	BR 2025 (en crédits de paiement)	BI 2026 (en crédits de paiement)	Ecart BI 2026/ BR 2025
Travaux et aménagements portés par la Direction du patrimoine	3 072 523 €	2 011 523 €	1 237 929 €	1 692 501 €	454 572 €
Investissements VPR (PPI)	1 286 856 €	343 860 €	500 000 €	1 100 000 €	600 000 €
Laboratoires sur recettes propres	214 745 €	167 837 €	254 051 €	71 478 €	-182 573 €
Dépenses VPR (fonds recherche)	251 241 €	160 764 €	33 908 €	120 000 €	86 092 €
Direction des systèmes d'informations	786 354 €	235 343 €	80 800 €	195 676 €	114 876 €
Départements de formation et vie étudiante	94 578 €	149 337 €	293 880 €	231 407 €	-62 473 €
Autres investissements	369 403 €	340 481 €	587 867 €	376 566 €	-211 301 €
TOTAL	6 075 699 €	3 409 144 €	2 988 435 €	3 787 628 €	799 193 €

Compte tenu de la situation financière, l'ENS de Lyon a décidé de poursuivre les efforts amorcés les années précédentes en maintenant le gel de certains projets d'envergure, tels que la réhabilitation de la résidence étudiante Bonnamour sur le site Descartes, tant que des financements externes ne sont pas obtenus. Des demandes de financements externes ont été engagées afin de lancer des investissements jugés prioritaires mais que l'établissement ne peut pas assumer sur son fonds de roulement.

Le budget de dépenses consacré aux **travaux et aménagements** portés par la direction du patrimoine augmente de 0,45M€ en 2026, notamment pour des projets immobiliers au service de la vie étudiante auxquels sont consacrées les recettes supplémentaires du nouveau barème des droits d'inscription (gymnase site Monod par exemple). Comme en 2025, la priorité fixée par la gouvernance est donnée aux travaux réglementaires et notamment ceux pour la sécurité des biens et des personnes.

Dans le cadre de la construction de la nouvelle résidence étudiante par le CROUS sur le site Monod, il est prévu une participation de 0,9M€ de l'établissement pour le **gymnase**. Ce sont **0,45M€** qui seront reversés en 2026 soit 50%, conformément à la convention prévue avec le CROUS. L'École prévoit aussi 0,08M€ au BI 2026 pour le raccordement d'un portail et la création d'une tranchée, dans le cadre des travaux menés par le CROUS pour la résidence Debourg.

Le **désenfumage** du site Monod était prévu au BI 2025 pour 54k€. Les travaux n'ont pas pu être effectués et sont reprogrammés en 2026. L'estimation initiale de 2025 a été fortement revue à la hausse : ce sont ainsi **242k€** qui sont prévus au BI 2026 soit +188k€.

La décision de réaliser les travaux d'**étanchéité de l'aile B de la BDL** a été prise au printemps 2025. Ces travaux n'ayant pas pu se faire en 2025, les crédits sont reprogrammés en 2026 et représentent ainsi **205k€** de CP.

La mise en conformité de la salle Parenthèse, qui est un lieu d'expositions, de rencontres et espace détente à la BDL a été prévue au budget 2025 pour 50k€. Les travaux n'ayant pas été réalisés en 2025, ceux-ci sont également reprogrammés en 2026 avec une estimation des dépenses réévaluée à **100k€**.

Le budget d'investissement de la **vice-présidence Recherche** augmente significativement en 2026. L'enveloppe annuelle allouée passe ainsi de 0,5M€ à **1,1M€** : elle comprend les achats d'équipements scientifiques (0,43M€) mais également la participation aux travaux d'aménagement pour accueillir les équipements de cryomicroscopie (0,63M€ de CP en 2026) et aux études préliminaires pour l'installation de serveurs à bain d'huile (0,04M€).

3.3.2 Dépenses fléchées

Parmi les autres dépenses d'investissement de l'ENS de Lyon, celles financées intégralement par des contrats fléchés sont évaluées à **5,8M€** en crédits de paiement.

	Exécution 2023	Exécution 2024	BR 2025	BI 2026	Écarts BR 2025/ BI 2025
ANR PIA IDEX	0 €	0 €	0 €		0 €
ANR PIA hors IDEX	1 684 988 €	181 699 €	594 925 €	2 499 336 €	1 904 411 €
Total ANR PIA	1 684 988 €	181 699 €	594 925 €	2 499 336 €	1 904 411 €
ANR hors PIA	203 435 €	284 295 €	486 554 €	381 309 €	-105 245 €
Union Européenne	782 094 €	263 839 €	66 584 €	1 420 164 €	1 353 581 €
Région	27 086 €	1 593 €	104 000 €	45 000 €	-59 000 €
Autres	750 669 €	1 072 268 €	377 968 €	1 496 337 €	1 118 369 €
Investissement fléché en crédits de paiement	3 448 272 €	1 803 694 €	1 630 030 €	5 842 146 €	4 212 116 €

Les prévisions de dépenses d'investissement affichent une très forte augmentation en lien direct l'acquisition des gros équipements de cryomicroscopie qui doit être finalisée pour 95% des coûts engagés. Le budget fléché prévu pour cette opération s'élève à 4,6M€ de crédits de paiement en 2026, dont 0,75M€ financés par des contrats fléchés (EQUIPEX, FEDER...) pour les travaux d'aménagement pour lesquels l'établissement apporte également 0,63M€ de crédits de paiement via le PPI Recherche en 2026.

On retrouve principalement 2,1M€ qui seront financés sur l'EQUIPEX InfectioTron et 237k€ sur ShapeMed, 1,4M€ financé sur le FEDER (Europe), et 1,6M€ sur les autres financements et en grande partie sur moyens établissement pour les travaux.

3.4 Dépenses de masse salariale du budget initial 2026

3.4.1 La masse salariale

De quoi parle-t-on ?

Les **dépenses de personnel** : rémunérations principales, cotisations patronales, rémunérations accessoires et prestations sociales obligatoires.

Masse salariale État : crédits transférés à partir du titre 2 du budget de l'État lors du passage aux compétences et responsabilités élargies en 2010.

Ressources Propres : toutes les autres charges de personnels hors crédits transférés : contrats de recherche, vacations et jury de concours.

3.4.1.1 Masse salariale globale

	Exécution 2023	Exécution 2024	BR 2025	BI 2026	Ecart BI 2026/ BR 2025
Masse salariale Etat	104 218 294 €	106 755 109 €	109 512 392 €	112 517 765 €	3 005 373 €
Masse salariale ressources propres	7 341 216 €	8 203 384 €	8 998 935 €	10 181 499 €	1 182 564 €
dont ressources propres globalisées	1 657 310 €	1 889 783 €	1 701 197 €	1 574 267 €	-126 930 €
dont ressources propres fléchées	5 683 906 €	6 313 601 €	7 297 738 €	8 607 232 €	1 309 494 €
TOTAL masse salariale	111 559 510 €	114 958 493 €	118 511 327 €	122 699 264 €	4 187 937 €

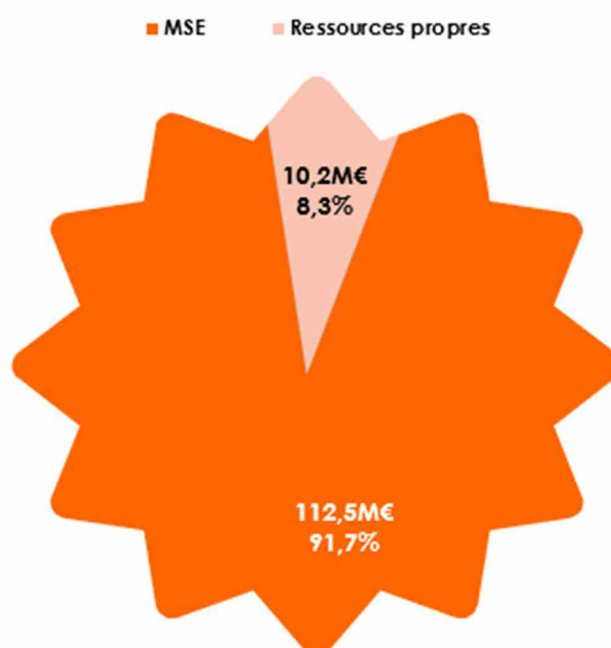


Figure 4 – Part relative de la masse salariale en fonction du support budgétaire

Support budgétaire	BR 2025	BI 2026	€	▲
MSE	109 512 392 €	112 517 765 €	3,01 M€	2,7%
RP	8 998 935 €	10 181 499 €	1,18 M€	13,1%
Total	118 511 327 €	122 699 265 €	4,19 M€	3,5%

Entre la prévision rectificative 2025 et la prévision initiale 2026, les coûts salariaux augmentent de 4,19 M€ (+3,5 %) tous supports budgétaires confondus. Cette hausse se répartit entre une augmentation de 3,01 M€ (+2,7 %) des charges de personnel sur le support État et une progression de 1,18 M€ (+13,1 %) sur le budget propre.

Contexte

Au cours des cinq dernières années, la France a connu un contexte de forte inflation qui a impacté de manière significative la masse salariale de l'École, et restreint ses marges de manœuvres (notamment du fait de la fongibilité asymétrique), la MSE mobilisant les $\frac{3}{4}$ du budget.

Taux d'inflation Données Banque de France	2022	2023	2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Total Cumul
	5,9%	5,7%	2,4%	1,7%	1,6%	17,3%

Pour redynamiser les rémunérations des agents publics et contrer les effets de cette spirale inflationniste (+14% entre 2022 et 2024 ; soit un taux annuel moyen de près de 5%), l'État a mis en œuvre un ensemble de leviers RH : revalorisation indiciaire, indemnités, primes, prestations sociales.

Or, la prise en charge intégrale et/ou partielle d'une partie de ces dispositifs ministériels a fragilisé la situation financière de l'établissement. Pour l'exercice 2026, l'impact budgétaire est estimé à -4,2M€ sur le budget de l'École, dont -2,2M€ pour les élèves fonctionnaires stagiaires, soit plus de la moitié (54 %) du déséquilibre global des crédits de personnel.

Montant du financement de l'ENS de Lyon sur dispositifs RH gouvernementaux

Type	Dispositifs RH Ministériels	Solde budgétaire			Dont Normaliens
		Recettes SCSP	Impact MSE en année pleine	Différentiel	
Charge / contribution	Hausse du CAS Pensions au 1er janvier 2026	- €	1 769 095 €	- 1 769 095 €	- 775 569 €
SMIC	SMIC - Effets cumulés	1 352 028 €	2 357 467 €	- 1 005 439 €	- 1 005 439 €
Indiciaire	Point indice 2023	1 030 181 €	1 414 364 €	- 384 183 €	- 148 974 €
Indiciaire	Reval° des grilles de rémunérations : +5 points	685 551 €	941 212 €	- 255 661 €	- 138 238 €
Indiciaire	Point indice 2022	2 926 308 €	3 143 445 €	- 217 137 €	- €
Indiciaire	Changement d'échelon Eleves	- €	150 000 €	- 150 000 €	- 150 000 €
Charge / contribution	Reval° - Charges patronales transport	- €	147 317 €	- 147 317 €	- 42 431 €
Prestation sociale	PSC / MGEN 2026	374 780 €	468 972 €	- 94 192 €	- €
Prestation sociale	PSC 2021	123 388 €	29 196 €	94 192 €	- €
Prestation sociale	Forfait mobilité durable	- €	80 400 €	- 80 400 €	- 18 500 €
Charge / contribution	Reval° - Remboursement du forfait de transport	- €	50 366 €	- 50 366 €	- €
Prestation sociale	Forfait télétravail	- €	44 085 €	- 44 085 €	- €
Indemnitaire	Indemnité fin de contrat	- €	40 023 €	- 40 023 €	- €
Indiciaire	Reval° des grilles de rémunérations - Cat.B & C	76 867 €	105 533 €	- 28 666 €	- €
Indemnitaire	Revalorisation des CET	- €	15 000 €	- 15 000 €	- €
Charge / contribution	Forfait social	- €	10 000 €	- 10 000 €	- 5 613 €
Charge / contribution	Hausse du CAS Pensions au 1er janvier 2025	1 773 431 €	1 774 783 €	- 1 352 €	- 1 352 €
Total		6 569 103 €	10 766 474 €	- 4 197 372 €	- 2 284 764 €

Au 1er janvier 2026, un relèvement de 4 points du taux de contribution au CAS Pensions est prévu pour les employeurs fonctionnaires civils, cette mesure non compensée va alourdir les charges salariales à hauteur de 1,77 M€.

Les Écoles normales supérieures sont d'autant plus affectées par ce contexte inflationniste en raison de leur singularité. En effet, les tensions sur la masse salariale proviennent de l'impact de ces dispositifs sur ses personnels (comme pour l'ensemble des universités), mais aussi de leur population d'élèves fonctionnaires stagiaires. Pour exemple, si la MSE a été contrainte par les relèvements successifs de l'indice minimum de traitement des agents publics au niveau du SMIC (+2,36M€), ces rehaussements ont impacté dans une large proportion les élèves normaliens.

Année	SMIC Date d'entrée en vigueur
2021	01/01/2021
2021	01/10/2021
2022	01/01/2022
2022	01/05/2022
2022	01/08/2022
2023	01/01/2023
2023	01/05/2023
2024	01/01/2024
2024	01/11/2024
2026	?

En raison d'un mécanisme de revalorisation automatique, le SMIC a augmenté 9 fois depuis le 01/01/2021. Chacune de ces hausses s'est accompagnée d'une augmentation du coût des rémunérations des élèves fonctionnaires stagiaires : **2,14M€** cumulés au 31/12/2025 sur un total de **2,36M€** (soit **91%** du total établissement).

À ce jour, la compensation du SMIC demeure partielle (1,35M€) ce qui impose à l'ENS de Lyon un effort de contribution significatif.

Par ailleurs, il convient de souligner que les revalorisations à venir continueront d'avoir des effets importants sur les capacités de financement de l'École, et fragiliseront sa construction budgétaire.

L'établissement doit s'adapter aux contraintes budgétaires induites par la compensation partielle de mesures salariales ministérielles afin de sécuriser le financement de ses dépenses salariales et de maintenir sa capacité d'investissement.

3.4.1.2 Masse salariale État

3.4.1.3 Principaux éléments de variation de la masse salariale État

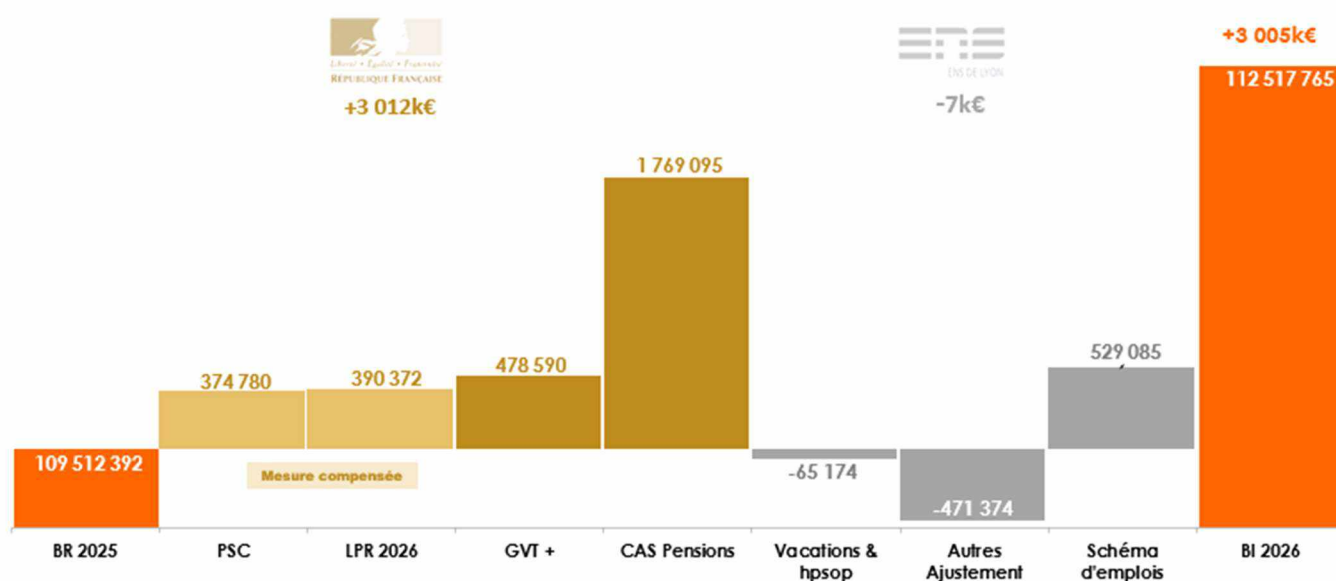


Figure 5 : Principaux facteurs d'évolution des coûts de rémunérations entre la prévision initiale et rectificative

Budget	BR 2025	BI 2026	€	▲
MSE	109,51 M€	112,52 M€	3,01 M€	2,7%

Entre ces deux prévisions, les dépenses de rémunérations augmentent de **3,01M€ (2,7%)**.

La décomposition des crédits de personnels par facteur d'évolution quantifie l'impact financier de chaque dispositif RH entre le budget initial et sa version rectificative.

Ces éléments de rémunérations sont également regroupés par type, permettant de distinguer les mesures **réglementaires** (obligatoires), de celles relevant de **décisions de l'établissement**.

➔ **Réglementaires : 3 012k€**

- **Protection sociale complémentaire 2026** : à compter du 1er mai 2026, un nouveau régime obligatoire de protection sociale complémentaire santé sera mis en place. Le coût de cette mesure est estimé à 374 k€ pour l'année 2026 (évaluée sur la base de 75 % des effectifs affiliés). Sur une année pleine, l'impact budgétaire serait de 700 k€
Ce dispositif est intégralement compensé dans ce budget

Répartition par population de l'impact de la PSC 2026

	Population	€	
Elèves	Elèves	200 096	53%
Enseignants & Enseignants Chercheurs	Titulaires	46 680	12%
	Contractuels	9 656	3%
	Doctorants	33 552	9%
	Sous total Elèves & E/C	289 984	77%
Biatss	Titulaires	61 604	16%
	Contractuels	23 192	6%
	Sous total BIATSS	84 796	23%
	Total	374 780	100%

► **LPR 2026 : 390k€**

LPR 2026	€	%
Revalorisat° indemnitaire E/C	128 760 €	33%
Revalorisat° des contrats doc.	261 612 €	67%
Total	390 372 €	

- Initiées en 2021, les mesures de revalorisations indemnitaires des enseignants chercheurs se poursuivent en 2026 : **+129k€**, intégralement compensés par le ministère. Les modalités de mise en œuvre seront définies ultérieurement par le MESR ;
- **Revalorisation des contrats doctoraux** : au 01/01/2026, la rémunération brute mensuelle des contractuels doctorants est portée à 2 300€ (contre 2 200€ en 2025). Cette mesure s'étend à l'ensemble des contrats en cours, et est valorisée à **261k€**.

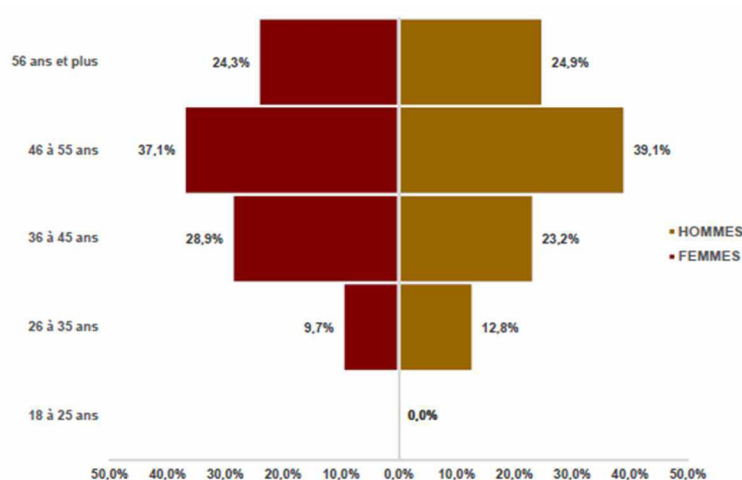
► Le **glissement, vieillesse, technicité** est un enjeu majeur pour l'établissement.

Le GVT positif mesure l'augmentation mécanique de la masse salariale liée à l'évolution de carrière des agents titulaires : avancement d'échelon, promotion de grade ou changement de corps. En optimisant et rationalisant sa politique d'emploi, l'établissement peut neutraliser une partie de cette progression.

Le GVT négatif, quant à lui, correspond à l'impact des flux d'entrées et de sorties : lorsqu'un agent expérimenté part à la retraite et est remplacé par un agent débutant, ce dernier perçoit un indice de rémunération plus faible, ce qui génère des économies.

Cet effet négatif est comptabilisé dans les flux de personnels (schéma d'emplois) dans l'analyse budgétaire.

Cependant, **en raison de la structure par âge des agents titulaires, ces variations de masse salariale ne suffisent pas à compenser complètement la charge du GVT :**



Pyramide des âges des personnels TITULAIRES par genre au 31.12.2025

En 2025, l'âge médian des personnels fonctionnaires est de 49 ans. Pour précision, près d'¼ des agents titulaires ont plus de 56 ans.

Cette pyramide des âges, en forme de « champignon », témoigne d'une large proportion d'agents expérimentés. Si ces compétences sont un atout pour l'établissement, **cette configuration démographique s'accompagne néanmoins de charges salariales élevées**. Dans ce contexte, l'impact du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) devient particulièrement important, car les promotions et l'ancienneté génèrent des coûts structurels non négligeables.

Évolution mensuelle du GVT positif des personnels fonctionnaires

Période	Biatss	EC	Total
Janvier	2 819 €	2 839 €	5 658 €
Février	5 639 €	5 677 €	11 316 €
Mars	8 458 €	8 516 €	16 974 €
Avril	11 278 €	11 355 €	22 632 €
Mai	14 097 €	14 193 €	28 290 €
Juin	16 916 €	17 032 €	33 948 €
Juillet	19 736 €	19 871 €	39 607 €
Août	22 555 €	22 709 €	45 265 €
Septembre	25 375 €	25 548 €	50 923 €
Octobre	28 194 €	28 387 €	56 581 €
Novembre	31 014 €	31 225 €	62 239 €
Décembre	33 833 €	34 064 €	67 897 €
Total	219 914 €	221 416 €	441 330 €

La hausse de la masse salariale liée à l'évolution indiciaire des personnels contractuels Biatss de l'ordre de **37k€** en 2026 est également intégré dans le GVT :

Répartition par population

GVT+	€
Personnels enseignants	221 416 €
Biatss titulaires	219 914 €
<i>Biatss contractuels</i>	<i>37 260 €</i>
Total	478 590 €

- **CAS Pensions 2026** : le taux de contribution au CAS Pensions est relevé de 4 points au 1^{er} janvier 2026 et passe de 78,6% à 82,6%, impactant la MSE de **1,77M€**. Ce dispositif n'est pas compensé par l'État au stade des informations connues lors de la construction budgétaire.

Répartition par population de l'impact du relèvement du CAS Pension 2026

	Population	€	
Elèves	Elèves	775 569	44%
Enseignants & Enseignants Chercheurs	Titulaires	492 422	28%
	Contractuels	1 070	0%
	Doctorants	16 699	1%
	Sous total Elèves & E/C	1 285 760	72%
Biatss	Titulaires	483 335	27%
	Contractuels	-	0%
	Sous total BIATSS	483 335	27%
	Total	1 769 095	100%

► À l'initiative de l'établissement : -7k€

- **Vacations & h-psop : -65k€**

Type	€
Vacations	- 66 386 €
H-psop	1 212 €
Total	- 65 174 €

- Les dépenses salariales consacrées aux **vacations d'enseignement** diminuent de **41,8k€**, cela s'explique par une prise en charge sur budget propre d'une part du financement (notamment le SFRI : Structuration de la Formation par la Recherche et l'Innovation) ;
- Les coûts salariaux relatifs aux **vacations administratives** baissent également : **-24k€** (ajustements en fonction des besoins de services) ;

- Les prévisions de dépenses « **Hors Paiement Sans Ordonnancement Préalable** » restent stables (+1,2k€).

► **Autres : -471k€**

Catégorie de rémunération	€
Autres État	- 471 374 €
Dont :	
Traitement brut CLD	14 000 €
CIA / interressement	- 340 000 €
Ajustement PEDR / RIPEC C3	- 52 000 €
ACE	- 50 310 €
Autres indemnités / prestations sociales	- 43 064 €

- **-340k€** correspondant au montant mis en paiement au titre du complément indemnitaire annuel et primes de fin d'année 2025 sont retranchés de notre socle de dépenses salariales 2026 ;
- Dans ce budget, le régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs est rééquilibré : remplacée progressivement par la prime individuelle du RIPEC dite « C3 » depuis 2022, la PEDR voit ses dépenses réduites de **52k€**
- La masse salariale consacrée aux activités complémentaires d'enseignement est ajustée de **-50k€** ;
- « **Autres indemnités / prestations sociales** » : les dépenses liées au financement de l'allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (**ARE**) versée par Pôle emploi pour les anciens personnels de l'ENS de Lyon diminuent de **20k€**.

Par ailleurs, ce budget prévoit une révision de la masse salariale dédiée à certaines indemnités ou prestations sociale (CSG, indemnité de fin de contrat, SFT, rupture conventionnelle...) à hauteur de **-23k€**.

► **Valorisation des flux de personnels : 529K€**

Ces montants retranscrivent l'impact financier des variations du volume d'emplois entre les prévisions d'exécution 2025 et le BI 2026. Cette valorisation des emplois comprend :

- L'**extension en année pleine N-1** qui mesure l'impact budgétaire d'un mouvement enregistré au cours de l'année 2022 sur l'année 2026 (intégrant notamment les arbitrages de la campagne d'emplois 2025, le retour de césures des élèves normaliens, les départs en retraite...)
- Le **schéma d'emplois N** correspond au solde des créations et des suppressions d'emplois sur l'exercice 2026 (toutes les entrées et sorties prévisionnelles, toutes populations confondues)

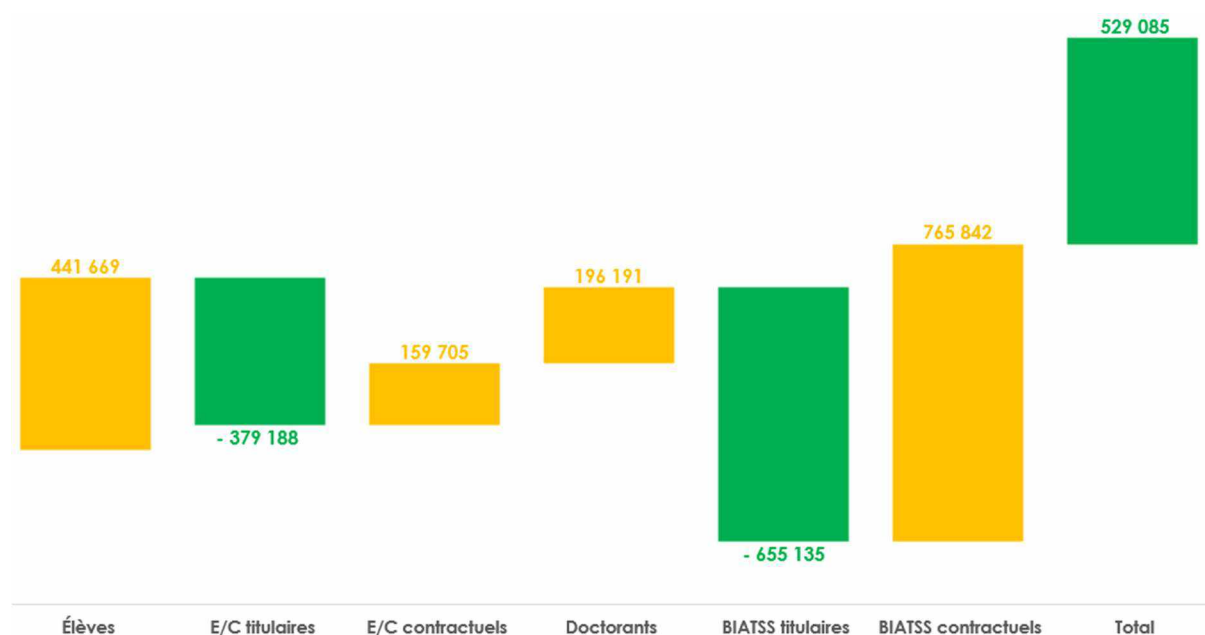
	Population	EAP 2025	SE 2026	Schéma d'emploi
Elèves	Elèves	569	-127	442
Enseignants & Enseignants Chercheurs	Titulaires	-504	125	-379
	Contractuels	248	-88	160
	Doctorants	183	14	196
BIATSS	Titulaires	-291	-364	-655
	Contractuels	199	567	766
	Total	404	125	529

Les extensions en année pleine (EAP) sur 2026 des mouvements observés en 2025 sont positifs à hauteur de 404k€. Cette progression s'explique principalement par les retours de normaliens en année de césure en octobre 2025 (+569k€).

En excluant les fonctionnaires stagiaires et les contractuels doctorants de la valorisation des flux d'emplois, **les effets financiers seraient négatifs : -109k€**

Population	EAP 2025	SE 2026	Schéma d'emploi
Personnels Enseignants	-256	37	-219
Biatss	-92	203	111
Total	-348	239	-109

Zoom sur le schéma d'emplois



3.4.1.4 Répartition globale de la masse salariale État par population et type de dépenses

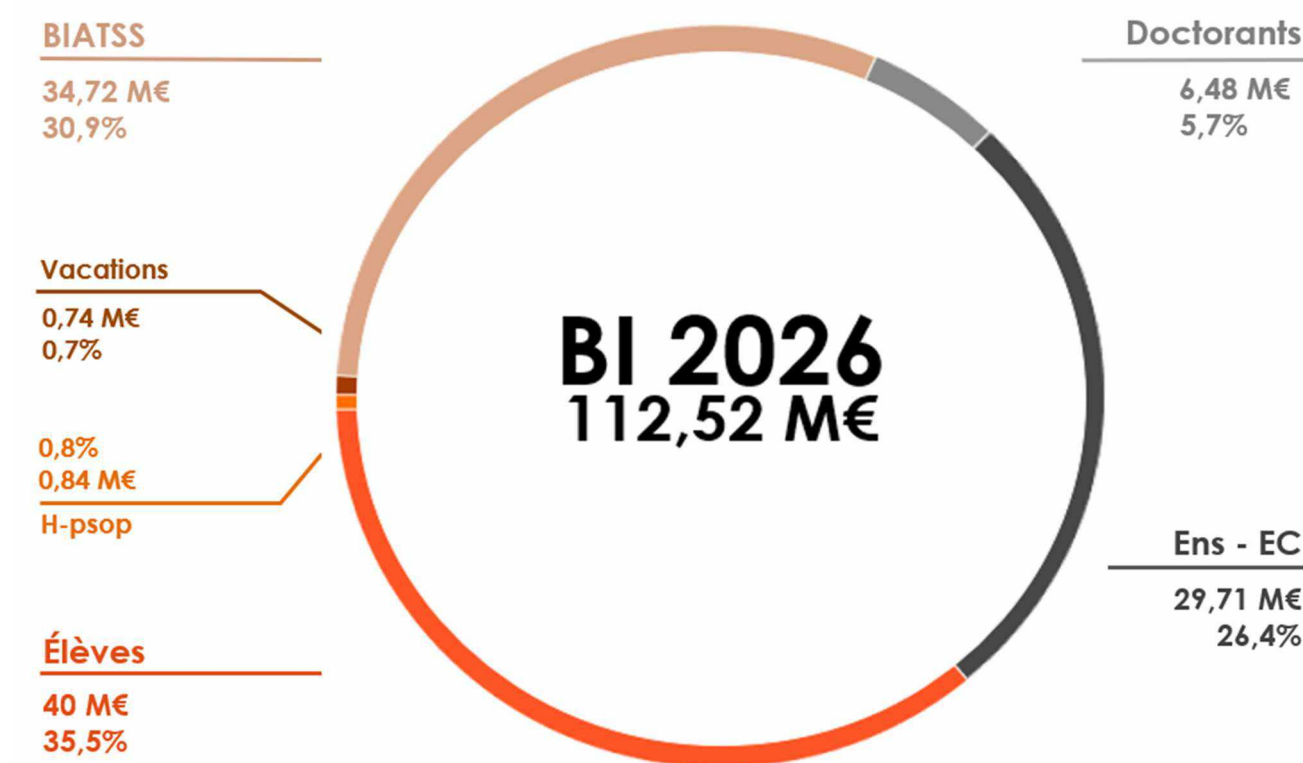
Le montant total des dépenses salariales État prévues est de **112 517 765 €** pour ce BI 2026.

Elles se répartissent de la manière suivante selon la population ou le type de dépense :

	Population / Type	BR 2025	BI 2026	Écarts	▲ BI / BR	%
Elèves	Elèves	38 515 076	40 004 750	1 489 674	3,9%	35,6%
Enseignants & Enseignants Chercheurs	Titulaires	26 662 231	27 120 369	458 138	1,7%	24,1%
	Contractuels	2 412 024	2 591 064	179 040	7,4%	2,3%
	Doctorants	6 089 016	6 481 117	392 102	6,4%	5,8%
	Sous total Elèves & E/C	73 678 346	76 197 300	2 518 954	3,4%	67,7%
BIATSS	Titulaires	28 220 341	27 994 414	- 225 927	-0,8%	24,9%
	Contractuels	5 957 253	6 734 774	777 521	13,1%	6,0%
	Sous total BIATSS	34 177 595	34 729 188	551 594	1,6%	30,9%
	Total - Rémunérations	107 855 941	110 926 488	3 070 548	2,8%	98,6%
Vacations	Administratives	328 503	303 952	- 24 551	-7,5%	0,3%
	Gpeec	9 000	9 000	-	0,0%	0,0%
	Enseignement	454 667	425 632	- 29 035	-6,4%	0,4%
	CPES	19 700	6 900	- 12 800	-65,0%	0,0%
	Total - Vacances	811 870	745 484	- 66 386	-8,2%	0,7%
Hors-psop	Action sociale	769 581	770 793	1 212	0,2%	0,7%
	FSDIE	75 000	75 000	-	0,0%	0,1%
	Total dépenses H-psop	844 581	845 793	1 212	0,1%	0,8%
	Total	109 512 392	112 517 765	3 005 373	2,7%	100%

La déclinaison des dépenses salariales en fonction de la population permet d'apporter des précisions sur la structure de la MSE :

Répartition des dépenses de MSE par population / type



Plus d'1/3 de la MSE est destinée au financement des élèves fonctionnaires stagiaires (35,5%).

A- Plafond d'emplois

Pour information, le plafond d'emplois **sur supports budgétaires de l'État** est fixé à **1 983 ETPT** en 2025 (cf. annexe « Tableau des emplois »).

Le plafond autorisé d'emploi sur la MSE fixe le volume maximum d'emplois utilisable par année budgétaire. En l'état ; **l'ENS de Lyon consommerait 94,5% des 1983 emplois** à sa disposition, **89,9%** en excluant les élèves fonctionnaires stagiaires.

	 ETPT <i>Emplois rémunérés</i>	BR 2025	BI 2026	Écart	▲
MSE	Élèves	894,1	905,3	11,2	1,3%
	E/C & C titulaires	231,3	228,5	- 2,8	-1,2%
	E/C & C contractuels	54,7	56,8	2,2	4,0%
	Doctorants	153,3	156,3	3,0	2,0%
	BIATSS titulaires	394,2	380,8	- 13,4	-3,4%
	BIATSS contractuels	129,8	147,1	17,4	13,4%
	MS État	1 857,3	1 874,9	17,6	0,9%
	<i>Hors normaliens et doctorants</i>	<i>809,8</i>	<i>813,2</i>	<i>3,4</i>	
RP	BIATSS	57,1	55,1	- 2,0	-3,5%
	EC / Doctorants	124,2	145,6	21,5	17,3%
	Ressources Propres	181,2	200,7	19,5	10,8%
	Total	2 038,5	2 075,6	37,1	1,8%

L'Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est l'unité de décompte du plafond d'emplois. Cette comptabilisation tient compte de la quotité de temps de travail et de la période d'activité de chaque agent.

Les emplois État (**1 874,9 ETPT**) et sur ressources propres (**200,7 ETPT**) se cumulent pour former le plafond d'emplois de l'établissement : **2 075,6 ETPT** (+37,1 ETPT par rapport au BR).

Zoom sur la MSE

La prévision de consommation des ETPT sur emplois budgétaires s'établit à **1 874,9 ETPT** (+17,6 ETPT comparé au BR). Cette moyenne annualisée est constituée des flux d'emplois prévus sur 2026 ainsi que des effets reports des mouvements d'effectifs 2025.

En retranchant les élèves et Les doctorants du périmètre, l'évolution en ETPT demeure relativement stable **+3,4 ETPT (0,4%)** par rapport au BR 2025.

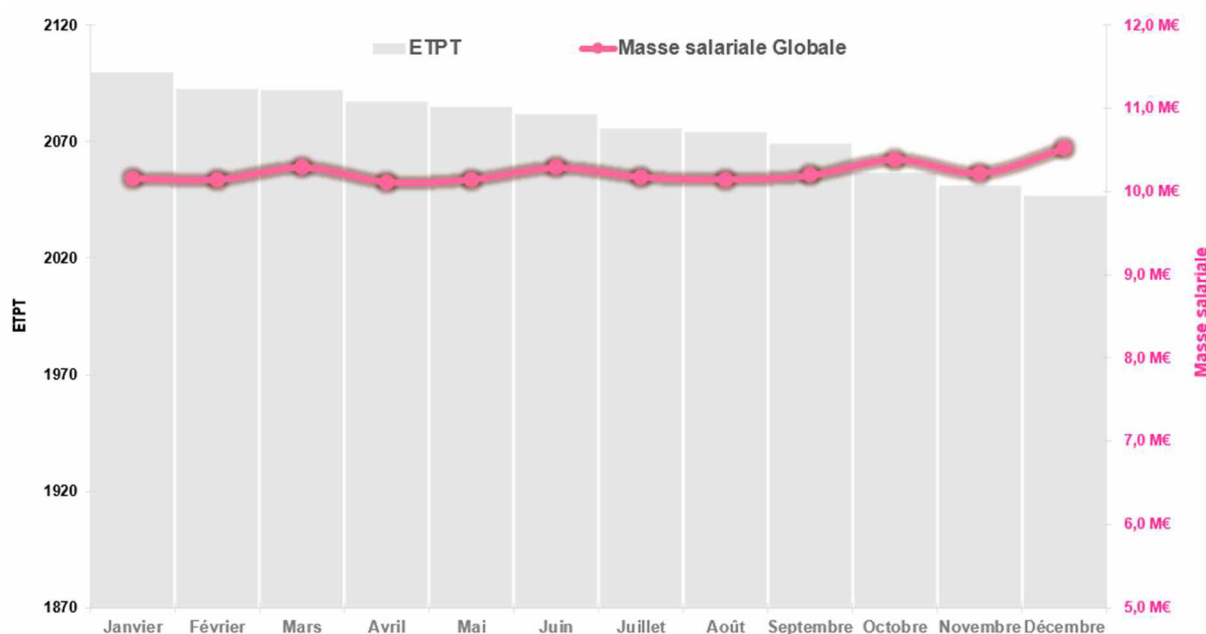


Figure 6 - Consommation mensuelle totale en ETPT et masse salariale globale

Les dépenses salariales mensuelles de l'établissement s'élèvent à **10,22M€** en moyenne.

L'enveloppe de masse salariale globale de l'ENS de Lyon proposée au vote du conseil d'administration pour le BI 2025 s'élève à **122 699 264€** pour **2 075,6 ETPT** :

Support budgétaire	MS	ETPT
État	112 517 765 €	1 874,9
Ressources propres	10 181 499 €	200,7
Total	122 699 264 €	2 075,6

3.4.2 La masse salariale sur ressources propres

	Exécution 2023	Exécution 2024	BR 2025	BI 2026	Ecart BI 2026/ BR 2025
Masse salariale ressources propres	7 341 216 €	8 203 384 €	8 998 935 €	10 181 499 €	1 182 564 €
dont ressources propres globalisées	1 657 310 €	1 889 783 €	1 701 197 €	1 574 267 €	-126 930 €
dont ressources propres fléchées	5 683 906 €	6 313 601 €	7 297 738 €	8 607 232 €	1 309 494 €

Les dépenses de masse salariale financées sur des recettes propres globalisées sont évaluées à 1,6M€ au budget initial 2026.

Elles comprennent notamment les rémunérations des **jurys du concours d'entrée pour environ 722k€**. Les principales autres rémunérations sont prévues pour des recrutements de doctorants, post-doctorants, ou encore des ingénieurs et techniciens en CDD dans les structures de recherche.

Les dépenses de masse salariale sur les ressources propres fléchées sont inscrites à hauteur de **8,6M€** au BI 2026.

	Exécution 2023	Exécution 2024	BR 2025	BI 2026	Écarts BR 2025/ BI 2025
ANR PIA IDEX	108 665 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ANR PIA hors IDEX	470 256 €	951 335 €	1 561 692 €	2 320 082 €	758 390 €
Total ANR PIA	578 921 €	951 335 €	1 561 692 €	2 320 082 €	758 390 €
ANR hors PIA	2 638 998 €	2 548 168 €	2 853 028 €	3 003 214 €	150 186 €
Union Européenne	1 114 950 €	1 359 243 €	1 329 224 €	1 041 393 €	-287 831 €
Région	127 667 €	126 430 €	70 146 €	51 429 €	-18 717 €
Autres	1 223 371 €	1 328 424 €	1 483 648 €	2 191 113 €	707 466 €
Masse salariale fléchée	5 683 906 €	6 313 601 €	7 297 738 €	8 607 232 €	1 309 493 €

Les prévisions de dépenses de personnels sur ressources propres fléchées sont en augmentation de 18%.

D'une façon générale, certaines mesures de revalorisation ne sont pas sans incidence. Par exemple, l'augmentation du coût total employeur des doctorants qui passe de 3080€ à 3200€ mensuel majore le coût d'une thèse de plus de 5k€ sur 3 ans. En répercutant cette majoration sur environ 80 thésards sur contrats, l'enveloppe globale atteint plus de 0,4M€.

Par ailleurs, il est constaté que 2 gros projets portés par la vice-présidence aux Études, QuantEduFrance et surtout SFRI, prévoient une dépense supérieure de presque 0,3M€, notamment en lien avec les recrutements des doctorants prévus sur SFRI et qui doivent être engagés 3 ans avant la fin de projet (juin 2029). Pour rappel, le budget alloué prévoit le financement de 13 thèses : deux démarrées en 2024 et sept ont débuté à la rentrée 2025.

Parmi les dépenses prévues par les structures de recherche, il est estimé 0,35M€ pour des recrutements à Persée. Le projet Ability, impacté par des mouvements de personnel en 2025, voit arriver le terme de sa phase 1 en 2026, dont le solde a été budgété pour 0,3M€. Quant à l'ERC PLEIOTROPY, qui est à mi parcours, il est prévu +0,12M€ de recrutement supplémentaire. Enfin, sur les projets PEPR en cours, une intensification des recrutements est constaté avec un budget supérieur à 1M€, soit le double de l'année précédente.

En marge, une enveloppe potentielle de 61 251€ au titre des décharges finançables sur contrats (ANR, ERC et Erasmus Nanomer) pourrait venir s'ajouter au 22 401€ d'ores et déjà alloué au fonds enseignement sur les coûts indirects des contrats de la VPE (SFRI et QuantEduFrance).

4. Indicateurs et ratios budgétaires et comptables

	Exécution 2023	Exécution 2024	BR 2025	BI 2026	Ecart BI 2026/ BR 2025
Résultat	-4 257 289 €	578 253 €	-936 714 €	-4 844 415 €	-3 907 701 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	-1 038 829 €	3 610 399 €	3 165 385 €	-1 446 544 €	-4 611 929 €
Fonds de roulement	13 544 292 €	12 404 349 €	12 851 144 €	7 761 472 €	-5 089 672 €
Solde budgétaire	-8 097 086 €	1 659 004 €	-2 692 686 €	-13 133 731 €	-10 441 045 €
Trésorerie	27 075 712 €	27 780 924 €	24 783 301 €	11 360 829 €	-13 422 472 €

Le résultat, la capacité d'autofinancement et le niveau de fonds de roulement sont mesurés en droits constatés. Les niveaux du fonds de roulement et de la trésorerie se calculent en prenant comme niveau de départ celui estimé lors du dernier acte budgétaire voté par le conseil d'administration, à savoir le budget rectificatif 2025.

Les dépenses non décaissables (pour ordre - sans impact sur la trésorerie) et non budgétaires sont prises en compte : amortissements, provisions, cautions des résidences étudiantes, dépenses réalisées en attente de factures.

En recettes, ce sont les éléments non encaissables et non budgétaires qui sont intégrés en droits constatés et couvrent ainsi : les recettes d'amortissement, les reprises sur provision, et les recettes en attente d'encaissement. Tous ces indicateurs sont présentés dans l'annexe 6 : tableau de situation patrimoniale.

Quant au solde budgétaire, il s'agit d'un indicateur GBCP présenté dans l'annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires.

L'établissement a mis à jour l'atterrissage 2025 de ces indicateurs en évaluant la sous-exécution probable de dépenses, et en anticipant la réception de la 1^{ère} tranche du COMP qui devrait être versée en décembre avec la notification définitive de la SCSP. Ces données seront détaillées dans les paragraphes suivants. Pour rappel, il n'est cependant pas possible de prendre comme point de départ les indicateurs de l'atterrissage 2025 afin de projeter les prévisions 2026 qui doivent se baser sur le dernier acte budgétaire voté.

4.1 Le solde budgétaire du BI 2026

De quoi parle-t-on ?

Le **solde budgétaire** correspond à l'écart entre les recettes encaissées et les crédits de paiement (=dépenses décaissées). Il s'agit du flux de trésorerie généré par l'activité de l'établissement.

Le solde budgétaire n'est pas obligatoirement à l'équilibre : il peut être excédentaire ou déficitaire.

Le solde budgétaire est déficitaire au budget initial 2026 : **13 133 731€**. Il se dégrade de 10,4M€ par rapport aux prévisions du BR 2025.

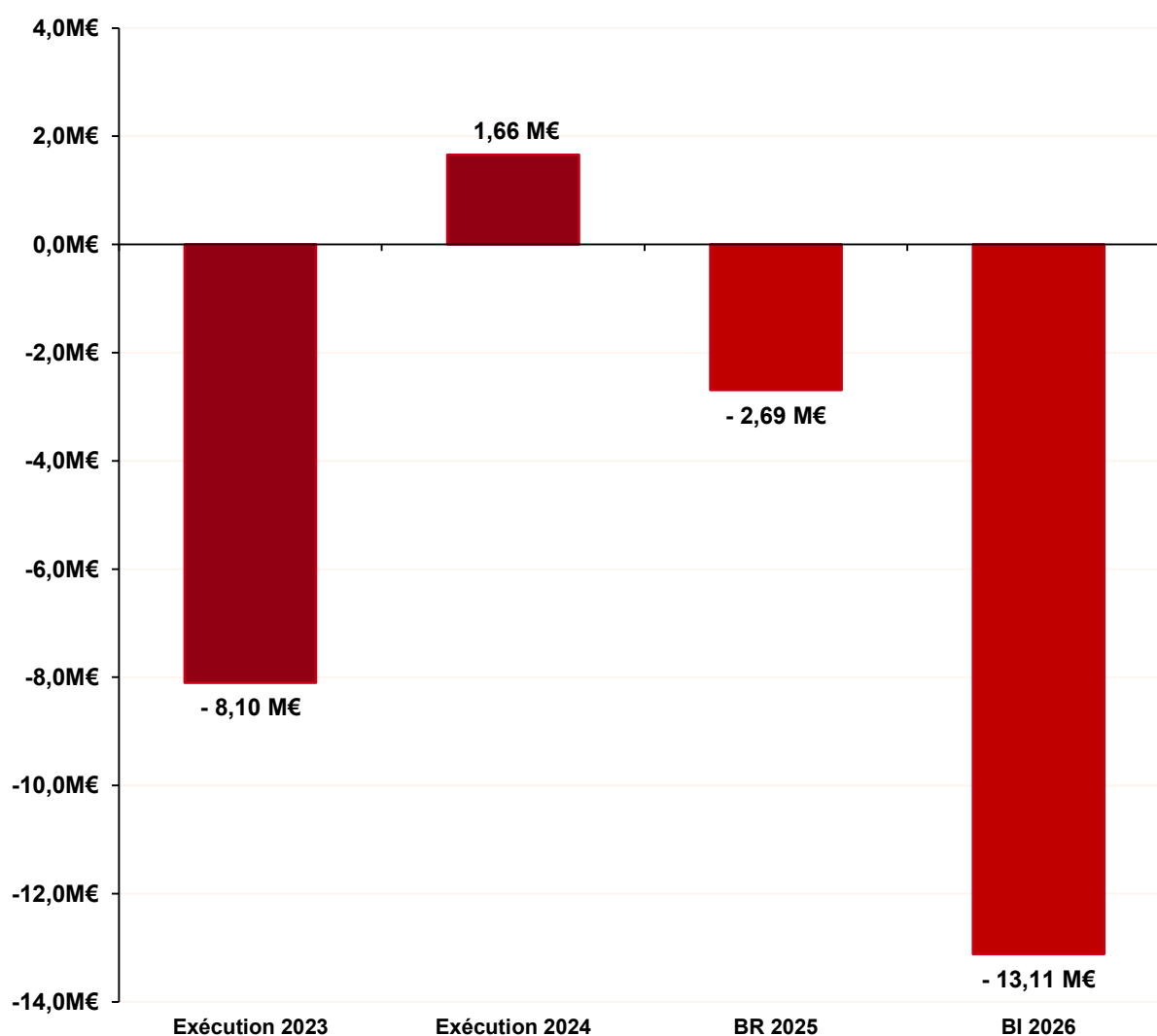


Figure 6 : évolution du solde budgétaire depuis l'exercice 2023 (données prévisionnelles en 2025 et 2026)

Le **solde budgétaire structurel** concerne l'activité annuelle de l'établissement, hors contrats de recherche et formation fléchés. Ce solde structurel est déficitaire de **7M€** au BI 2026. Il comprend entre autres les dépenses récurrentes, les dépenses énergétiques et les mesures

salariales gouvernementales (revalorisations du point d'indice, hausses du SMIC, hausse du CAS Pensions...) partiellement ou non compensées par l'État, mais aussi les investissements qui ne sont pas financés par des ressources externes (et donc sur moyens établissement). En raison des dépenses supplémentaires prises en charge par l'établissement, le solde budgétaire structurel est déficitaire depuis plusieurs exercices et vient abaisser le volume de la trésorerie globalisée : -0,1M€ en 2022, -8,7M€ en 2023, -1M€ en 2024 et -3,5M€ en prévision du BR 2025.

Le **solde budgétaire conjoncturel** regroupe l'ensemble des contrats de recherche et de formation fléchés de l'établissement. La pertinence d'isoler au sein du solde budgétaire de l'École la part relative de ces opérations non récurrentes permet de mieux décomposer la formation du flux de trésorerie annuel, de déterminer les équilibres budgétaires de ces opérations et de les piloter. Le solde budgétaire conjoncturel des opérations pluriannuelles fléchées est déficitaire de **6,1M€** au BI 2026 comme constaté dans l'annexe budgétaire n°8. Ce fort déficit faisant diminuer la trésorerie fléchée s'explique par les paiements significatifs prévus pour les équipements de cryomicroscopie et une partie des travaux d'aménagement à hauteur de 4,6M€. Ces opérations fléchées ont un impact sur la trésorerie du fait de volumes d'encaissements et de décaissements pouvant être décalés sur des exercices différents.

4.2 La trésorerie du BI 2026

De quoi parle-t-on ?

Il s'agit des liquidités dont l'École dispose quoiqu'il arrive et quasi immédiatement.

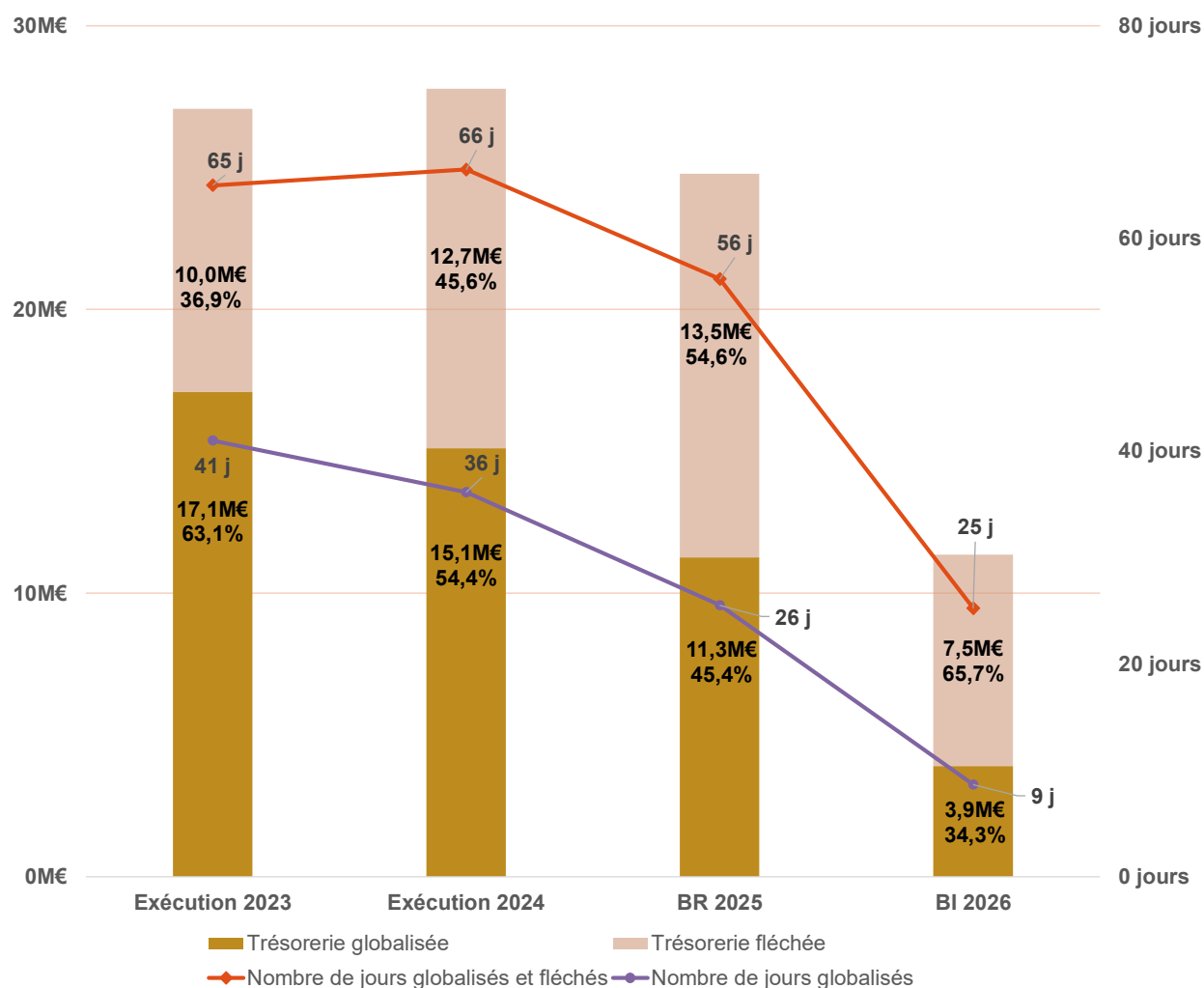
La trésorerie est depuis le décret GBCP gérée à la fois en comptabilité budgétaire, en encaissements (recettes encaissées) et décaissements (crédits de paiement) et en comptabilité générale (comptes comptables de classe 5).

Le BI 2026 prévoit une mobilisation de la trésorerie pour 13,4M€, ce qui portera le niveau de la trésorerie de l'établissement à 11,4M€ fin 2026 soit **25 jours** (inférieur au seuil prudentiel de 30 jours).

Le montant 2026 du niveau de trésorerie est calculé en prenant en compte comme base de départ le niveau de trésorerie prévu au BR 2025 (dernier acte budgétaire voté), pour un montant de 24,8M€.

Au vu du tableau 4 présenté en annexe, le prélèvement de 13,4M€ sur la trésorerie en 2026 s'explique essentiellement par le solde budgétaire déficitaire de 13,1M€. Il y a également un décalage déficitaire de 0,31M€ entre les encaissements et décaissements liés aux opérations non budgétaires présentées dans le tableau 5 "opérations pour comptes de tiers", qui porte principalement sur les opérations de TVA.

La trésorerie de l'établissement évaluée au BI 2026 à 11,4M€ fin 2026 se répartit entre la trésorerie fléchée pour 7,5M€ et la trésorerie globalisée pour 3,9M€.



La **trésorerie fléchée** concerne l'ensemble des contrats de recherche et formation fléchés, elle est donc gagée pour ces contrats. Sa forte diminution de 6M€ est la conséquence de décaissements significatifs prévus en 2026, dont 4,6M€ pour payer les équipements de cryomicroscopie et une partie des travaux d'aménagements engagés en 2025 (en dehors des travaux payés sur les moyens établissement). Pour rappel, ces équipements sont financés par un EQUIPEX, le FEDER, l'ANRS et ShapeMed ; une partie des encaissements a eu lieu avant 2026.

La **trésorerie globalisée** est consacrée à l'activité courante de l'établissement. Son niveau poursuit sa diminution amorcée depuis 2023 et baisse ainsi de 7,4M€ au BI 2026. Plusieurs facteurs expliquent cette diminution :

- 3,8M€ de surcoûts salariaux pris en charge par l'établissement (cf. détail paragraphe 4.5), soit 8,5 jours de fonctionnement

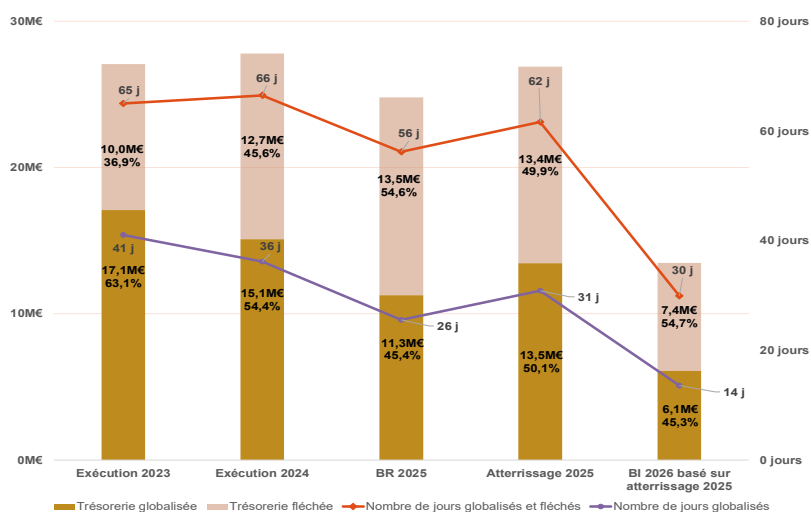
- 2M€ d'encaissements en moins de recettes propres globalisées par rapport à 2025 (cf paragraphe 2.2.2) : -0,5M€ de préciput ANR et de reversements des ONR, -0,5M€ d'avoirs sur le chauffage urbain (régularisation 2025 non pérenne), -0,3M€ de mises à disposition RH, -0,3M€ d'indemnisations d'assurance (recette exceptionnelle suite à la perte d'exploitation de l'amphi Mérieux), -0,2M€ de loyers des résidences étudiantes en raison de la fermeture de la résidence Debourg...
- 1M€ de dépenses d'investissement supplémentaires financées par l'établissement en 2026 dont 0,6M€ pour les travaux d'aménagement du cryomicroscope et 0,45M€ correspondant au 1^{er} versement au CROUS de la participation aux travaux du nouveau gymnase de la résidence étudiante Debourg
- 0,5M€ de GVT : hausse mécanique de la masse salariale État

La circulaire du Premier Ministre du 23 avril 2025 réaffirme l'objectif de ramener le déficit public français sous le seuil des 3 % du PIB d'ici 2029. Elle précise que « les versements de l'État à ses opérateurs seront cadencés en fonction de leurs besoins prévisionnels de trésorerie au cours de l'exercice » et que « le dernier versement de l'année n'interviendra qu'en cas de nécessité, au regard de la situation de trésorerie du bénéficiaire et de ses besoins prévisionnels ». Cette orientation pourrait affecter la fluidité de la trésorerie en fin d'exercice.

En prévision d'**atterrissage**, le niveau de trésorerie fin 2025 est réévalué à 26,9M€ soit 61,6 jours (+2,1M€ et +5 jours par rapport au BR). En prenant ce niveau d'atterrissage comme référence, la projection sur l'exercice 2026 placerait le niveau de trésorerie à 13,5M€ soit 30 jours, équivalent au seuil prudentiel, comme le montre ce tableau :

	Exécution 2024	BR 2025	Atterrissage 2025	BI 2026	Variation BI 2026 / BR 2025	Indicateurs BI 2026 basés sur atterrissage 2025
Niveau trésorerie	27 780 924 €	24 783 301 €	26 889 698 €	11 360 829 €	-13 422 472 €	13 467 226 €
nombre jours trésorerie	66,5	56,2	61,6	25,2	-31,0	29,9
dont jours globalisés	36,1	25,5	30,8	8,7	-16,9	13,6
dont jours fléchés	30,3	30,7	30,8	16,6	-14,1	16,3

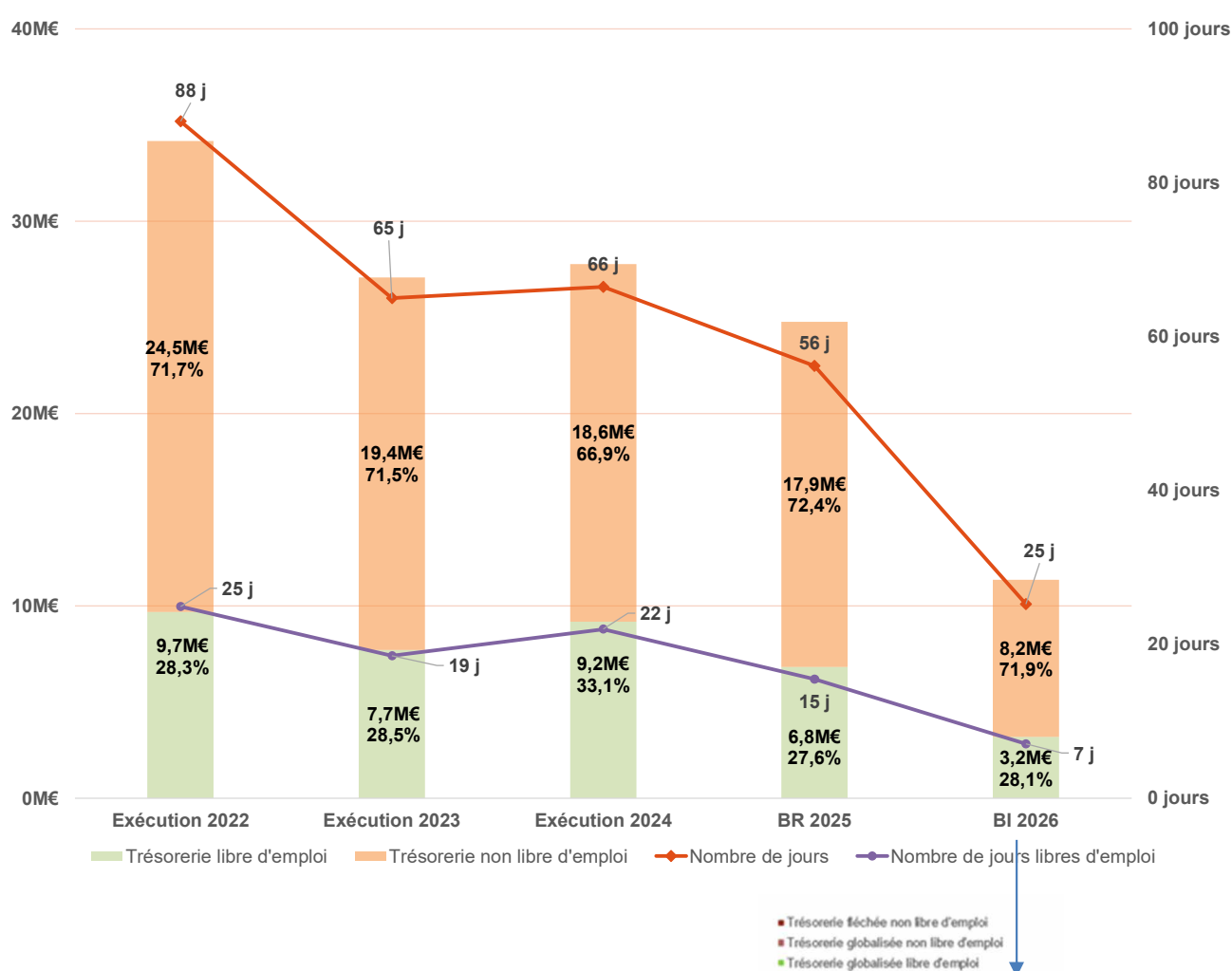
Niveau de trésorerie avec atterrissage 2025 :



Lors de chaque compte financier, la trésorerie réalisée sur l'exercice clos est analysée par l'établissement en lien avec le rectorat afin d'en mesurer la répartition entre celle qui est non libre d'emploi et celle qui demeure libre d'emploi.

La trésorerie fléchée est **non libre d'emploi** car elle est dédiée à des projets spécifiques de recherche et de formation financés par des tiers : ANR, Union Européenne, Région etc. Quant à la trésorerie globalisée, elle n'est pas entièrement libre d'emploi car une partie est mobilisée par des engagements pluriannuels déjà pris par l'établissement comme les versements CDSN, les opérations immobilières, les reports CVEC...

Le graphique ci-dessous distingue la trésorerie libre d'emploi et non libre d'emploi sur les 3 derniers exercices clos, de 2022 à 2024, et les prévisions du BR 2025 et du BI 2026.



4.3 Les restes-à-payer

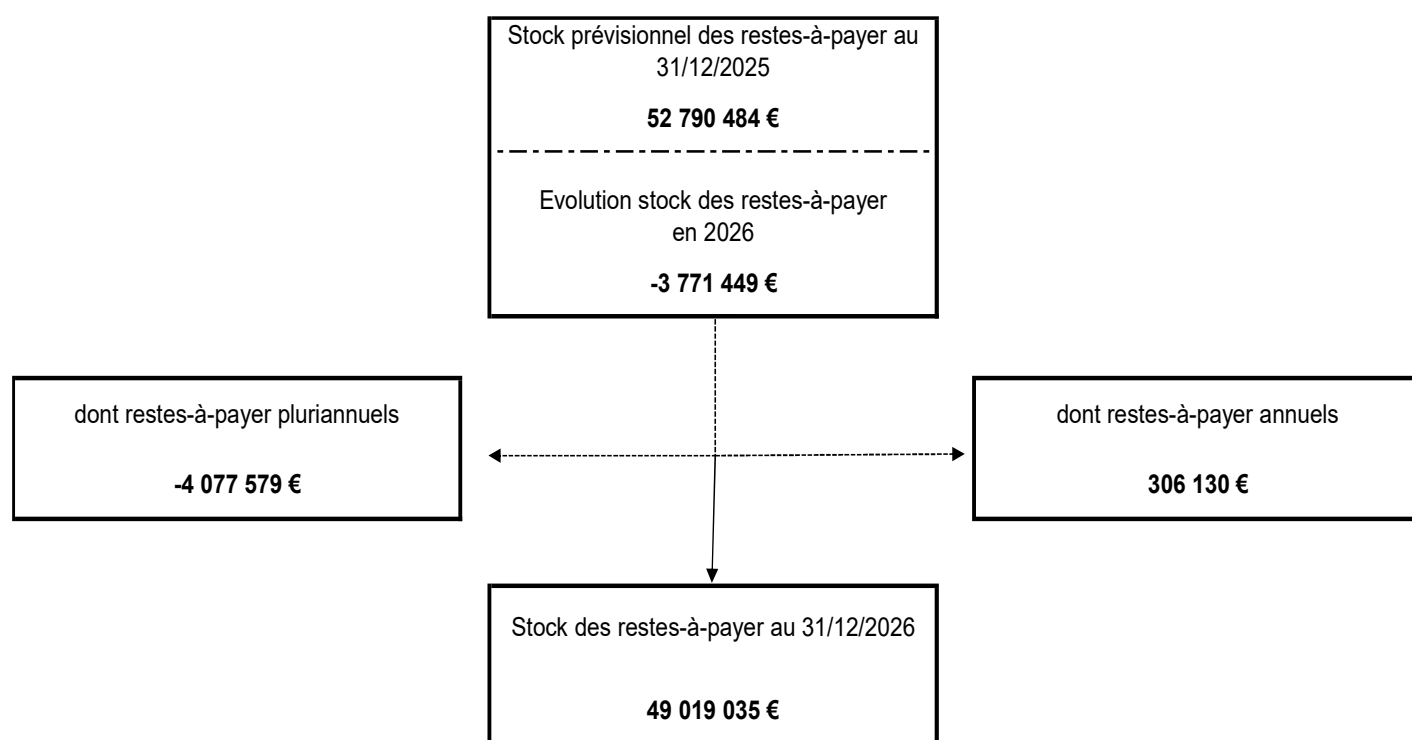
Les restes-à-payer (RAP) font partie des indicateurs significatifs introduits par le décret GBCP. Ils permettent en effet d'appréhender la soutenabilité budgétaire de l'établissement à moyen et long terme. Ils représentent un montant inéluctable des décaissements à venir.

L'évolution des RAP, la durée sur laquelle ils s'étalent ainsi que les ressources permettant de couvrir les futurs décaissements constituent des points d'analyse essentiels de la soutenabilité budgétaire.

Le niveau final des restes-à-payer au 31/12/2026 pour l'ENS de Lyon est estimé à **49M€**. Ce montant figure dans l'annexe budgétaire intitulée « tableau de synthèse budgétaire et comptable ».

Les restes-à-payer relatifs à l'abondement/redevance de **maintenance et gros entretien-renouvellement** s'établissent à **21,9M€** soit **44,6%** du volume total des restes-à-payer de l'établissement. Jusqu'à 2024, ils apparaissaient dans le tableau 9 des opérations pluriannuelles. Ce n'est plus le cas depuis le budget 2025 car le tableau 9 ne doit faire apparaître que les opérations pluriannuelles de recherche, de formation continue, d'enseignement et de PPI ; l'École se met en conformité afin de préparer le passage à INFINOE (nouvel infocentre des organismes publics nationaux qui devrait être déployé en 2027).

Le tableau 9 des opérations pluriannuelles permet d'identifier les autres volumes de restes-à-payer par catégorie. La catégorie des contrats d'enseignement inclut les **versements CDSN** qui représentent **17,7M€** de restes-à-payer soit **36,1%** du volume total.



4.4 Les ratios en comptabilité budgétaire

4.4.1 Poids relatif des dépenses de personnel

Ce ratio permet d'indiquer le degré de rigidité du budget lié à la part des dépenses destinées à la rémunération des personnels. Il se calcule à l'appui du tableau 2 des annexes réglementaires : dépenses de personnel / dépenses totales hors investissement.

2023	2024	BR 2025	BI 2026
72,4%	76,4%	74,6%	75,7%

Le transfert des CDSN depuis 2018 fait baisser le poids des dépenses de personnel par rapport à l'ensemble des dépenses de l'établissement.

4.4.2 Poids relatif des recettes propres

Cet indicateur mesure le degré de dépendance de l'établissement vis-à-vis des financements publics. Il se calcule à l'appui du tableau 2 des annexes réglementaires : recettes propres (globalisées et fléchées) / total des recettes.

Cet indicateur réglementaire ne reflète toutefois pas le poids réel de l'intégralité des recettes réalisées par l'établissement en dehors de la SCSP.

2023	2024	BR 2025	BI 2026
5,7%	5,6%	5,8%	3,9%

La SCSP est la principale ressource de l'établissement, ce qui explique logiquement une dépendance élevée aux financements publics.

Le tableau ci-dessous représente l'ensemble des recettes propres de l'établissement rapporté à la totalité des recettes de l'année :

2023	2024	BR 2025	BI 2026
16,0%	16,7%	16,9%	14,4%

Les recettes propres de l'établissement comprennent, outre les recettes propres globalisée et fléchée de l'annexe budgétaire n°2, toutes les autres recettes : fiscalité affectée (CVEC) + autres financements publics globalisés (préciput ANR, subventions des tutelles...) + autres financements publics fléchés (ANR, UE, Région...).

Le poids de ces recettes propres diminue en 2026 en raison de deux facteurs distincts : d'un côté une hausse prévisionnelle de la SCSP avec notamment la tranche 2 du COMP et la compensation de la protection sociale complémentaire, et d'un autre côté la diminution de recettes propres en raison d'encaissements exceptionnels en 2025 tels que les indemnités d'assurance ou les avoirs de chauffage urbain.

4.4.3 Poids des crédits de paiement issus d'engagements pris antérieurement

Cet indicateur permet de préciser les hypothèses de budgétisation retenues pour déterminer le volume de crédits de paiement de l'année. Il permet également de mesurer le poids des

décaissements inéluctables, car liés à des engagements déjà pris qu'il conviendra d'honorer quoiqu'il arrive, par rapport aux décaissements sur lesquels des marges de manœuvre existent davantage. Le calcul est : montant des CP relatifs à des AE consommées sur exercices antérieurs / montant total des CP de l'année issu du tableau 2.

2023	2024	BR 2025	BI 2026
9,5%	8,6%	5,4%	5,4%

Le poids des crédits de paiement issus d'engagements antérieurs prévus en 2026 est stable par rapport aux prévisions 2025, mais diminue au regard des années précédentes. Cela signifie que l'établissement a moins d'engagements à dénouer liés aux années antérieures, ce qui s'explique notamment par les engagements des versements CDSN qui s'apurent.

4.4.4 Poids relatif des restes à payer

Ce ratio permet de mesurer le degré de rigidité de la dépense (hors dépenses de personnel) et l'inertie générée par les engagements pris au cours de l'exercice et des exercices précédents. Il se calcule comme tel : restes-à-payer (tous exercices confondus) issus du tableau de synthèse budgétaire et comptable / montant des CP de l'année hors personnel issus du tableau 2 en annexe.

2023	2024	BR 2025	BI 2026
97,0%	114,6%	117,7%	100,0%

Les restes-à-payer de notre établissement concernent majoritairement les engagements pris pour de nombreuses années tel que l'abondement/redevance de maintenance et gros entretien-renouvellement. Ce taux diminue en 2026 en raison du paiement prévu pour les équipements de cryomicroscopie dont l'engagement a eu lieu en 2025.

4.4.5 Poids des charges à payer au sein des restes à payer

Il permet de mesurer le poids des restes-à-payer les plus imminents. Si le pourcentage est élevé, il doit attirer l'attention sur la capacité ou non de l'établissement à faire face à cette sortie de trésorerie à venir. Il se calcule ainsi : charges à payer issues de la balance de comptabilité générale / restes-à-payer issus du tableau de synthèse budgétaire et comptable.

2023	2024	BR 2025	BI 2026
12,8%	14,9%	13,2%	14,2%

Le taux augmente en 2026 mais demeure plus bas qu'en 2024. L'établissement rattrape notamment son retard sur les dépenses liées aux versements CDSN, dont de nombreuses conventions sont inscrites en charges-à-payer en année N-1 et sont dénouées l'année suivante.

4.5 Le résultat du BI 2026

De quoi parle-t-on ?

Le **résultat net comptable** correspond au bénéfice ou à la perte de la période, mesuré par la différence entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice. Il mesure les ressources nettes restant à l'établissement à l'issue de l'exercice.

Calcul : = Montant des recettes de fonctionnement (classe 7) – Montant des dépenses de fonctionnement (classe 6)

Le budget rectificatif prévoit un compte de résultat **déficitaire** de **4 844 415€**.

Il se calcule, en droits constatés, par des produits s'élevant à 166,3M€ et des charges de personnel et de fonctionnement à hauteur de 171,1M€.

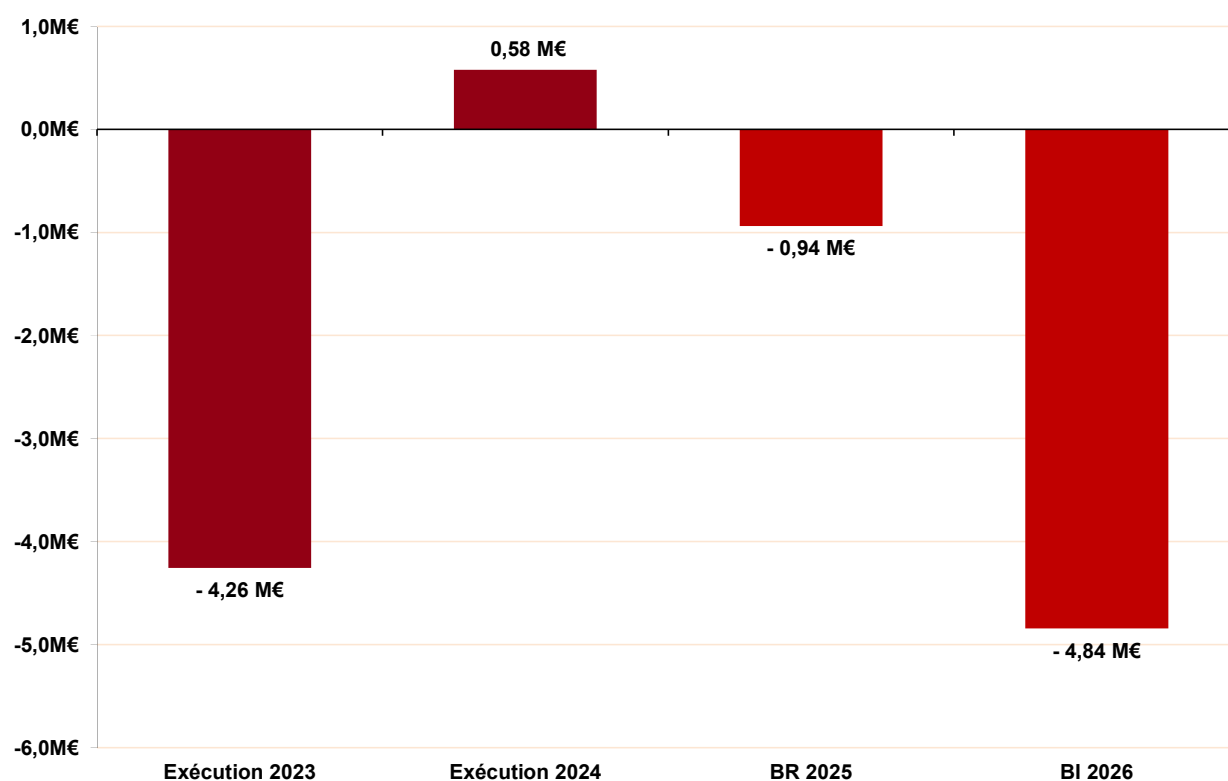


Figure 7 : évolution du résultat depuis le compte financier 2026 (résultat prévisionnel en 2025 et 2026)

Pour rappel, l'ENS de Lyon a subi des déficits successifs en 2022 et 2023 :

- un déficit de 0,81M€ en 2022 s'expliquant par la revalorisation du point d'indice et des hausses du SMIC qui ont alourdi de 2,2M€ les charges de l'établissement,
- un déficit de 4,26M€ en 2023 qui résultait de l'explosion des dépenses énergétiques entraînant un surcoût de 2,03M€, ainsi que du poids des mesures salariales compensées partiellement telles que les hausses cumulées du SMIC, les revalorisations indiciaires et les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat générant un surcoût à hauteur de 2,24M€.

L'exercice 2024 a enregistré un résultat excédentaire de 0,6M€, lié à des éléments conjoncturels et non structurels notamment une importante sous-exécution des charges de personnel et de fonctionnement. L'École a pris en charge le surcoût des mesures salariales n'étant pas à son initiative pour 2,1M€.

En 2025, l'établissement a prévu un déficit de 0,9M€ au budget rectificatif. L'**atterrissage 2025**, estimé début novembre, anticipe un résultat qui serait finalement excédentaire à hauteur de 1,3M€. Cet atterrissage prévoit notamment l'encaissement de la 1^{ère} tranche du COMP en décembre (avec la notification définitive de la SCSP) pour 1,3M€ ainsi qu'un peu de sous-exécution de dépenses au regard de l'exécution constatée début novembre et malgré le retour des structures qui assurent que tous les crédits seront engagés.

Le déficit de 4,8M€ prévu en 2026 s'explique par les dépenses salariales réglementaires partiellement compensées. En effet, l'établissement constate un surcoût de **1M€** résultant des hausses successives du **SMIC** qui concernent principalement les rémunérations des élèves normaliens. Il y a également **1M€** de surcoût dû aux revalorisations 2022 et 2023 du **point d'indice** et à la revalorisation de +5 points des grilles de rémunération. Enfin, l'École a prévu en dépenses la nouvelle hausse de 4 points du **CAS Pensions** en 2026 pour **1,8M€** sans compensation en recettes au regard des informations connues à ce stade.

Le surcoût de l'ensemble de ces charges salariales s'élève à **3,8M€** en 2026.

Le tableau ci-dessous recense le cumul des surcoûts salariaux pris en charge par l'établissement depuis 2021. Ce sont ainsi plus de 12,5M€ de coûts supplémentaires que l'ENS de Lyon a dû supporter depuis 2021 et qui ont fortement contribué à la dégradation des indicateurs de soutenabilité.

Total surcoûts pris en charge par l'ENS de Lyon	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	BR 2025	BI 2026	TOTAL cumulé des surcoûts à la charge de l'établissement depuis 2021
Primes pouvoir d'achat			1 095 838 €				1 095 838 €
SMIC	113 000 €	654 818 €	713 747 €	1 005 439 €	1 005 439 €	1 005 439 €	4 497 882 €
Mesures indiciaires		1 571 723 €	428 746 €	1 115 647 €	1 035 647 €	1 035 647 €	5 187 410 €
CAS Pensions 2026						1 769 095 €	1 769 095 €
TOTAL	113 000 €	2 226 541 €	2 238 331 €	2 121 086 €	2 041 086 €	3 810 181 €	12 550 225 €

La **charge d'amortissement non neutralisée** représente un total de **3,6M€** sur la section de fonctionnement en 2026. Même si elle demeure élevée, elle diminue de 0,4M€ par rapport à la prévision du BR 2025. Cette baisse s'explique par une revue de la méthode de comptabilisation des quotes-parts des subventions d'investissement, et à leur rattachement dès l'année de l'achat des immobilisations concernées, en lien avec la nouvelle agent comptable.

Depuis janvier 2025 et l'application du nouveau décret financier n°2024-1108 du 2 décembre 2024, l'équilibre réel du budget n'est plus conditionné par le résultat comptable mais par trois critères dont les niveaux de fonds de roulement et de trésorerie (cf. paragraphe 4.9). Toutefois, le résultat demeure un indicateur important à suivre pour l'établissement afin de mesurer le

poids des charges non compensées qui viennent dégrader les niveaux du fonds de roulement et de la trésorerie.

4.6 La capacité d'autofinancement (CAF) du BI 2026

De quoi parle-t-on ?

La **capacité d'autofinancement (CAF)** correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses autres besoins. Elle mesure donc la capacité de ce dernier à financer, sur ses propres ressources, les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Calcul (méthode additive) :

Résultat Net Comptable

- + Charges calculées (amortissements et provisions)
- Reprise sur charges calculées (reprises sur amortissements - dotation sur amortissements)
- + Valeur Nette Comptable d'éléments d'Actif Cédés
- Produits de Cession d'éléments d'Actif
- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice

L'établissement présente une insuffisance d'autofinancement de **1 446 544€** au BI 2026.

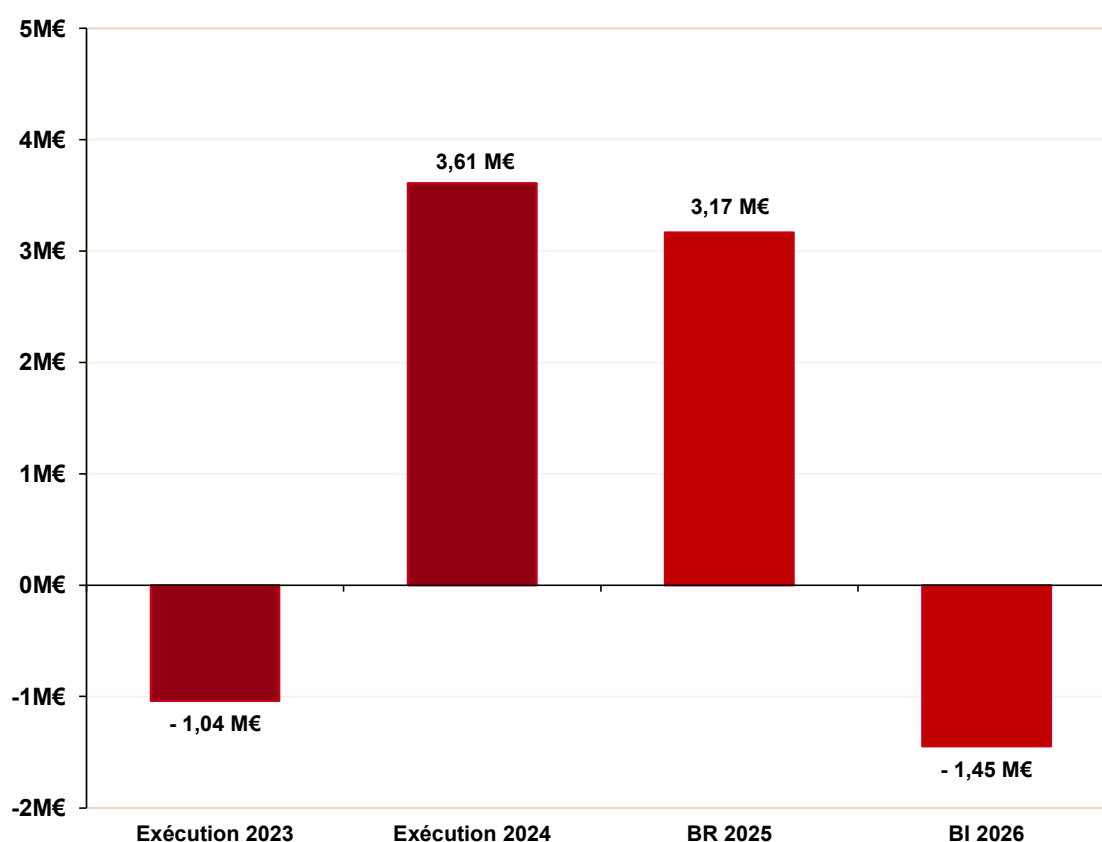


Figure 8 : évolution de la capacité d'autofinancement depuis le compte financier 2023 (CAF prévisionnelle en 2025 et 2026)

L'insuffisance d'autofinancement découle du résultat prévisionnel déficitaire. L'annexe n°6 de situation patrimoniale montre que cette insuffisance d'autofinancement entraîne mécaniquement une diminution des ressources de l'établissement. L'ENS de Lyon ne peut donc pas couvrir l'ensemble de ses emplois (dépenses d'investissement) et doit mobiliser son fonds de roulement pour y pallier.

4.7 Le fonds de roulement du BI 2026

De quoi parle-t-on ?

Le **fonds de roulement** constitue un excédent de ressources stables qui va permettre de financer une partie des besoins à court terme de l'établissement appelés autrement besoins en fonds de roulement.

En comptabilité budgétaire, il correspond à la somme des excédents que l'établissement a dégagé au cours du temps.

Calcul = Ressources stables (capitaux propres et provisions) – Actifs stables (actif immobilisé)

Si le fonds de roulement est positif, l'équilibre financier est donc respecté et l'établissement dispose grâce au fonds de roulement d'un excédent de ressources stables qui lui permettra de financer ses autres besoins de financement à court terme.

Pour rappel, le fonds de roulement a été prélevé d'un total de 9,3M€ depuis 2022 : 1,22M€ en 2022, 6,95M€ en 2023 et 1,14M€ en 2024 en raison des charges exogènes supplémentaires telles que les surcoûts énergétiques et mesures salariales gouvernementales partiellement ou non compensées par le MESR.

L'École a prévu au BR 2025 un abondement du fonds de roulement à hauteur de 0,5M€. Cet abondement devrait même dépasser 2,5M€ dans la prévision d'atterrissage 2025 : il est pris en compte les estimations de sous-exécution des dépenses mais aussi de la recette de la tranche n°1 du COMP attendue en décembre pour 1,3M€ et non prévue au BR car elle n'a pas été notifiée.

Au BI 2026, l'établissement ne bénéficie pas de ressources suffisantes (6M€) pour couvrir ses investissements (9,6M€) et son insuffisance d'autofinancement (1,5M€), comme le montre le bas du tableau 6 de situation patrimoniale en annexe. Un **prélèvement de 5,1M€** du fonds de roulement est donc nécessaire.

Le niveau du fonds de roulement de l'établissement est ainsi évalué à **7 761 472€** au 31/12/2026, soit **17 jours** de fonctionnement (proche du seuil de 15 jours).

Face au contexte et aux surcoûts partiellement compensés, l'École poursuit ses efforts pour contenir ses investissements autofinancés et de rechercher des ressources externes permettant de lancer les opérations notamment immobilières, qui sont nécessaires au maintien des infrastructures et essentielles à la conduite des missions de l'École dans les années à venir.

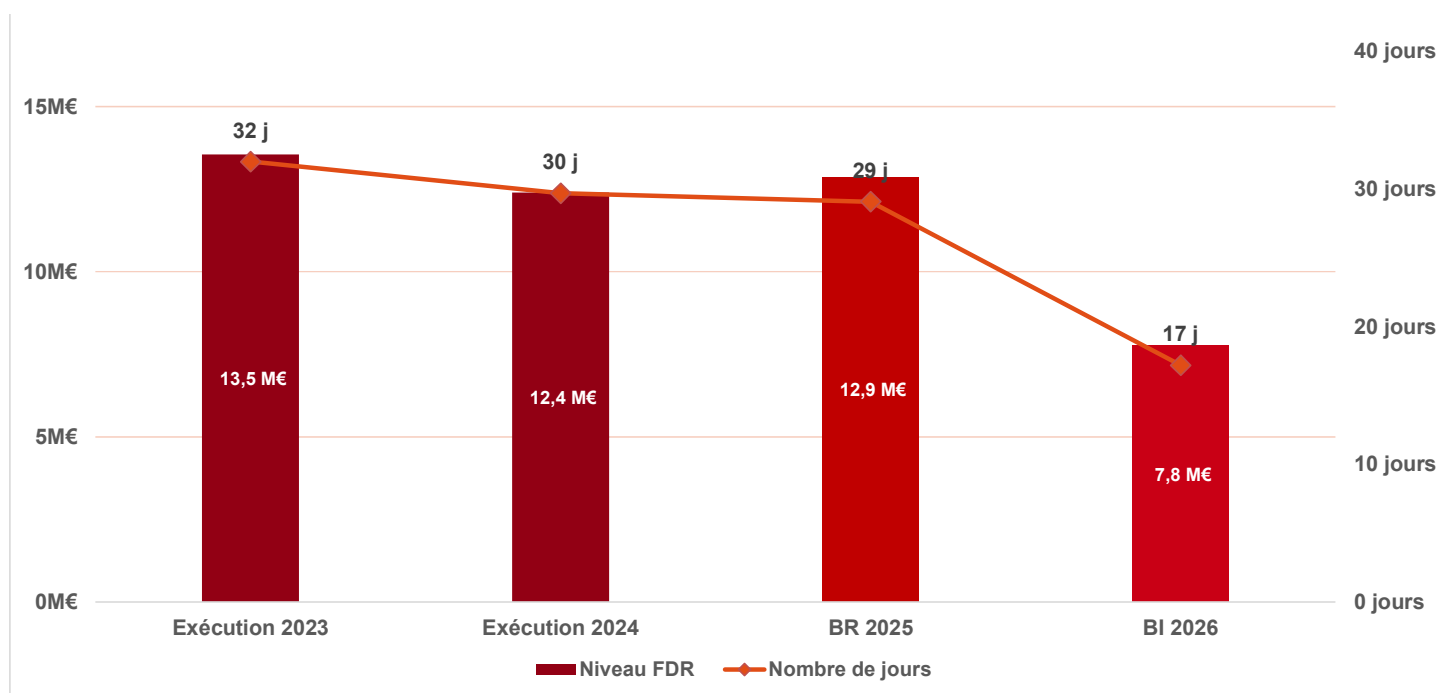
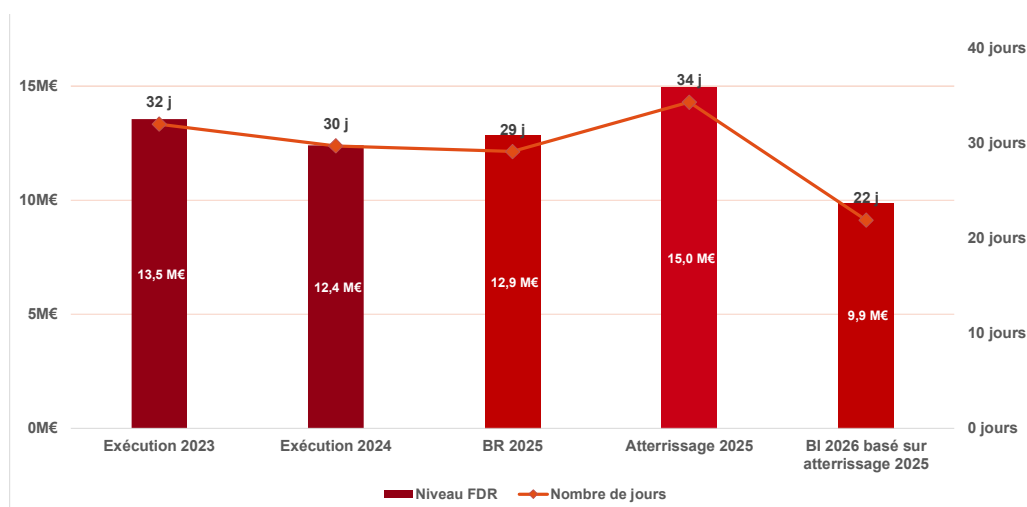


Figure 15 : évolution du fonds de roulement depuis le compte financier 2023 (prévisions en 2025 et 2026)

En prévision d'**atterrissage**, le niveau de fonds de roulement fin 2025 est réévalué à 15M€ soit 34 jours (+2,1M€ et +5 jours par rapport au BR). En prenant ce niveau d'atterrissage comme référence, la projection sur l'exercice 2026 placerait le niveau du FDR à 9,9M€ soit 22 jours comme le montre le tableau ci-dessous :

	Exécution 2024	BR 2025	Atterrissage 2025	BI 2026	Variation BI 2026 / BR 2025	Indicateurs BI 2026 basés sur atterrissage 2025
Niveau fonds de roulement	12 404 349 €	12 851 144 €	14 959 491 €	7 761 472 €	-5 089 672 €	9 869 819 €
nombre jours FDR	29,7	29,1	34,3	17,2	-11,9	21,9

Niveau de fonds de roulement avec atterrissage 2025 :



4.8 Les ratios en comptabilité générale

Les ratios présentés sont des indicateurs d'analyse dont le ministère de l'action et des comptes publics recommande l'usage dans la circulaire des opérateurs transmise à chaque ministère. Le rectorat de l'académie de Lyon s'appuie également sur ces ratios afin d'apprécier la trajectoire financière et budgétaire de notre établissement.

Pour précision, certains de ces ratios sont déjà intégrés dans le corps de ce rapport et n'apparaissent donc pas dans ce paragraphe, comme le fonds de roulement en nombre de jours par exemple.

Les données utilisées pour calculer ces ratios sont celles issues du tableau 6 de situation patrimoniale, qui se trouve parmi les annexes réglementaires de ce rapport.

4.8.1 Poids des charges décaissables de fonctionnement général

Ce ratio mesure l'évolution dans le temps du poids relatif des charges de fonctionnement décaissables, hors charges de masse salariale. Il se calcule de la manière suivante : charges décaissables de fonctionnement / produits encaissables.

2023	2024	BR 2025	BI 2026
26,9%	24,4%	24,4%	25,4%

Le poids des charges de fonctionnement est élevé depuis 2017 en raison du transfert de l'État des financements relatifs aux CDSN, dont une grande partie est reversée en fonctionnement aux établissements dans lesquels les doctorants vont effectuer leur thèse. Depuis 2022, le surcoût des charges énergétiques est venu également augmenter ce ratio.

4.8.2 Dépendance aux financements de l'État

Cet indicateur mesure la dépendance de l'établissement à la subvention pour charges de service public et aux éventuelles autres subventions de l'État. Il se calcule de la manière suivante : ressources propres encaissables / produits encaissables. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 13% et 15%, et une alerte s'il est inférieur à 13%.

2023	2024	BR 2025	BI 2026
17,8%	18,8%	15,5%	15,2%

Les ressources propres encaissables représentent 15,2% des produits encaissables au BI 2026. La dépendance de notre établissement aux financements de l'État demeure élevée, la subvention pour charges de service public (SCSP) étant la principale ressource de l'École.

4.8.3 Taux de déficit

Ce ratio éclaire sur l'envergure du résultat de l'établissement. Le mode de calcul pour déterminer cet indicateur est le suivant : résultat / total des recettes de la classe 7.

2023	2024	BR 2025	BI 2026
-2,7%	0,4%	-0,5%	-2,9%

Cet indicateur est négatif en 2026 et se situe sous le seuil d'alerte. Cela s'explique par la prévision du résultat déficitaire.

4.8.4 Poids des charges de personnel

Ce ratio, appelé aussi taux de saturation, permet de mesurer le poids des charges de personnel par rapport à l'ensemble des produits encaissables de l'établissement. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 82% et 83%, et une alerte s'il dépasse 83%.

2023	2024	BR 2025	BI 2026
73,8%	73,3%	73,6%	75,5%

Le poids des charges de personnel est sous le seuil des 76% depuis 2017. Cet indicateur est toutefois à analyser avec précaution. En effet, le transfert des financements des CDSN par l'État augmente les produits de l'établissement, mais les dépenses de masse salariale n'augmentent pas en miroir puisque les versements aux établissements partenaires sont réalisés en fonctionnement.

4.8.5 Taux d'autofinancement

Ce ratio permet de mesurer l'amélioration ou la dégradation de la capacité d'autofinancement (CAF) par rapport à l'ensemble des produits encaissables. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 0,5% et 1%, et une alerte s'il est en dessous de 0,5%.

2023	2024	BR 2025	BI 2026
-0,7%	2,3%	2,0%	-0,9%

Le taux d'autofinancement prévu au BI 2026 est sous le seuil de vigilance. Il se dégrade en raison d'une prévision de résultat comptable déficitaire.

4.9 Les indicateurs du nouveau décret financier

Le décret n°2024-1108 du 2 décembre 2024 réforme le régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Son objectif principal est de renforcer la capacité de pilotage budgétaire des établissements en assouplissant leur cadre de gestion, en insistant sur le caractère pluriannuel de ce pilotage et en renouvelant les conditions d'appréciation de la soutenabilité.

Ce décret stipule que l'équilibre réel du budget n'est plus conditionné par le résultat comptable afin d'améliorer la gestion financière pluriannuelle. La **soutenabilité du budget** est désormais appréciée au regard de trois critères :

- le niveau final de trésorerie doit être supérieur à 30 jours de fonctionnement en crédits de paiement hors investissement
- le niveau final de fonds de roulement doit être supérieur à 15 jours de crédits de paiement hors investissement
- les charges de personnel doivent être inférieures à 83% des produits encaissables (ratio « Dizambourg »)

Depuis le début de l'exercice 2025, le **fonds de roulement** peut être utilisé pour toute nature de dépense : personnel, fonctionnement ou investissement. Cette utilisation doit respecter les conditions fixées pour maintenir l'équilibre réel du budget et le respect des nouveaux critères de soutenabilité.

Les conditions de déclenchement d'un **plan de retour à l'équilibre financier** (PREF) évoluent. Un PREF peut être déclenché par le recteur de région académique si l'un des trois critères de soutenabilité n'est pas respecté par un établissement lors du compte financier.

Ces nouvelles dispositions offrent plus de souplesse aux établissements dans leur pilotage budgétaire, notamment à travers l'utilisation de leur fonds de roulement. Cependant, elles renforcent également la nécessité d'un pilotage budgétaire rigoureux pour respecter les nouveaux seuils, de développer une vision pluriannuelle pour les projets de recherche et les stratégies d'investissement, de maîtriser rigoureusement la masse salariale et son évolution, et d'optimiser la gestion de la trésorerie et du fonds de roulement.

L'ENS de Lyon respecte deux des trois critères du décret financier dans ses projections du budget initial 2026 :

- ✓ 25 jours de trésorerie (seuil à 30 jours),
- ✓ 17 jours de fonds de roulement (seuil à 15 jours)
- ✓ 75,5% de charges de personnel par rapport aux produits encaissables (seuil à 83%)

Ces indicateurs sont à relativiser car leur projection se base sur les niveaux de fonds de roulement et de trésorerie prévus lors du budget rectificatif 2025, dernier acte budgétaire voté. En se basant sur l'**atterrissage 2025** qui anticipe un redressement de ces indicateurs, le niveau de **fonds de roulement 2026 atteindrait 22 jours et le niveau de trésorerie 30 jours**. Enfin, le compte financier 2025 qui sera voté en mars 2026 viendra actualiser les indicateurs 2025 dont l'exécution réelle sera connue et certainement plus optimiste que l'atterrissage 2025.

5. Annexes réglementaires : liasse budgétaire

5.1 Annexe 1 : tableau des emplois

TABLEAU DES EMPLOIS

TABLEAU DES EMPLOIS - BUDGET INITIAL 2026					
CATEGORIES D'EMPLOIS	NATURE DES EMPLOIS		EMPLOIS - ARTICLE L712-9	AUTRES EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS
			EN ETPT	EN ETPT	EN ETPT
ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, CHERCHEURS	PERMANENTS	TITULAIRES	227,5	-	227,5
		CDI	1,0	-	1,0
	NON PERMANENTS	CDD	213,2	145,6	358,8
SOUS TOTAL EC			441,7	145,6	587,3
ELEVES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES					
BIATSS	PERMANENTS	TITULAIRES	905,3	-	905,3
		CDI	380,8	-	380,8
	NON PERMANENTS	CDD	56,8	-	56,8
SOUS TOTAL BIATSS			90,4	55,1	145,5
TOTAL			527,9	55,1	583,0
TOTAL			1 874,9	200,7	2 075,6
PLAFOND DES EMPLOIS FIXÉS PAR L'ÉTAT			1 983		
AUTRES EMPLOIS				200,7	
PLAFOND GLOBAL DES EMPLOIS PROPOSÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION					2075,6

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Budget initial

Date exécutoire	01/01/2026
Établissement	École normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Agrégé
Signature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)

DEPENSES						RECETTES			
	Montants Budget N-1 (dernier BR ou le Bi s pas de BR (06))			Montants prévision d'exécution N-1			Montants Budget initial N		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	Montants Budget initial N	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Personnel	118 917 327	118 917 327	118 011 327	118 011 327	122 689 264	122 689 264		147 521 468	145 082 138 Recettes globalisées
dont contributions employeur au CAS Pension	34 724 856	34 724 856	34 724 856	34 724 856	36 531 909	36 531 909		134 823 782	135 638 183 Subvention pour charges de service public
								0	0 Subvention pour charges d'investissement
								0	0 Autres financements de l'Etat
Fonctionnement	42 143 447	40 246 520	38 645 447	38 913 929	38 770 512	39 406 031		165 888	165 001 Fiscalité affectée
								3 908 963	3 773 368 Autres financements publics
								8 523 035	5 605 367 Recettes propres
Intervention									
								13 111 199	13 539 200 Recettes liées*
									Subvention pour charges d'investissement fléchies
Investissement	8 870 848	4 619 465	7 688 848	4 293 699	6 493 844	9 623 774		189 169	103 587 Autres financements de l'Etat fléchies
								13 625 689	13 113 183 Autres financements publics fléchies
								944 421	422 143 Recettes propres fléchies
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	169 927 622	163 378 312	164 547 622	161 218 955	167 963 620	171 735 069	160 685 826	160 632 666	158 621 338 TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D) = C - B	0	0	0	0	0	0	2 692 886	586 239	13 113 731 SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

Tableau 3 - MESR

Dépenses par destination et recettes par origine

BI/BR N°	BI 2026
Date exécutoire	01/01/2026
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Détailé
Nature du budget (BP - BA)	Budget Principal (BP)

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue (a) + (b) + (c)	26 813 720	26 813 720	15 440 189	14 813 538		0	118 707	143 707	42 374 616	41 172 965
	1 168 985	1 168 985	536 549	536 549					1 705 534	1 705 534
0101 - Formation initiale et continue de niveau Licence (a)										
0102 - Formation initiale et continue de niveau Master (b)	38 987 256	18 987 256	1 250 380	1 250 380			118 707	143 707	20 356 243	20 381 243
0103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat (c)	6 659 479	6 659 479	13 653 360	13 026 709					20 312 839	19 686 188
0105 - Bibliothèques et documentation	5 568 392	5 568 392	1 023 700	1 023 700			8 000	8 000	6 600 092	6 600 092
0106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	4 188 024	4 188 024	2 194 294	2 213 181			880 726	4 744 726	7 273 544	11 145 931
0107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	3 278 430	3 278 430	355 200	356 469			19 000	19 000	3 652 930	3 653 899
0108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	5 007 606	5 007 606	1 085 230	1 103 093			452 217	482 448	6 545 053	6 559 147
0109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		0							0	0
0110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	1 548 844	1 548 844	495 972	495 872			61 500	61 500	2 106 216	2 106 216
0111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	8 478 482	8 478 482	657 267	774 314			39 950	39 950	9 175 699	9 292 746
0112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	5 664 669	5 664 669	3 724 003	3 725 420			1 061 687	1 061 687	10 450 959	10 451 776
0113 - Diffusion des savoirs et musées	2 615 471	2 615 471	280 357	186 878			67 000	67 000	2 863 428	2 869 349
0114 - Immobilier	1 693 769	1 693 769	6 533 214	7 723 359			3 357 315	2 584 014	11 584 298	12 001 142
0115 - Pilotage et support	56 554 233	56 554 233	6 196 160	6 206 881			273 042	273 042	63 023 435	63 034 156
étudiants	1 285 624	1 285 624	783 326	783 326	0	0	144 700	144 700	2 213 650	2 213 650
0201 - Aides directes aux étudiants	76 800	76 800	510 640	510 640			115 800	115 800	703 240	703 240
0202 - Aides indirectes		0							0	0
0203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 208 824	1 208 824	272 686	272 686			28 900	28 900	1 510 410	1 510 410
Total	112 693 264	112 693 264	38 770 512	39 406 031	0	0	6 498 844	9 629 774	167 863 620	171 735 069

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme										
	Recettes globalisées					Recettes fléchées					Total
	Subvention pour charges de service public	Subvention pour charges d'investissement	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Subvention pour charges d'investissement fléchée	Autres financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
	Subvention pour charges de service public	135 838 183									135 838 183
	Droits d'inscription					1 390 000					1 390 000
	Formation continue, diplômes propres et VAE					100 000					100 000
	Taxe d'apprentissage					40 000					40 000
	Contrats et prestations de recherche hors ANR					343 962				23 996	367 958
	Valorisation					22 250					22 250
	ANR investissements d'avenir								4 006 456		4 006 456
	ANR hors investissements d'avenir				798 575				3 698 382		4 490 957
	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région								560 655		560 655
	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne								3 074 422		3 074 422
	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres				2 481 013	3 000		103 587	1 673 268	398 434	4 659 302
	Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs										0
	Autres recettes				165 000	3 906 155					4 071 155
Total		135 838 183	0	0	165 000	3 279 588	5 805 367	0	103 587	13 013 183	158 621 338

La liste des destinations est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

5.4 Annexe 4 : tableau d'équilibre financier

TABLEAU 4
Equilibre financier Budget initial

Budget	Budget initial				
Date exécutoire	01/01/2026				
Date du CA ayant voté le dernier BR ou le BI si pas de BR voté	14/10/2025				
Etablissement	Ecole Normale Supérieure de Lyon				
Niveau d'agrégation	Agrégé				
POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT					
BESOINS			FINANCEMENTS		
	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	Montants prévision d'exécution N-1	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	2 682 686	586 289	0	0	0 Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont solde budgétaire budget principal					
dont solde budgétaire budget annexe	2 682 686	586 289			dont solde budgétaire budget principal
dont solde budgétaire budget du SAIC					dont solde budgétaire budget annexe
dont solde budgétaire BAL					dont solde budgétaire budget du SAIC
dont solde budgétaire SIE					dont solde budgétaire BAL
dont ... (à personnaliser le cas échéant)					dont solde budgétaire SIE
					dont ... (à personnaliser le cas échéant)
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (c1)	217 000	217 000	217 000	217 000	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (c2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	4 205 372	4 205 372	3 300 435	3 300 435	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)					Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=(D2)+(c1)+(e1)	7 115 058	5 008 661	4 117 435	4 117 435	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=(D1)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (1)=(2)-(1)	0	0	2 997 623	881 226	PRELEVEMENT de la trésorerie (1)=(1)-(2)
dont Abondement de la trésorerie liée (a)***	830 837	750 837			dont Prélèvement sur la trésorerie liée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non liée (d)	0	0	3 848 460	1 642 093	dont Prélèvement sur la trésorerie non liée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (1)	7 115 058	5 008 661	7 115 058	5 008 661	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (1)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes liées"

5.5 Annexe 5 : tableau des opérations pour compte de tiers

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

Budget (BIBR n° ...)	BI 2026
Date exécutoire	01/01/2026
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Agrégé

Créer un "regroupement d'opération pour compte de tiers" pour chacune des lignes de votre TBS actuel. Aussi, bien distinguer :
 * Le bouton "Ajouter un regroupement d'opérations" : permet d'ajouter un nouveau regroupement d'opération pour compte de tiers (nouveau couple "code libellé" d'OPCT), sur lequel il comptabiliseront normalement déjà été rattachés par vos soins dans "gfc-Compta > Gestion du plan de compte". Votre tableau finalisé doit présenter tous les regroupements d'OPCT paramétrés par vos soins dans "gfc-Compta > Gestion des codes opérations pour compte de tiers". Le regroupement "TVA- OPCT pour tous les flux de trésorerie de TVA" est réglementaire, obligatoire, unique et non modifiable (source DGFiP) ; il est donc "verrouillé" et figure d'office dans la maquette proposée.

* Le bouton "+" en bout de ligne : permet seulement d'ajouter un n° de compte supplémentaire au sein du regroupement d'opération pour compte de tiers concerné. Votre fichier finalisé devra donc comporter autant de lignes qu'il y a de comptes attachés à un regroupement d'OPCT dans gfc-Compta.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT				Ajouter un regroupement d'opérations		Contrôler ma saisie	
Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	N° compte	Libellé du regroupement d'opérations	Débit (c1)	Crédit (c2)			
TVA	44571	OPCT pour tous les flux de trésorerie de TVA		565 000	+	-	
TVA	44583	OPCT pour tous les flux de trésorerie de TVA		2 415 000	+	-	
TVA	44566	OPCT pour tous les flux de trésorerie de TVA	2 443 000		+	-	
TVA	44562	OPCT pour tous les flux de trésorerie de TVA	867 000		+	-	
AMI	4676133	OPCT Aide à la mobilité internationale	44 000	25 000	+	-	
BEL	47312	OPCT Banque épreuves littéraires	645 000	645 000	+	-	
RAFP	47311	OPCT RAFP	10 000	10 000	+	-	
OEEP	467619	OPCT opérations avec Etat et entités publiques	380 643		+	-	
OEEP	44342	OPCT opérations avec Etat et entités publiques		390 902	+	-	
TOTAL			4 379 643,00	4 070 902,00	+	-	

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

5.6 Annexe 6 : tableau de situation patrimoniale

TABEAU 6
Situation patrimoniale Budget initial

Budget	Budget Initial
Date exécutoire	01/01/2026
Date du CA ayant voté le dernier BR ou le BI si pas de BR voté	14/10/2025
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Aggrégé
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	PRODUITS	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Personnel	116 816 572	116 566 572	121 128 392	Subventions de l'Etat	133 264 094	135 264 134	135 970 631
dont charges de pensions civiles*	34 724 856	34 724 856	36 537 909	Fiscalité affectée	165 688	165 688	165 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	54 951 800	54 545 668	50 020 837	Autres subventions	13 893 282	13 918 282	15 976 984
Intervention (le cas échéant)				Autres produits	22 830 684	23 088 047	14 191 899
TOTAL DES CHARGES (1)	171 768 462	171 112 240	171 148 929	TOTAL DES PRODUITS (2)	170 831 748	172 446 151	166 304 514
Résultat prévisionnel - bénéfice (3) = (2) - (1)	0	1 333 911	0	Résultat prévisionnel - perte (4) = (1) - (2)	936 714	0	4 844 415
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	171 768 462	172 446 151	171 148 929	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	171 768 462	172 446 151	171 148 929

* Il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (4))	-936 714	1 333 911	-4 844 415
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16 261 107	16 189 476	9 164 461
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	81 640	81 640	205 004
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	12 077 368	12 344 521	5 561 186
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	3 165 385	5 097 226	-1 446 944

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	RESSOURCES	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Insuffisance d'autofinancement	0	0	1 446 944	Capacité d'autofinancement	3 165 385	5 097 226	0
Investissements	4 218 107	4 041 601	9 389 774	Financement de l'actif par l'Etat	3 000	3 000	0
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 433 906	1 433 906	4 995 040
Remboursement des dettes financières	217 000	217 000	215 000	Autres ressources	62 611	62 611	751 606
TOTAL DES EMPLOIS (5)	4 435 107	4 258 601	11 051 318	Augmentation des dettes financières	217 000	217 000	215 000
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	446 795	2 555 142	0	TOTAL DES RESSOURCES (6)	4 881 902	6 813 743	5 967 646
				Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0	0	5 089 672

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget N-1 (BI ou BR)	Montants prévision d'exécution N-1 (estimation ou dernier BR)	Montants Budget initial N
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	446 795	2 555 142	-5 089 672
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	3 444 418	3 446 368	8 332 800
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (1) ou PRELEVEMENT (11)*	-2 987 623	-891 226	-13 422 472
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	12 851 144	14 959 491	7 761 472
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-11 932 157	-11 930 207	-3 999 357
Niveau final de la TRÉSORERIE	24 783 301	26 889 698	11 360 829

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

5.7 Annexe 7 : tableau présentant le plan de trésorerie

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

Budget (BIBR n°...)		BI 2026												
Date exécutoire		01/01/2026												
Ecole normale supérieure de Lyon														
Classement														
Niveau d'attribution		Détailé												
Lieu du budget (BP, BA)		Budget Principal (BP)												

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT														
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	
	24 783 301	46 558 240	34 016 183	22 473 530	42 038 849	30 667 516	18 133 551	51 366 267	43 960 100	33 466 388	42 046 810	30 598 830	420 130 565	
ENCAISSEMENTS														
Recettes budgétaires globales	5 997	34 788 080	771 972	35 102 238	642 602	916 369	48 472 333	270 004	177 437	21 211 439	988 814	1 732 855	145 082 138	
Subvention pour charges de service public	0	33 959 546	0	33 959 546	0	0	47 543 364	0	0	20 375 727	0	0	135 838 183	
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres financements de l'État	0	90 000	0	0	0	0	75 000	0	0	0	0	0	165 000	
Fiscalité affectée	0	538 396	469 053	306 045	155 265	607 621	524 876	123 657	29 111	36 578	138 587	343 389	3 273 588	
Autres financements publics	5 997	201 138	302 918	836 645	487 337	308 748	329 093	146 347	148 326	799 134	850 227	1 389 456	5 805 367	
Recettes propres	640 548	172 815	371 833	1 915 161	991 361	683 194	872 867	986 950	2 482 540	2 011 004	2 111 429	299 496	13 539 200	
Recettes budgétaires flechées	0	59 087	0	44 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Subvention pour charges d'investissement flechées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres financements de l'État flechées	640 548	113 728	371 833	1 774 151	952 425	683 194	812 859	986 950	2 392 759	1 981 520	2 016 328	286 446	13 013 183	
Autres financements publics flechées	0	0	0	96 510	38 938	0	59 968	0	89 781	29 484	95 101	12 650	422 430	
Recettes propres flechées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Opérations non budgétaires	34 602 333	-31 440 693	2 035 966	-2 189 497	843 736	-457 638	-1 218 072	2 905 461	-446 946	884 334	1 161 087	-2 888 072	4 485 902	
Emprunts : encassements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Prêts : encassements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dépôts et cautionnements	6 587	744	904	1 188	1 884	0	0	130 806	69 033	1 244	1 228	1 281	215 000	
Opérations au nom et pour le compte de tiers :	34 595 746	-31 441 437	2 035 062	-2 190 686	841 752	-457 638	-1 218 072	2 774 650	-377 913	883 090	1 159 869	-2 889 353	4 270 902	
TVA encassée	0	726 948	23 026	790 566	43 668	28 685	50 855	582 138	22 845	128 202	538 923	66 144	3 000 000	
Dépôts d'intervention pour compte de tiers : encassements	638 200	123 291	10 000	0	264 532	15 000	1 400	1 200	0	13 779	2 500	3 000	10 700 000	
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers	33 957 546	-32 291 676	2 002 036	-2 981 252	533 552	-701 323	-1 270 327	2 181 317	-355 068	743 109	619 446	-2 958 487	200 000	
Autres encassements d'opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
A. TOTAL	35 248 879	3 521 203	3 179 771	34 827 900	2 477 699	941 925	48 127 128	4 162 415	3 106 923	24 106 777	4 282 340	-855 721	163 107 240	
DECAISSEMENTS														
Dépenses liées à des recettes globales	2 402 938	14 265 741	12 873 908	13 919 834	11 791 493	11 708 096	12 680 066	10 587 418	12 943 741	13 121 293	13 524 853	23 209 698	152 128 781	
Personnel	0	9 370 749	9 377 024	9 552 826	9 375 403	9 415 450	9 556 399	9 440 193	9 443 951	9 516 015	9 733 143	19 310 879	114 082 032	
Fonctionnement	2 061 792	4 435 870	3 012 742	4 212 618	2 190 903	1 990 882	2 976 033	1 009 688	2 370 101	3 222 639	3 261 453	3 504 450	34 249 121	
Intervention	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Investissement	340 846	459 122	484 143	154 390	225 277	301 764	147 634	137 887	229 889	382 639	530 257	394 280	3 787 628	
Dépenses liées à des recettes flechées	690 657	1 422 052	1 358 462	1 186 804	1 764 971	1 282 478	1 827 483	945 865	1 209 744	1 857 370	1 387 950	4 673 232	19 608 288	
Personnel	0	780 873	759 674	731 436	730 313	722 380	723 788	725 812	684 001	671 949	649 894	1 417 342	8 607 232	
Fonctionnement	180 027	438 260	546 846	323 436	511 938	459 121	488 155	121 616	384 811	281 967	465 923	925 108	5 159 910	
Intervention	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Investissement	510 630	202 919	51 642	131 932	522 720	100 977	615 500	98 657	130 932	883 454	252 343	2 330 782	5 642 146	
Opérations non budgétaires	10 380 645	375 467	480 054	154 942	293 478	483 316	386 884	36 079	327 150	587 682	797 517	-9 509 581	4 794 648	
Emprunts : remboursements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Prêts : remboursements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dépôts et cautionnements	9 824	12 652	8 438	12 489	33 254	60 750	70 881	3 098	1 241	1 619	382	352	215 000	
Opérations au nom et pour le compte de tiers :	10 370 821	362 815	481 616	142 443	260 224	424 568	315 983	32 981	325 009	566 073	797 125	-9 509 913	4 579 643	
TVA décaissée	211 779	374 380	312 489	312 489	213 010	205 885	240 357	61 034	272 487	371 210	317 948	500 091	3 300 000	
Dépôts d'intervention pour compte de tiers : décaissements	7 420	3 000	117 491	8 500	15 100	78 344	189 788	0	3 400	0	648 000	10 000	1 078 643	
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers	10 151 622	-14 924	147 564	-178 546	32 114	142 337	-114 162	-28 653	50 012	194 863	-168 823	-10 014 004	200 000	
Autres décaissements d'opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B. TOTAL	13 475 940	16 063 260	14 722 425	15 261 580	13 850 032	13 475 890	14 884 413	11 588 882	13 800 635	15 546 355	15 710 320	18 382 280	176 529 712	
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	21 774 939	-12 542 057	-11 542 654	19 566 320	-11 372 333	-12 533 965	33 232 716	-7 406 467	-10 473 112	8 560 422	-11 447 880	-19 238 001	-13 422 472	
SOLDE CUMULÉ (1) + (2)	46 558 240	34 016 183	22 473 530	42 038 849	30 667 516	18 133 551	51 366 267	43 960 100	33 466 388	42 046 810	30 598 830	11 380 828		

5.8 Annexe 8 : tableau des opérations liées aux recettes fléchées

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

Budget (BI/BR n° ...)	BI 2026					
Date exécutoire	01/01/2026					
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon					
Niveau d'agrégation	Agrégé					
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)					

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT						
	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		10 080 623	4 013 535	1 951 096	3 027 338	
Recettes fléchées (b)	52 780 629	13 539 200	8 081 197	5 678 339	2 902 116	82 981 480
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée						0
Autres financements de l'Etat fléchés	440 462	103 587	0	0	0	544 049
Autres financements publics fléchés	48 543 001	13 013 163	7 951 086	5 602 725	2 869 224	77 979 219
Recettes propres fléchées	3 797 166	422 430	130 111	75 613	32 892	4 458 212
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	42 700 006	19 606 288	10 143 636	4 602 097	1 097 467	78 149 493
Personnel						
AE=CP	24 169 397	8 607 232	5 778 121	2 663 447	581 197	41 799 395
Fonctionnement						
AE	11 928 192	5 118 526	3 634 187	1 935 133	498 528	23 114 565
CP	11 810 350	5 156 910	3 688 240	1 938 649	516 269	23 110 418
Intervention						
AE						0
CP						0
Investissement						
AE	10 761 305	1 932 915	348 740			13 042 960
CP	6 720 258	5 842 146	677 276			13 239 680
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	10 080 623	-6 067 088	-2 062 439	1 076 242	1 804 650	4 831 987

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)						0
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)						0
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	10 080 623	4 013 535	1 951 096	3 027 338	4 831 987	4 831 987

5.9 Annexe 9 : tableau agrégé des opérations pluriannuelles

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles prévision

Budget (BIBR n°...)	BI 2026
Date exécutoire	01/01/2026
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'opération	Détailé
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement				Restes			
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommés en fin d'année n (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7)-(8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(11)+(6)	(13)=(12)+(11)
Total contrats de recherche	82 865 449	43 259 197	43 259 197	0	12 830 554	12 830 554	39 234 139	39 234 139	0	16 753 169	16 753 169	26 775 696	102 443
Total contrats de formation continue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total contrats d'enseignement	57 322 475	34 150 274	34 150 274	0	14 859 160	14 859 160	17 054 300	17 054 300	0	14 257 508	14 257 508	8 313 041	17 697 626
Total programmes pluriannuels d'investissement	2 249 497	164 323	164 323	0	1 740 224	1 740 224	151 603	151 603	0	1 422 919	1 422 919	344 930	330 025
Total	142 437 421	77 573 795	77 573 795	0	29 429 938	29 429 938	56 440 042	56 440 042	0	32 423 597	32 423 597	35 433 688	18 130 094
Pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
S1 total personnel	41 038 392	23 634 001	23 634 001	0	8 415 519	8 415 519	23 634 001	23 634 001	0	8 415 519	8 415 519	8 988 872	0
S2 total fonctionnement et intervention	87 676 226	43 479 313	43 479 313	0	18 445 886	18 445 886	26 276 826	26 276 826	0	17 857 619	17 857 619	25 751 127	17 790 754
S3 total investissement	13 722 703	10 460 481	10 460 481	0	2 588 533	2 588 533	6 529 215	6 529 215	0	6 160 459	6 160 459	693 889	339 340

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Auto financement	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
Total contrats de recherche	82 865 449	31 500	82 833 949	49 889 876	11 141 578	21 802 495
Total contrats de formation continue	0	0	0	0	0	0
Total contrats d'enseignement	57 322 475	0	57 322 475	19 668 466	14 144 349	23 509 670
Total programmes pluriannuels d'investissement	2 240 487	1 132 941	1 095 556	0	751 606	344 950
Total	142 437 421	1 164 441	141 262 979	69 558 332	26 037 522	45 657 115

5.10 Annexe 9bis : tableau de suivi des opérations immobilières

Tableau 9bis de Suivi des opérations immobilières - Budget initial / Budget rectificatif

A - Prélèvement d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération (référence)	Type de projets	Coût total de l'opération	Prévision N1										Prévision N1 et suivantes						
			AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE repogrammés ou reportés en N	AE	TOTAL des AE ouvertes en N	CP ouvertes les années antérieures à N	CP consommées les années antérieures à N	CP repogrammés ou reportés en N	CP ouvertes en N	TOTAL des CP ouvertes en N	Restes à engager en fin d'année N (AE)	Restes à payer pour AE consommés en fin d'année N (CP)	AE prévues N-1	AE prévues N-2	CP prévues N-1	CP prévues N-2	
PF-2014-008	Autre	1 854 497 €	154 273 €	154 273 €	0 €	1 700 224 €	1 700 224 €	14 553 €	14 553 €	0 €	1 382 996 €	1 382 996 €	0 €	330 025 €	330 025 €				
PF-2014-004	Autre	355 000 €	20 050 €	20 050 €	0 €	40 000 €	40 000 €	20 050 €	20 050 €	0 €	40 000 €	40 000 €	344 950 €	344 950 €	344 950 €	344 950 €			
TOTAL		2 209 497 €	154 223 €	154 223 €	0 €	1 740 224 €	1 740 224 €	15 603 €	15 603 €	0 €	1 422 996 €	1 422 996 €	344 950 €	330 025 €	344 950 €	674 975 €	0 €	0 €	0 €

B - Prélèvement de recettes

Opération	Sources de financements	Coût total de l'opération	Montant voté < N1	Financements extérieurs										Prévision en N1 et suivantes				
				(18)	(19)	(20)	(21)	(22) = (20) - (21)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)	(29)	(30)	(31)	(32)
OPF-201-1008 Travaux d'aménagement environnement	Financement de l'Etat			0 €		0 €		0 €										
	Financement de la région			0 €		0 €		0 €										
	Autres subventions	751 606 €		751 606 €		751 606 €		0 €										
	Autres recettes			0 €		0 €		0 €										
	Autofinancement par l'établissement	1 102 891 €																
Total		1 854 497 €	0 €	751 606 €	0 €	751 606 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OPF-201-1004 Travaux d'aménagement services à l'air d'hygiène	Financement de l'Etat			0 €		0 €		0 €										
	Financement de la région			0 €		0 €		0 €										
	Autres subventions	344 950 €		344 950 €		344 950 €		0 €										
	Autres recettes																	
	Autofinancement par l'établissement	50 050 €																
Total		350 000 €	0 €	344 950 €	0 €	344 950 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total PPI	Sis total Financement de l'Etat	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Sis total Financement de la région	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Sis total autres subventions	751 606 €	0 €	751 606 €	0 €	751 606 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Sis total autres recettes	344 950 €	0 €	344 950 €	0 €	344 950 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Sis total autofinancement par l'établissement	1 552 891 €	0 €	1 552 891 €	0 €	1 552 891 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL		2 849 497 €	0 €	1 096 556 €	0 €	751 606 €	0 €	344 950 €	0 €	344 950 €	0 €	344 950 €	0 €	344 950 €	0 €	0 €	0 €	0 €

5.11 Annexe 10 : tableau détaillé des opérations pluriannuelles

Table 10. EPSD

IMPORTANT :
Laissez les lignes
> Sinon, votre T88

Budget (BIRN "...)	BI 2026
Site endoclitre	01/01/2026
tabissement	Ecole normale supérieure de Lyon
neuf dégrégation	
taure du budget (BP BA)	
Budget Principal (BP)	
Arbide	

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

- livré par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

- Prévion d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

		Prévision pluriannuelle										Prévision 10a + 10b										Prévision 10c et suivantes									
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE courantes les années antérieures à N		AE programmées ou reportées en N		AE courantes en N		Cr. courantes les années antérieures à N		Cr. courantes ou reportées en N		Cr. nouvelles courantes en N		TOTAL des Cr. courantes en N		AE prévues N+1	Cr. prévues N+1	Op. prévues N+1	Cr. prévues N+1	Op. prévues N+1										
			(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) = (8) + (7)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)						(15)	(16)								
Dépense d'investissement (pp)	Investissement	21246 455	154 323	154 323		1 740 224	1 740 224	155 603	155 603						344 950	684 975															
			164 332	164 332		1 740 224	1 740 224	155 603	155 603						344 950	684 975															
	Total Dépenses d'investissement 1	21246 455													5 008 300	5 008 300		2 008 944	2 108 944	333 055											
	Personnel	33 345 483													3 106 300	3 106 300		1 653 133	1 653 133	13 664 626											
	Contrats de régie	33 345 483													338 726	348 026															
	Investissement	11 144 682													8 793 026	8 883 877		3 760 477	3 760 477	14 257 794											
	Total dépenses de rubrique 2	12 842 445																													
	Personnel																														
	Contrats de location continue																														
	Investissement																														
	Total (contrats de location continue)																														
	Personnel	1 773 512													69 900	69 900		539 550	539 550	30 751											
	Contrats de désengagement	54 505 025													6 850 608	13 010 661		265 000	7 881 964	299 596											
	Investissement	239 333													31 000	31 000															
	Total (contrats de désengagement 4)	57 982 475													7 202 508	13 740 961		848 950	8 221 570	4 068 355											
	Si total personnel	41 008 332													5 738 800	5 738 800		2 448 874	2 448 874	581 197											
	Si total fonctionnement et intervention	8 756 336													9 666 607	16 467 396		1 900 120	5 940 286	14 164 120											
	Si total investissement	142 402 420													693 698	1 033 030		4 907 007	11 980 564	14 745 125											
	TOTAL	142 402 420													16 119 566	23 292 125		4 907 007	11 980 564	38 343 596											

10715	876 707 782	11 212 124	8,7 782 206	90 111
L'occasion du budget initial N, celle-ci comme enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, celle-ci comme enregistre les éventuels recrois en AE et en CP.				

- Prévisions de recettes

Prévision		Prévision II		Prévision en M1 et suivants	
Dépend	Nature	Encadrement de l'opération	Encadrement prévisionnel	Encadrement prévisionnel	Encadrement prévisionnel
Résultats d'investissement (PP)	Financement de l'Etat*	(13)	(20)		
	Autres financements publics**		0	751 606	
	Autres financements***		0	0	
	Total PP	1 096 536		751 606	
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*		331 462	91 007	
	Autres financements publics**		45 741 248	10 660 061	
	Autres financements***		3 797 166	427 437	
	Total contrats de recherche**	82 833 548		11 445 506	
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat*		48 888 876		
	Autres financements publics**				
	Autres financements***				
	Total contrat de formation continue**	3			
Contrat de développement	Financement de l'Etat*	521 041 959	51 057 833		
	Autres financements publics**	5 241 515	1 006 546		
	Autres financements***				
	Total contrat de développement**	537 224 175		14 446 380	
Total contrat de développement	Financement de l'Etat*	537 224 175	51 057 833		
	Autres financements publics**	83 627 567	14 446 380		
	Autres financements***	3 189 170	42 438		
	Total contrat de développement**	623 640 912		65 506 648	

5.12 Annexe 11 : tableau des unités mixtes de recherche

TABLEAU RETRACANT LES MOYENS DES UNITES DE RECHERCHE											
Unités	Moyens de l'établissement	MOYENS HORS BUDGET DE L'ETABLISSEMENT									
		CNRS	INRA	INRIA	INSERM	UCBL	LYON2	IEP	Autres établissements		
L11 - CHAM Histoire et Archéologie des Mondes Chrétiens et Musulmans Médiévaux UMR 5648	Fonctionnement Personnel						40 700 €				43 250 €
	Investissement										
L12 - EVS Environnement, Ville et Société UMR 5600	Fonctionnement						51 000 €				239 799 €
	Personnel										
	Investissement										
L15 - IAO Institut d'Asie Orientale UMR 5062	Fonctionnement										
	Personnel										
	Investissement										
L14 - CMW Centre Max WEBER UMR 5040	Fonctionnement						69 500 €				29 000 €
	Personnel										
	Investissement										
L16 - ICAR Interactions, Corpus, Apprentissages et Représentations UMRS191	Fonctionnement						65 000 €				
	Personnel										
	Investissement										
L17 - LARHRA Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (moderne et contemporaine) UMR 5190	Fonctionnement						56 000 €				58 140 €
	Personnel										
	Investissement										
L19 - TRIANGLE Action, Discours, Pensée politique et économique UMR 5206	Fonctionnement						78 000 €				44 000 €
	Personnel										
	Investissement										
L21 - HISOMA Histoire et sources des Mondes Antiques UMRS189	Fonctionnement						59 675 €				42 363 €
	Personnel										
	Investissement										
L22 - CERGIC Center for Economic Research on Governance, Inequality and Conflict	Fonctionnement										
	Personnel										
	Investissement										
L29 - IHRIM Institut d'Histoire des représentations et des idées dans les modernités UMRS037 + UMRS011	Fonctionnement						48 000 €				63 450 €
	Personnel										
	Investissement										
S10 - LGL Laboratoire de Géologie de Lyon UMR 5570	Fonctionnement										
	Personnel										
	Investissement										
S11 - CRAL Centre de Recherche Astrophysique de Lyon UMR 5574	Fonctionnement										
	Personnel										
	Investissement										
S60 - LBMC Laboratoire de Biologie Moléculaire de la Cellule UMR 5239	Fonctionnement					88 700 €	50 000 €				
	Personnel										
	Investissement										
S81 - CIRI Centre International de Recherche en Infectiologie (UVH) U1111 - UMRS308	Fonctionnement					862 000 €	170 000 €				215 700 €
	Personnel										
	Investissement										
S82 - IGL Institut de Génétique Fonctionnelle de Lyon UMR 5242	Fonctionnement		30 000 €			50 000 €					
	Personnel										
	Investissement										
S83 - RDP Laboratoire de Reproduction et Développement des Plantes UMR 5667	Fonctionnement		180 000 €			25 000 €					
	Personnel										
	Investissement										
S70 - UMPA Unité de Mathématiques Pures et Appliquées UMR 5669	Fonctionnement			5 000 €							
	Personnel										
	Investissement										
S71 - LIP Laboratoire de l'Informatique du Parallélisme UMRS668	Fonctionnement					49 000 €					
	Personnel										
	Investissement										
S80 - Laboratoire de Physique UMR 5672	Fonctionnement					33 000 €					
	Personnel										
	Investissement										
S81 - Laboratoire de Chimie UMR 5182	Fonctionnement					32 500 €					
	Personnel										
	Investissement										
S82 - FRE CRIM FRE 2034	Fonctionnement					88 795 €					
	Personnel										
	Investissement										

5.13 Tableau de synthèse budgétaire et comptable

TABLEAU 12
Synthèse budgétaire et comptable

Budget (BI/BR n°...)	BI 2026
Date exécutoire	01/01/2026
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Agrégé

Du fait du besoin d'alignement entre le TSBCP et le PAP/RAP, et étant donné que ce dernier ne supporte pas les décimales, toute valeur décimale saisie dans le TSBCP ci-dessous sera automatiquement arrondie à l'entier (inférieur ou supérieur).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BI 2026	
Niveaux initiaux	1 Niveau initial de restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N		52 790 484
	2 Niveau initial du fonds de roulement		12 851 144
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement		-11 932 157
	4 Niveau initial de la trésorerie		24 783 301
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée		13 527 501
Flux de l'année	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée		11 255 800
	5 Autorisations d'engagement		167 963 620
	6 Résultat patrimonial		-4 844 415
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)		-1 446 544
	8 Variation du fonds de roulement		-5 089 672
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire		
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	0
	Variation des stocks	+ / -	
	Charges sur créances irrécouvrables	-	
	Produits divers de gestion courante	+	
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	8 024 059
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	7 663 232
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	360 827
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-13 113 731
	12.a Recettes budgétaires		158 621 338
	12.b Crédits de paiement ouverts		171 735 069
	13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		308 741
	14 Variation de la trésorerie = 12 - 13		-13 422 472
Niveaux finaux	14.a dont variation de la trésorerie fléchée		-6 067 088
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée		-7 355 384
	15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		8 332 800
	16 Variation des restes à payer		-3 771 449
	17 Niveau final de restes à payer		49 019 035
Niveaux finaux	18 Niveau final du fonds de roulement		7 761 472
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement		-3 599 357
	20 Niveau final de la trésorerie		11 360 829
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée		7 460 413
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée		3 900 416

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

5.14 Document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de paiement (DPGECP)

RCE - Annexe 3

Tableau 1 DPGECP 2026 suivi des emplois des EPSCP et "EPA associées" bénéficiant des RCE

Piafond dépenses Etat notifiées par la DGESP (en EPT) : 1 983
 Piafond dépenses versés au B1 (en EPT) : 2 075,6
 dont piafond Etat : 1 874,9
 Piafond dépenses versés après dernier BR n° XX (en EPT) : 0
 dont piafond Etat :

N° BR à renseigner par l'établissement

		exercice 2025		période janvier - avril exercice 2026					période janvier - septembre exercice 2026					période janvier - décembre exercice 2026					
		dans phase 21		(prévision d'exécution dans phase 1, exécution dans phase 2)					(prévision d'exécution dans phase 1, exécution dans phase 3)					(prévision d'exécution dans phase 1,2,3 exécution dans phase 4)					
		stock EPT (a) ou 31 décembre 2025	moyenne annuelle EPT 2025	Entrées (en EPT) (c)	Sorties (en EPT) Total (c)	ETP (e=a+c-d) (4)	EPT (moyenne sur 4 mois) (5)	Entrées (en EPT) (f)	Sorties (en EPT) Total (g)	ETP (h=g+f-g) (4)	EPT (moyenne sur 9 mois) (5)	ETP (en EPT) Total (g)	Entrées (en EPT) (f)	Sorties (en EPT) Total (g)	ETP (h=g+f-g) (4)	EPT (moyenne annuelle (k=g+l-2026) (4)			
Titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs stagiaires pour les ETS stagiaires uniquement	Budget initial	1 134,9	1 126,0	1,0	3,0	0,0	1 132,9	1 133,9	235,0	234,0	3,0	1 133,9	1 132,9	235,0	235,0	3,0	1 134,9	1 133,8
	Nouveaux/dernière prévision d'exécution (3)	Exécution																	
	Personnels BATS et autres personnels titulaires	Budget initial	387,2	392,4	1,0	8,0	6,0	380,2	382,2	7,0	12,0	8,0	382,2	380,6	12,0	17,0	10,0	382,2	380,8
	Nouveaux/dernière prévision d'exécution (3)	Exécution																	
	sous total titulaires	Budget initial	1 522,1	1 518,4	2,0	11,0	6,0	1 513,1	1 516,1	242,0	246,0	11,0	1 518,1	1 513,8	247,0	252,0	13,0	1 517,1	1 514,6
	Nouveaux/dernière prévision d'exécution (3)	Exécution																	
	Emplois sous-plafond Etat	Budget initial	214,5	202,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Nouveaux/dernière prévision d'exécution (3)	Exécution																	
	Non titulaires	Budget initial	192,5	182,9	192,5	182,9	192,5	192,5	192,5	192,5	192,5	192,5	192,5	192,5	192,5	192,5	192,5	192,5	191,2
	dont ATER et docteurant contractuels	Nouveaux/dernière prévision d'exécution (3)	Exécution																
Personnels BATS et autres personnels non titulaires	Budget initial	135,1	129,0																
Nouveaux/dernière prévision d'exécution (3)	Exécution																		
Budget initial	53,0	55,4	1,0	0,5	0,5	53,5	53,4	11,0	0,5	5,0	63,5	54,6	11,0	0,5	0,5	63,5	56,8		
Nouveaux/dernière prévision d'exécution (3)	Exécution																		
sous total non titulaires	Budget initial	349,6	334,0				340,5											340,3	
Nouveaux/dernière prévision d'exécution (3)	Exécution																		
Total	Budget initial	1 871,7	1 852,5	2,0	11,0	6,0	1 513,1	1 516,1	242,0	246,0	11,0	1 518,1	1 513,8	247,0	252,0	13,0	1 517,1	1 514,6	
Nouveaux/dernière prévision d'exécution (3)	Exécution																		
Emplois sous-plafond 2 (ressources propres) (1 bis)	Budget initial	153,7	124,2				155,2					150,3					127,7	145,6	
Nouveaux/dernière prévision d'exécution (3)	Exécution																		
Non titulaires	Budget initial	61,5	57,1				60,6					58,4					44,7	55,1	
Nouveaux/dernière prévision d'exécution (3)	Exécution																		
Budget initial	0,0	0,0			0,0														
Nouveaux/dernière prévision d'exécution (3)	Exécution																		
Total	Budget initial	215,2	181,3	2,0	11,0	6,0	1 513,1	1 516,1	242,0	246,0	11,0	1 518,1	1 513,8	247,0	252,0	13,0	1 517,1	1 514,6	
Nouveaux/dernière prévision d'exécution (3)	Exécution																		
Titulaires	Budget initial	1 522,1	1 518,4	2,0	11,0	6,0	1 513,1	1 516,1	242,0	246,0	11,0	1 518,1	1 513,8	247,0	252,0	13,0	1 517,1	1 514,6	
Nouveaux/dernière prévision d'exécution (3)	Exécution																		
Non titulaires	Budget initial	544,8	515,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Nouveaux/dernière prévision d'exécution (3)	Exécution																		
Total	Budget initial	2 066,9	2 033,7	2,0	11,0	6,0	1 513,1	1 516,1	242,0	246,0	11,0	1 518,1	1 513,8	247,0	252,0	13,0	1 517,1	1 514,6	
Nouveaux/dernière prévision d'exécution (3)	Exécution																		
Total général	Budget initial	2 087,0	2 058,0	2,0	11,0	6,0	1 513,1	1 516,1	242,0	246,0	11,0	1 518,1	1 513,8	247,0	252,0	13,0	1 517,1	1 514,6	
Nouveaux/dernière prévision d'exécution (3)	Exécution																		
Dont fonctionnaires stagiaires des BNS	Budget initial	908,0	894,3				907,0					905,8					904,0	903,5	
Nouveaux/dernière prévision d'exécution (3)	Exécution																		
Dont emplois rattachés aux contrats de recherche (5) (plafond 2)	Budget initial	210,8	177,6				211,5					204,5					169,0	166,7	
Nouveaux/dernière prévision d'exécution (3)	Exécution																		
Personnels en fonction dans l'établissement non rémunérés par lui (mise à disposition entrantes)	Budget initial	3,0	3,0				3,0					3,0					3,0	3,0	
Nouveaux/dernière prévision d'exécution (3)	Exécution																		
Total	Budget initial	3,0	3,0				3,0					3,0					3,0	3,0	
Nouveaux/dernière prévision d'exécution (3)	Exécution																		



Tableau 2 DPGECP 2026 Suivi des dépenses de personnel des EPSCP et EPA RCE

Masse salariale Etat notifiée par la 120 357 955 €
Masse salariale votée au BI (ou soumise au vote du CA) : 122 699 264 €
Masse salariale globale votée après

en euros et AE = CP

		Exercice 2025		Cumul (annuel) au 31 décembre 2026		écart BI 2026 - BI 2025
		Budget initial	Dernière prévision d'exécution (phase 3 BR 2025) (5)	Budget initial		
Emplois sous plafond 1 (1)	Titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs (dont fonctionnaires stagiaires pour les ENS stagiaires uniquement)	93 397 648	95 119 533	3 566 355	
		Personnels BIATSS et autres personnels titulaires (2)				
		dont cours complémentaires (notamment ceux financés sur ressources propres)	1	1	0	
	sous total titulaires		93 397 648	95 119 533	3 566 355	
	Non titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs dont ATER et doctorants contractuels	14 458 292	15 806 955	1 193 473	
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires				
sous total non titulaires		14 458 292	15 806 955	1 193 473		
Emplois sous plafond 2 (1 bis)	Total titulaires et non titulaires (plafond 1)		107 855 940	110 926 488	4 759 828	
	Non titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs dont CDI (uniquement pour les EPSCP)	8 058 900	9 337 127	1 711 979	
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires				
		dont CDI (uniquement pour les EPSCP)				
	Total non titulaires (plafond 2)		8 058 900	9 337 127	1 711 979	
	Total général (emplois rémunérés par l'opérateur)	Titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs	93 397 648	95 119 533	3 566 355
Personnels BIATSS et autres personnels titulaires						
Non titulaires (plafonds 1 et 2)		Enseignants et enseignants chercheurs	22 517 192	25 144 082	2 905 452	
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires				
		sous total non titulaires	22 517 192	25 144 082	2 905 452	
Total général		115 914 840	120 263 615	6 471 807		
Autres dépenses non ventilables par catégories d'emplois (3)		1 751 906	1 589 856	-121 418		
Total des dépenses de personnel suivies dans OREMS (données base OREMS en exécution)		117 666 746	121 853 471	6 350 389		
Autres dépenses non suivies dans OREMS (4)		844 581	845 793	4 237		
Total des dépenses de personnel y compris celles non comptabilisées dans OREMS		118 511 327	122 699 264	6 354 626		
dont fonctionnaires stagiaires ENS		38 515 076		-37 543 437		
dont dépenses de personnels sur contrats de recherche (6)		7 938 258		-7 161 569		

[illegible]

5.15 Projet annuel de performance (PAP)

Données budgétaires

Montant des budgets		Unité	BR 2025	BI 2026	Variation BI 2026 - BR 2025
Budget de l'établissement (en crédits de paiements)					
Budget de fonctionnement de l'établissement (hors masse salariale)		(K€)	163 378 K€	171 735 K€	5,1%
Budget de la masse salariale de l'établissement		(K€)	40 249 K€	39 406 K€	-2,1%
Budget d'investissement de l'établissement		(K€)	118 511 K€	122 699 K€	3,5%
		(K€)	4 618 K€	9 630 K€	108,5%

Montant du budget de la recherche		Unité	BR 2025	BI 2026	Variation BI 2026 - BR 2025	Part des actions LOLF au sein du budget global de la recherche BI 2026
Budget global de la recherche (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)						
Budget de recherche (fonctionnement et investissement) de l'établissement		(K€)	37 563 K€	43 244 K€	15,1%	
Budget de recherche - Sciences de la vie, biotechnologie et santé (Code LOLF D106) (fonctionnement et investissement)		(K€)	10 729 K€	15 073 K€	40,5%	
Budget de recherche - Mathématiques, sciences et techniques de l'information, micro et nano technologie (Code LOLF D107) (fonctionnement et investissement)		(K€)	3 814 K€	6 958 K€	82,4%	16,1%
Budget de recherche - Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur (Code LOLF D108) (fonctionnement et investissement)		(K€)	654 K€	375 K€	-42,6%	0,9%
Budget de recherche - Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement (Code LOLF D110) (fonctionnement et investissement)		(K€)	2 217 K€	1 586 K€	-28,5%	3,7%
Budget de recherche - Sciences humaines et sociales (Code LOLF D111) (fonctionnement et investissement)		(K€)	728 K€	557 K€	-23,4%	1,3%
Budget de recherche - Sciences interdisciplinaire & transversale (Code LOLF D112) (fonctionnement et investissement)		(K€)	1 721 K€	814 K€	-52,7%	1,9%
Budget de recherche - Sciences interdisciplinaire & transversale (Code LOLF D112) (fonctionnement et investissement)		(K€)	1 594 K€	4 787 K€	200,3%	11,1%

Montant du budget de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires		Unité	BR 2025	BI 2026	Variation BI 2026 - BR 2025	Part des actions LOLF au sein du budget global de la Formation BI 2026
Budget global de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)						
dont budget de la Formation, de la vie étudiante et santé des étudiants (fonctionnement et investissement) de l'établissement		(K€)	82 545 K€	82 502 K€	-0,1%	
Budget Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence (Code LOLF D101)		(K€)	17 031 K€	15 885 K€	-6,7%	
Budget Formation initiale et continue de niveau master (Code LOLF D102)		(K€)	503 K€	537 K€	6,7%	0,7%
Budget Formation initiale et continue de niveau doctorat (Code LOLF D103)		(K€)	1 269 K€	1 394 K€	9,8%	1,7%
Budget de la vie étudiante et santé des étudiants (Code LOLF D201, D202 et D203)		(K€)	14 519 K€	13 027 K€	-10,3%	15,8%
		(K€)	739 K€	928 K€	25,5%	1,1%

Rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires		(K€)	38 515 K€	38 515 K€	0,0%
Part de la rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires sur le budget de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires		%	47%	47%	

Montant du budget de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation		Unité	BR 2025	BI 2026	Variation BI 2026 - BR 2025	Part des actions LOLF au sein du budget global de la diffusion des savoirs BI 2026
Budget global de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)						
dont budget de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation (fonctionnement et investissement) de l'établissement		(K€)	9 356 K€	9 469 K€	1,2%	
Budget Bibliothèque et documentation (Code LOLF D105)		(K€)	1 103 K€	1 286 K€	16,5%	
Budget Diffusion des savoirs et musées (Code LOLF D113)		(K€)	1 027 K€	1 032 K€	0,4%	10,9%
		(K€)	76 K€	254 K€	234,9%	2,7%

Montant du budget pilotage & immobilier		Unité	BR 2025	BI 2026	Variation BI 2026 - BR 2025	Part des actions LOLF au sein du budget global du pilotage immobilier BI 2026
Budget global du pilotage et de l'immobilier de l'établissement (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement) - hors rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires						
dont budget du pilotage et de l'immobilier de l'établissement (fonctionnement et investissement) de l'établissement		(K€)	33 914 K€	36 520 K€	7,7%	
Budget Pilotage (Code LOLF D115)		(K€)	16 004 K€	16 787 K€	4,9%	
Budget Immobilier (Code LOLF D114)		(K€)	6 507 K€	6 480 K€	-0,4%	17,7%
		(K€)	9 497 K€	10 307 K€	8,5%	26,2%

Part des dépenses de personnels sur le budget de fonctionnement		Unité	BR 2025	BI 2026	Variation BI 2026 - BR 2025
Part des dépenses de personnel sur le budget de fonctionnement		%	74,6%	75,7%	
Part de la rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires sur les dépenses de personnel		%	32,5%	31,4%	

Part des dépenses de personnel dans le budget de l'établissement		Unité	BR 2025	BI 2026	Variation BI 2026 - BR 2025
- Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Formation, de la vie étudiante et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires		%	72,5%	71,4%	
- Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Diffusion des savoirs, bibliothèque et documentation		%	88,2%	86,4%	
- Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Recherche		%	71,4%	65,1%	
- Part des dépenses de personnel dans le budget global du Pilotage et de l'immobilier de l'établissement		%	52,8%	54,0%	



OBJECTIF : Développer l'autonomie financière

Taux d'exécution budgétaire	Unité	Budget Exécuté 2022 (BR) de l'ENS de Lyon	Budget Exécuté 2023 (BR) de l'ENS de Lyon	Budget Exécuté 2024 (BR) de l'ENS de Lyon
Taux d'exécution des dépenses	%	91,3%	98,3%	95,8%
Taux d'exécution des dépenses fonctionnement (hors masse salariale)	%	84,3%	96,0%	87,8%
Taux d'exécution des dépenses masse salariale	%	98,7%	99,5%	99,1%
Taux d'exécution des dépenses investissement	%	42,8%	94,7%	84,1%
Taux d'exécution des recettes	%	99,0%	100,8%	99,2%

Sources des données : Rapports de gestion ENS de Lyon

Montants des ressources (en encaissements)	Unité	BR 2025	BI 2026	Variation BI 2026 - BR 2025
Montant total des ressources	(k€)	160 686 k€	158 621 k€	-1,3%
Montant total des ressources publiques (fonctionnement + investissement)	(k€)	147 341 k€	148 074 k€	0,5%
- Crédits Etat (y compris masse salariale si responsabilités et compétences élargies) issus du système de répartition annuelle des moyens et du contrat quinquennal	(k€)	133 643 k€	135 942 k€	1,7%
- Crédits issus des agences de moyens nationales, européennes et internationales	(k€)	12 562 k€	11 572 k€	-7,9%
- Montant des ressources issues des collectivités locales et territoriales (hors immobilier)	(k€)	1 136 k€	561 k€	-50,6%
- Crédits immobiliers consommés, plan campus et CPER	(k€)	0 k€	0 k€	
Montant total des ressources propres	(k€)	13 275 k€	10 146 k€	-23,6%
- Montant des droits d'inscription	(k€)	1 398 k€	1 390 k€	-0,6%
- Montant de la taxe d'apprentissage	(k€)	70 k€	40 k€	-42,9%
- Montant des ressources issues de la formation continue	(k€)	97 k€	100 k€	3,3%
- Montant des ressources issues des activités partenariales avec le secteur socio-économique (€)	(k€)	1 311 k€	388 k€	-71,9%
- Montant des ressources issues de la propriété intellectuelle (€)	(k€)	7 k€	22 k€	217,9%
- Montant des ressources issues des fondations, des dons et autres financements	(k€)	10 187 k€	8 020 k€	-21,3%
- Montant des autres ressources propres (Prod. Except., cautions...)	(k€)	205 k€	205 k€	0,0%

Part des recettes propres sur le total des recettes	Unité	BI 2025	BI 2026
Part des recettes propres sur le total des recettes	%	8,3%	6,4%

6. Structure budgétaire 2026

STRUCTURE BUDGETAIRE 2026

Établissement :		ENS de LYON	
CRB	PRESIDENCE	CRB	VICE-PRESIDENCE A LA RECHERCHE
SO	D00 Moyens non répartis	SO	R01 Fonctionnement de la Vice-Présidence
SO	D10 Fonctionnement de la Présidence	SO	R02 Fonds recherche
SO	D11 Communication	SO	R03 Cellule congrès et manifestations
SO	D60 DUNES Développement des usages du numérique pour l'enseignement et les savoirs	SO	R04 Direction de l'innovation et partenariats socio-économiques
CRB	DIRECTION GENERALE DES SERVICES	SO	S10 LGL Laboratoire de Géologie Lyon
SO	A10 Fonctionnement de la Direction Générale des Services	SO	S11 CRAL Centre de recherche astrophysique de Lyon
SO	A20 Direction des ressources humaines	SO	S20 IXXI Institut des systèmes complexes Rhône Alpes
SO	A30 Direction des Moyens Généraux	SO	S23 CBPSMN Centre Blaise Pascal de simulation et modélisation numérique
SO	A32 Direction du Patrimoine	SO	S60 LBMC Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule
SO	A35 Accueil et sécurité	SO	S61 CIRI Centre International de recherche en Infectiologie (UVH)
SO	A40 Direction des Systèmes d'Information	SO	S62 IGFL Institut de génomique fonctionnelle de Lyon
SO	A50 Prévention et santé au travail	SO	S63 RDP laboratoire de reproduction des plantes
SO	A60 ENS Médi@cs	SO	S70 UNPA Unité de mathématiques pures et appliquées
SO	A70 Direction des Relations Internationales	SO	S71 LIP Laboratoire d'informatique du parallélisme
CRB	VICE-PRESIDENCE AUX ETUDES	SO	S80 Laboratoire de Physique
SO	E10 Fonctionnement de la Vice-Présidence	SO	S81 Laboratoire de Chimie
SO	E20 Admissions et concours	SO	S82 FRE CRMN Centre de Résonance Magnétique
SO	E30 Vie étudiante et Partenariats-Formation	SO	S83 ICL Institut de chimie de Lyon
SO	E50 Départements et formations	SO	S91 Biosciences Gerland Lyon Sud (PBES)
CRB	INSTITUT FRANÇAIS DE L'EDUCATION	SO	S95 Service Ingénierie Mécanique
SO	IFE Institut Français de l'Education	SO	S96 Magasin de biologie
CRB	BDL Bibliothèque Denis Diderot	SO	S97 Coordination de biologie
		SO	L11 CIHAM Histoire & archéologie des mondes chrétiens & musulmans
		SO	L12 EVS Environnement, ville, société
		SO	L14 CMW Centre Max Weber
		SO	L15 IAO Institut d'Asie Orientale
		SO	L16 ICAR Interactions, corpus, apprentissages, représentations
		SO	L17 LARHRA Laboratoire de recherche historique Rhône Alpes
		SO	L19 TRIANGLE Actions, discours, pensée politique et économique
		SO	L21 HISOMA Centre d'études et de recherche sur l'occident romain
		SO	L22 CERGIC Center for Economic Research on Governance, Inequality and Conflict
		SO	L28 PERSEE
		SO	L29 IHRIM Institut d'Histoire des représentations et des idées dans les modernités
		SO	L30 LLE le laboratoire de l'éducation
		SO	L31 ENS Editions

7. Critères des recettes fléchées

CRITERES DES RECETTES FLECHEES DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DU DECRET 2012-1246 DU 07/11/2012 DIT GBCP

La réforme GBCP est édictée par le décret 2012-1246 du 07 Novembre 2012 et s'applique de manière obligatoire au 01/01/2016.

Elle a pour objet principal de mettre en place un ensemble de règles de gestion budgétaire et financière.

En particulier les recettes sont à distinguer selon deux catégories, les recettes globalisées et les recettes fléchées.

Par principe une recette est une recette globalisée. En particulier, la Subvention pour charges de service public est une recette globalisée.

Les recettes fléchées sont donc une exception à ce principe. La réglementation nécessite un tableau de suivi des opérations liées à ces recettes dans le Budget rectificatif et les Budgets Rectificatifs, un suivi particulier en termes de volume de trésorerie d'une année sur l'autre et leur traçabilité, en particulier en encaissement dans le tableau budgétaire en recette et dans le plan de trésorerie.

Une recette fléchée est une recette ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinée à des dépenses explicitement identifiées potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement.

Une recette fléchée peut expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.

En préalable de la définition des recettes fléchées, il convient de rappeler l'attachement d'un établissement comme le nôtre à pouvoir maintenir la capacité d'anticipation sur l'exécution des opérations pluri annuelles tracées en recettes fléchées avant les premiers encaissements, en s'appuyant sur la trésorerie de l'École qui doit conserver un volume suffisant pour le permettre.

En application de la définition des recettes fléchées et des recommandations émises dans les Dossiers de prescription Générales (DPG) édictés par le Ministère de Finances, il convient de distinguer les critères suivants pour les recettes fléchées.

Seront considérées comme des recettes fléchées les recettes regroupant les trois critères suivants cumulatifs :

- Ayant une utilisation prédéterminée par le financeur ;

- Destinées à des dépenses explicitement identifiées ;
- Ces dépenses étant potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement et entraînant un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.

Les grandes catégories de recettes fléchées sont sous réserve de la survenance de nouveaux modes de financement se rajoutant à cette liste :

Les Contrats avec l'Union Européenne

Les Conventions avec l'Agence Nationale de la Recherche

Les conventions avec l'Institut Universitaire de France

Les conventions avec l'Etat

Les contrats avec les collectivités locales

Les autres contrats de recherche

Les autres subventions.

Sont exclues du périmètre des recettes fléchées les prestations de recherche.

Ce principe s'applique à tous les actes budgétaires depuis le BI 2017 et a fait l'objet d'un vote du conseil d'administration le 15 décembre 2016.

8. Glossaire

ACE	Activité complémentaire d'enseignement
AE	Autorisations d'engagement
ANR	Agence nationale de la recherche
BDL	Bibliothèque Diderot de Lyon
BI	Budget initial
BIATSS	Personnels de Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé
BR	Budget rectificatif
CAF	Capacité d'autofinancement
CIB	Contrôle interne budgétaire
CF	Compte financier
CNU	Conseil National des Universités
CP	Crédits de paiement
CRB	Centre de Responsabilité Budgétaire
DGS	Direction générale des services
DRFIP	Direction régionale des finances publiques
EPST	Établissement Public à Caractère Scientifique et Technologique
GBCP	Gestion Budgétaire et Comptable Publique
GPEEC	Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
IDEX	Initiative d'excellence
Ifé	Institut Français de l'Éducation
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MSE	Masse salariale État
PAP	Projet annuel de performance
PPCR	Parcours professionnels, carrières et rémunérations
PPI	Plan pluriannuel d'investissement

PPP	Partenariat Public Privé
Recettes globalisées	Recettes qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée (SCSP par exemple)
Recettes fléchées	Recettes destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement (ex : contrats de recherche, ressources propres pour un investissement particulier...)
RIFSEEP	Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
RIPEC	Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs
RP	Ressources propres
SCSP	Subvention pour charges de service public
VP	Vice-Présidence

** Papier issu des forêts européennes*

**DIRECTION
DES AFFAIRES FINANCIÈRES**

Décembre 2025

15 parvis René-Descartes
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
Fax +33 (0)4 37 37 60 60

www.ens-lyon.fr